

LA



Catastrophe Congolaise

**Contribution à l'histoire
des sympathies belges**

PAR

WARD NERVEN



EDITÉ PAR L'AUTEUR
30, Avenue de Keyser

ANVERS

1917

LA

*ed. 1885.
Ch. Marbry*

Catastrophe Congolaise

Contribution à l'histoire
des sympathies belges

PAR

WARD NERVEN



ÉDITÉ PAR L'AUTEUR

30, Avenue de Keyser

ANVERS

1917

D
576
G 2146

42/2752

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Introduction	5
I. Le Congo Belge	15
II. Situation avant la guerre	25
III. Le Congo Belge et la France	28
IV. Vers le Nil	37
V. La presse anglaise contre la Belgique et son Roi	51
VI. Le Congo Belge et l'Allemagne	60
VII. La catastrophe congolaise	78
Propositions de neutralité belges. — Qui a commencé en Afrique? — Ver- sion allemande. — La campagne belge. — Propositions de neutralité allemandes. — Le partage de l'Afrique. — La cam- pagne belge (suite).	
VIII. Pour la Paix	114
Questions de sympathies! — Bas les armes en Afrique!	
IX. Carte géographique.	

Erratum

Page 56, première ligne. au lieu de « reproduction »
lire « *réprobation* »

INTRODUCTION

Le travail que je présente au lecteur n'est pas une compilation des événements ou des opérations de guerre qui se sont succédés dans notre colonie du Congo depuis le 4 août 1914. Il nous manquait pour cela, dans la Belgique occupée, les éléments nécessaires à une documentation complète et digne de confiance. En effet les territoires congolais et africains sont occupés, depuis le début de la guerre, par deux forces combattantes, dont l'une encercle l'autre de telle façon qu'on ne peut prétendre recevoir de cette dernière les avis ou les nouvelles qui doivent compléter ou rectifier les communiqués de la partie adverse.

On ne pourra essayer une relation pareille que lorsque les derniers combats auront eu lieu et que les administrations pourront fournir à l'histoire les données indispensables pour un travail impartial et sûr.

Il ne peut s'agir dans mon esprit que d'examiner les prodromes de la lutte qui s'est engagée en Afrique, les situations respectives des belligérants avant la guerre et surtout les rapports que la Belgique entretenait en Afrique avec chacune des parties qui y sont en guerre actuellement.

Comme nos voisins en Europe sont les mêmes que ceux d'Afrique, ces rapports doivent avoir été généralement les mêmes là-bas qu'ici et il nous semblait

valoir la peine de les examiner de près à l'occasion de cette guerre.

Hâtons-nous de dire que ces relations ont été et sont encore guidées surtout, non par l'intérêt, mais par les sympathies dont le sentiment domine ostensiblement la politique nationale belge en Europe. Et ici je mets le doigt sur la plaie qui ronge depuis si longtemps l'organisme politique de la Mère-Patrie belge.

L'histoire de la Belgique porte en effet, plus que tout autre histoire, l'empreinte d'une orientation de sentiments, à tel point évidente, que dans l'analyse des événements, non seulement de la dernière époque de notre vie nationale, mais même de celle des siècles précédents, on peut difficilement parler de relation historique ou d'histoire.

Certes les historiens, qui se disent tels, nous donnent les faits avec les lieux et les dates où ils se sont produits, mais ils les dépouillent si allègrement des épisodes et des circonstances qui doivent aider à les mettre sous leur aspect véritable et les mettent à ce point sous un jour faux et hétéroclyte, que ces événements en deviennent tout à fait méconnaissables et que leur description ressemble plutôt à une sophistication pour les besoins d'une thèse donnée.

Il en est ainsi de la plupart des contributions historiques relatives aux grandes époques de notre histoire, évoquées, par exemple, par les noms de Jules César, Claudius Civilis, Charlemagne, Artevelde, Charles-Quint, du Taciturne, des invasions françaises, de Napoléon I^{er}, Waterloo, 1830, Napoléon III. Les événements y relatifs sont présentés sous des couleurs et des contin-

gences telles, qu'il n'y a pas de doute que leurs historiens ne désirent surtout tenir le public à leur sujet dans une mentalité bien déterminée, bien loin de vouloir l'instruire sur leur véritable portée.

Il en découle naturellement que cette mentalité finit par rester orientée dans un sens donné quoi qu'il advienne et que la nation elle-même en reçoit définitivement l'empreinte. Il ne nous sied pas de développer cette idée dans le présent travail, mais ceux qui se doutent de cet état de choses s'appellent légion. Se doutent, dis-je, car pour ceux qui veulent savoir effectivement, les chemins sont difficiles et les entrées fermées ou cachées ! Et je ne vois pas surgir d'ici peu celui qui s'attellera à cette besogne gigantesque de l'épuration et surtout de la complétion de la documentation critique de notre histoire nationale.

Mais si cette besogne est gigantesque, ne pourrait-on, me dis-je un jour, appliquer la méthode à un cadre plus restreint et surtout à un ensemble d'événements à notre portée ! Est-ce que ce qui se déroula sous nos yeux et s'y déroule encore aurait également, sans que nous nous en doutons, passé par le moule des préventions et des sympathies, pour être présenté par d'habiles faconnneurs aux générations futures sous les dehors de la partialité, qui domine actuellement en Belgique ?

Il me semblait que l'histoire du Congo constituait le meilleur champ d'expérience pour l'objet que je me proposais. Grande fut ma surprise lorsque je me me hasardais sur ce terrain si nouveau pour moi. Ce dont je me rendais compte pour la Belgique et son

histoire, se trouve ici à la surface, ne demande qu'à être épluché. La véritable portée des événements, leur signification objective et sincère, que l'historien a pour devoir d'exposer aux générations actuelles et futures, ainsi que les altérations et les dissimulations qu'il importe de signaler pour les démasquer et pour empêcher que les rapports de la Belgique avec ses voisins ne soient basés sur l'injustice — crèvent, pour ainsi dire, les yeux à l'investigateur quel qu'il soit!

Les noms de de Brazza, Bismarck, Chamberlain, Morel, sont autant de points de repère, autant de balises qui s'offrent à l'esprit qui veut pénétrer dans le dédale des courants contraires où une publicité organisée dans le pays cherche à le mener à la dérive.

Une seule considération pouvait m'arrêter dans ce travail. Celui-ci ne serait pas de nature à nuire à ma patrie dans le cataclysme actuel? Serait-il opportun dans la situation présente d'attirer l'attention sur des faits peu ou pas connus dont les déductions sont en contradiction flagrante avec les conceptions que l'opinion publique s'est formée de nos relations avec nos voisins.

Que le lecteur prenne connaissance de mon travail. Il verra qu'il ne s'agit pas ici d'une polémique de journal propre à faire sensation mais sans documentation comme sans base. Il pourra suivre le développement des faits, des événements, et se rendant compte des sources nombreuses où je puise, reconnaître que leur relation forme avec le passé une chaîne dont les anneaux peuvent et doivent résister à l'épreuve. J'écarte

autant que possible les appréciations personnelles. La vérité, la réalité des faits rapportés, voilà ce qu'il s'agit de mettre en lumière.

C'est là la mission, dans tous les temps, dans toutes les circonstances, des intellectuels ; non celle de flatter la masse et de hurler avec elle au grand dam des situations futures.

C'est la caractéristique de la guerre actuelle que les causes et les culpabilités en soient l'objet d'une controverse si passionnée et si diffuse. Le mensonge, l'altération de la vérité, l'hypocrisie, la supercherie s'y donnent à cœur joie pour tromper les peuples et, les ayant lancés les uns contre les autres, pour les maintenir dans cette conflagration effroyable dont on ne prévoit encore la fin.

La vérité, la sincérité sont seules capables de faire dominer la justice parmi les hommes, et, avec la justice, une paix solide et durable. La vérité peut seule indiquer aux peuples la voie à suivre pour éviter le renouvellement éternel des cataclysmes qui viennent les affliger périodiquement. Elle a été mon seul guide, mon seul but dans le présent travail. J'ai tâché de la dégager dans cette période de l'histoire de Belgique, qui s'appelle : L'Histoire du Congo Belge. Le lecteur se rendra compte de ce que j'ai tenu à ne laisser aucun coin dans l'obscurité, aucune face du problème à résoudre dans l'oubli. Et si j'appuie surtout sur certains faits, si je fais ressortir certains autres, c'est que de cette façon seule il est possible d'aller à l'en-

contre des préjugés, des opinions courantes dévoyées, et de rectifier une orientation fausse et injuste.

Et si les conclusions de mon travail vont, dans leur ensemble, à l'encontre des idées admises, heurtent le sentiment général, se mettent en travers de l'opinion publique, régnant pour ainsi dire sans partage —, ce n'est pas un motif de ne pas les lui faire connaître !

L'ère des phrases creuses s'en va à son déclin. Ce n'est plus sur des exclamations de tribunes publiques, sur des articles à sensation de journaux, belges ou étrangers, sans documentation comme sans base, sur des publications tendancieuses et à effet, ou même sur un fait isolé, que l'opinion publique, revenue désormais au calme, peut prétendre établir son jugement ; mais sur une documentation générale, sur une série d'indications et de faits nettement établis, sur un ensemble d'événements, d'actes et de gestes, dont elle puisse tirer des conclusions sûres et finales.

C'est là le rôle de l'histoire, dira-t-on ! En effet. Mais à quoi bon si dans dix, vingt ou cinquante ans, l'histoire se voit forcée de rectifier de fond en comble, comme cela lui est arrivé, le jugement des contemporains immédiats des événements qu'elle veut relater ?

Les hommes, qui ont le courage de marcher à la mort, de se jeter dans l'enfer des projectiles, des explosifs, des coups de grenades et des bayonnettes, et de livrer à une destruction certains villages, villes et capitales, doivent bien avoir celui de la vérité, celui de cesser une lutte basée sur l'erreur !

Arrêtons-nous, s'il y a lieu de nous arrêter !

L'histoire future ne ressemblera en rien à l'histoire ancienne. Elle fera fi des vaines glorioles, des questions d'honneur, fausses la plupart du temps, des actes d'héroïsme et de courage, pour ne demander compte que des responsabilités et des intentions dans ces grandes tueries qui s'appellent la gloire des batailles !

Elle scrutera les intentions, les mobiles qui ont fait agir. Elle fera la part des contingences, des nécessités (1) et des inévitabilités, pour dégager le rôle des responsables et des coupables.

Ainsi elle demandera aux Etats, qui étaient engagés par la Conférence de Berlin, à intervenir pour empêcher cette horrible guerre coloniale, elle demandera à la Hollande, à la Norvège, à la Suède, à l'Italie, au Portugal et à la Turquie, le pourquoi de leur absence et de leur silence au début de la guerre ; à l'Espagne le pourquoi de sa lenteur à transmettre les propositions de neutralité belges ; aux Etats-Unis, qui actuellement veulent s'ériger en arbitres de la paix et du respect des neutres, le pourquoi de leur obstruction, lors des propositions de neutralité allemandes.

Quant aux compensations que les grandes Puissances

(1) L'Angleterre pour justifier son attaque sur le Togo et contre Daressalam, prétend que les postes de télégraphie sans fil y établis, pouvaient transmettre des signaux à l'« Eniden » et autres navires allemands qui faisaient la chasse aux bateaux anglais au début de la guerre. — Ne serait-on pas tenté de souhaiter que Helmholtz, Herz et Branly n'eussent pas fait leurs belles découvertes, qui ont conduit à l'application de la signalisation électrique à travers l'espace.

font miroiter aux yeux des Belges pour leur participation à la guerre d'Afrique, comme nous le montrerons au cours du présent travail, nous n'avions pas de revendications à faire valoir contre notre voisin de l'Est en Afrique. Les Grands Lacs forment de ce côté une frontière naturelle admirable. Bien au contraire, nous en avons contre l'Angleterre, qui, en justice et en équité, nous doit l'accès rationnel et large au Nil, le rêve de Léopold II; contre la France, qui surchargée de colonies, dont elle ne sait que faire, pourrait s'entendre avec le Portugal, pour dégager, par la vallée du Kouilou-Niari et le Cabinda portugais, l'entonnoir qui étreint le développement normal de notre colonie sur l'Atlantique.

Le but à atteindre était celui de prouver qu'en **Afrique** les Belges n'ont aucune obligation morale de se mettre à la disposition de tels voisins, aucune rancune à faire valoir pour se tourner contre tel autre. Bien au contraire.

La conclusion se fixe d'elle-même. Faisons la paix en Afrique.

Tout homme se doit à la collectivité. A la collectivité générale d'abord, à la collectivité de sa patrie ensuite, lorsque celle-ci entre en conflit avec la ou les collectivités d'autres races, d'autres patries. Le soldat, sans se laisser guider cependant comme une bête de somme, se doit au commandement. Les intelligences, les intellectuels se doivent à la conduite des masses. Et l'ensemble de leurs indications, le faisceau de leurs lumières doivent guider les foules dans leur ignorance

involontaire et, souvent aussi, volontaire. Et quand tout le monde aura apporté ainsi sa contribution au bien-être de la petite collectivité qui s'appelle patrie, en ne perdant pas de vue la plus grande collectivité qui s'appelle l'humanité, on aura la satisfaction d'avoir eu sa part dans l'éclairement des ténèbres qui nous enveloppent, — éclairement qui ne peut se faire que par la vérité sincèrement recherchée — on aura la satisfaction, que je ressens en écrivant ces lignes, du devoir accompli.

WARD NERVEN.

La Catastrophe Congolaise

Contribution
à l'histoire des sympathies belges

PAR
WARD NERVENS

I.

Le Congo Belge.

Dans le courant du mois d'avril 1916, les journaux nous ont appris que l'Angleterre, la France et la Russie avaient fait savoir au gouvernement belge qu'ils entendent garantir après la guerre l'intégrité des possessions coloniales de la Belgique.

Dans le branle-bas des batailles, le roulement des canons et le bruit de la cannonade, on rappelle ainsi aux Belges qu'ils possèdent, au-delà des mers, une autre patrie, quatre-vingt fois plus grande que la Belgique, et qui lui est échue grâce aux efforts de son grand roi Léopold II.

Avant d'examiner la portée de ce geste fait par l'Entente en faveur de notre malheureuse patrie, nous faisons brièvement ici l'historique de l'acquisition et de la mise en valeur de notre colonie africaine.

* * *

C'est en 1876 que Léopold II convoqua à Bruxelles la Conférence qui devait examiner la question de l'exploration et de la civilisation de l'Afrique Centrale. De cette réunion naquit « L'Association Internationale Africaine », qui à son tour créa une série d'organismes destinés à fonder des postes ou stations scientifiques ou de bienfaisance dans les régions déjà connues du centre de l'Afrique pour arriver ainsi à pénétrer dans les territoires encore inconnus, y répandre la lumière de la civilisation, et surtout mettre fin à la chasse aux esclaves et à l'esclavage lui-même.

L'Association Internationale Africaine adopta le drapeau bleu avec étoile d'or au centre. Elle envoya immédiatement diverses expéditions dont la première partit en 1877 vers le Lac Tanganika, par Zanzibar, et fonda les stations Karema et M'Pala.

En 1878, Léopold II fit appel à l'illustre explorateur Stanley (1), qui venait de traverser l'Afrique pour compte du *New York Herald* et du *Daily Tele-*

(1) « Lorsque Stanley, au retour de son voyage en Afrique (parti le 17 novembre 1874 de Bagamoyo, arrivé le 9 août 1877 à Boma), arriva en janvier 1878 à Marseille, il y trouva deux délégués du roi Léopold, le baron Greindl et le général Sandford, qui lui dirent, que ses découvertes entraient dans un grand projet du Roi, pour lequel on désirait l'apport de son expérience et de son concours effectif. Ainsi est résolue en faveur de Léopold II la question, à savoir : lequel des deux, Stanley ou le Roi, conçut l'idée de la fondation de l'Etat du Congo. L'honneur en revient bien au Roi des Belges. » — *Africanische Köpfe*, Carl Peters, p. 234.

graph. Stanley se mettant à la disposition de notre Roi, attira son attention sur les immenses richesses du bassin du Congo. La fondation du *Comité d'Etudes du Haut-Congo* en fut la conséquence.

Créé au capital de un million, celui-ci organisa les diverses expéditions commerciales qui eurent pour résultat l'acquisition des premiers domaines coloniaux qui devaient échoir plus tard à la Belgique.

Stanley se rendit, en février 1879, à Zanzibar pour y préparer la grande expédition qui partit le 14 août sous sa direction, par Banana et Boma, vers l'intérieur. En décembre 1881, il arriva au Stanley-Pool. De là, il fit remonter le Congo jusqu'aux Stanley-Falls et prit possession de son immense bassin au nom du *Comité d'Etudes du Haut-Congo*.

Devenu, en réalité, fondateur d'empire, ce Comité prit, en 1883, le titre de *Association Internationale du Congo* (A. I. C.) ; se donna le caractère de puissance souveraine, qui lui fut reconnu officiellement dans la suite et, se substituant à l'*Association Internationale Africaine*, absorba successivement les divers organismes créés par celle-ci.

Petit à petit cependant des intrigues s'étaient fait jour de la part des Etats qui possédaient déjà des territoires dans le bassin du Congo ou qui prétendaient y faire valoir des droits. Ces pays étaient le Portugal, la France et l'Angleterre.

Les prétentions du Portugal étaient les plus dangereuses. En effet, le gouvernement portugais réclamait la souveraineté sur le littoral et sur les deux rives du bas Congo jusqu'à Noki.

Reconnaître ces prétentions, c'était priver les territoires des Belges de toute communication avec l'Océan, du moins par l'estuaire du Congo. Malheureusement

le Portugal était soutenu par l'Angleterre (1), son tuteur (lisez : seigneur et maître) et avait obtenu de celle-ci, naturellement moyennant certains privilèges, par traité du 26 février 1884, la reconnaissance de ses droits, qu'elle lui avait contestés pendant plus d'un siècle.

Mais l'Angleterre veillait, dit Cannart d'Hamale. Elle étouffa le nouvel Etat dans son œuf, en lui barrant l'accès à la mer. C'était la même manœuvre que l'Angleterre employa, avant la première annexion du Transvaal, en mettant, par le traité du 12 avril 1877 avec Cetawayo, roi des Zoulous, le royaume de celui-ci comme barrière au libre épanouissement de la république des Boers vers l'Océan Indien, ce qui finit par leur être fatal. (*Quelques pages sur le Congo*, p. 45.)

Il ne restait aux Belges qu'à s'ouvrir un autre débouché vers la mer. C'est ce qu'ils firent par le Nord, en pénétrant dans la vallée du Kouilou-Niari, où ils avaient déjà établi quelques postes en 1882.

Mais ceci n'était pas du goût de la France. (2)

Un Italien, naturalisé Français, M. Savorgnan de Brazza, faisant partie de l'*Association Internationale Africaine*, s'était mis en même temps au service du

(1) « L'Angleterre asséna un coup de massue sur la tête de l'entreprise, sous forme de traité avec le Portugal. Une signature mercantile fermait à Léopold II l'issue du Congo sur la mer. » — Fr. Masoin, *Hist. de l'Etat Ind. du Congo*; p. 34. « Le débouché restant fermé, l'Angleterre était certaine d'y garder sa place, avec tous les prétextes possibles d'intervention. » — *L'Annexion du Congo*, Roger Brunet, 1911, p. 22.

(2) La France était au Congo depuis 1842 par sa colonie de Gabon, dépendant du Sénégal, avec Libreville, fondée en 1849, comme capitale. C'est à l'initiative de Léopold II qu'elle se décida enfin d'explorer son hinterland, tout en le récompensant bien mal de cette initiative comme nous le verrons après.

gouvernement français. Dans un voyage antérieur, il avait exploré le cours de l'Ogôoué jusqu'à la rivière Alima. En rentrant en France, il apprit les découvertes du premier voyage de Stanley, qui lui ouvrirent, ainsi qu'il l'a déclaré plus tard lui-même à la Sorbonne (23 juin 1882), de nouveaux horizons. Chargé par le gouvernement français d'ouvrir une voie de communication entre la colonie de Gabon et le Congo, il profita des renseignements qu'il possédait comme membre de notre A. I. A. qui, d'accord avec le Roi, était intervenue dans son voyage d'exploration pour 20,000 francs, pour damer le pion à Stanley. Il surveilla attentivement celui-ci et, quand il vit que son navire ne restait pas à Zanzibar, mais revenait bientôt pour cingler vers Boma, il s'embarqua pour Gabon. « M. de Brazza, dit Roger BRUNET, ne demanda rien à la France, ce qui aurait été inutile, mais sollicita seulement la permission de risquer sa vie. » Devançant dans le plus grand secret la puissante mais lourde expédition de Stanley, régulièrement équipée, il arriva par le Nord, 15 mois avant celui-ci, sur la rive droite du Stanley-Pool avec quelques hommes et y hissa le pavillon français ! Quand Stanley, qui avait mis du temps à explorer régulièrement les régions qu'il traversait et en prendre possession, arriva enfin, il fut reçu gravement au nom de la France ! par la garnison considérable... d'un sergent et deux matelots et dût repasser sur la rive gauche. (Voir *Le Problème du Haut-Nil*, VICTOR COLLIN, et *L'Annexion du Congo*, ROGER BRUNET.)

D'après le frère Alexis (*Les Congolais*, p. 95) et les *Archives Coloniales Belges*, c'est deux fois 20,000 fr. que M. de Brazza reçut du Roi et ce pour fonder pour l'A. I. A. deux stations dans la région du Congo que

Stanley venait de traverser. Il n'avait aucune mission du gouvernement français, dit E. BANNING (*Le Partage politique de l'Afrique*), pour opérer sur le Congo. Nanti des 40,000 francs, il marcha droit sur le Stanley-Pool et fonda Brazzaville au nom de l'A. I. A., mais en fit une station française et fit ratifier après coup la prise de possession par la France (30 nov. 1882).

Tout ceci, Roger Brunet l'appelle « une page élégante et glorieuse de l'histoire coloniale française » !

Les Belges n'osèrent même pas protester contre cette prise de possession avec leur argent en faveur de la puissante voisine, mais durent se contenter de manœuvrer pour qu'elle ne jetât pas son dévolu également sur la rive gauche. Il s'en suivit que par divers actes publics la France reconnut la prise de possession de la rive gauche par les Belges et déclara ne prétendre jamais qu'aux territoires qui lui avaient été cédés sur la rive droite, à l'intervention de M. de Brazza, par le roi Makoko ! qui avait mis, le 10 septembre 1880, tous ses Etats de la Léfini et de la Djoué, situés sur la rive droite du Stanley-Pool, sous la protection de la République. (1)

Cependant, menacée d'un côté par le Portugal et de l'autre par l'envahissement de la France, l'*Associa-*

1 « Brazza, die ten dienste moest staan van de A. I. A. en die daarvoor betaald was door Leopold II, had onder duim voor Frankrijk gewrocht. In Februari 1880 had hij met eenen waterkoning van 't gewest een verdrag gesloten waarbij die wilde hoofdman zijn gezag afstond op den noorder oever van Stanley-Pool, ten voordeele van Frankrijk. » — *Onafhankelijk Congo-land*, Edmond Denys, p. 71. « Nous ne reprochons pas à Brazza d'avoir songé en bon patriote à agrandir le domaine colonial de la France, mais d'avoir accepté 20,000 francs de Léopold II pour coopérer à son œuvre, mais en réalité pour y opposer son action nationale. » — Fr. Masoin, p. 34.

tion, dont on pouvait même contester la personnalité légale, s'avisait de s'assurer le concours efficace de la République. Par lettre du 23 avril 1884, elle s'engagea « au nom des stations et territoires qu'elle a fondés au Congo et dans la vallée du Kouilou-Niari, à ne jamais les céder à aucune autre Puissance, et, pour donner une nouvelle preuve de ses sentiments amicaux pour la France, à lui donner le droit de préférence si elle était amenée un jour à les réaliser ».

Promesse bien dangereuse ! L'avenir en démontrerait les inconvénients. Elle pouvait se justifier tout au plus pour autant que le Congo continuât à rester propriété privée et pour les domaines en contact immédiat avec les possessions françaises. Mais aucune précaution ne fut prise pour l'avenir, aucune réserve faite pour les territoires encore à explorer, aucune exception, pas même pour la Belgique à laquelle le Congo était évidemment destiné. Cet oubli fut réparé dans la suite, non sans qu'à cette occasion la France n'arrachât de nouvelles faveurs aux Belges.

Le gouvernement français s'empressa de répondre immédiatement le jour après : « qu'il donnait acte de ces déclarations et qu'il prenait l'engagement de respecter les stations et les territoires de l'Association et de ne pas mettre obstacle à l'exercice de ses droits ». (1)

Du côté du Portugal, le Roi ne fut pas heureux.

(1) D'après Jules Devaux, chef de cabinet de Léopold, le droit de préférence fut accordé surtout en vue d'ôter de l'esprit des Français, que les acquisitions au Congo belge étaient faites uniquement pour les revendre ensuite avec gros bénéfice à l'Angleterre. — On a prétendu (*Koloniale Rundschau* 1913, p. 65) que la Conférence de Berlin n'était pas au courant du droit de préférence accordé à la France. Il se peut que la chose ait été cachée à l'Angleterre et que la Conférence l'eut fait annuler, mais M. de Bismarck avait été mis au courant à

C'est en vain qu'on travailla l'opinion publique en Hollande, en Allemagne, en Angleterre même ; en vain que les Chambres de Commerce de Londres, Rotterdam et Hambourg protestèrent contre le traité portugais. Rien n'y fit. Le Parlement anglais se décida à ratifier l'acte et à Lisbonne fut déposé le projet de loi qui reconnaissait l'embouchure du Congo comme territoire portugais.

« Le 26 février 1884, dit RENÉ VAUTHIER (*Journées Coloniales*, 1912), Lord Granville conclut avec le cabinet de Lisbonne le traité reconnaissant le Bas-Congo au Portugal. En fait les deux Puissances se partageaient la souveraineté de la région. Que la Convention anglo-portugaise entrât en vigueur et c'en était fait à tout jamais de l'œuvre pacifique de l'A. I. A. et du Congo Belge. »

C'était l'arrêt de mort du Congo belge.

C'est à ce moment critique, dit le publiciste A.-J. WALTERS (*L'Etat Indépendant du Congo*, 1899, p. 29) qu'intervint, en protecteur, l'illustre homme d'Etat qui, à cette heure, présidait aux destinées de l'Europe. Le prince de Bismarck se déclara le champion de l'œuvre originale du Roi des Belges. Au mois d'avril 1884, il fit transmettre à Lisbonne et à Londres les protestations du gouvernement allemand contre l'inique traité

partir du 27 avril 1884. (Voir *Deutsches Kolonialblatt* 1916. p. 173.) D'après Fr. Masoin, le droit de préférence fut promis d'un côté pour ménager la France, qui serait amenée ainsi à respecter les droits des Belges au Congo, et de l'autre, pour étouffer les appétits de l'Angleterre qui aurait pu prétendre à la succession de Léopold II.

D'après Roger Brunet (*L'Annexion du Congo*, p. 158). M. Ferry mit les représentants de la France à l'étranger au courant de la chose afin qu'ils en informassent leurs collègues pour les mettre ainsi devant le fait accompli.

et le 23 juin, il annonça ouvertement que les entreprises des Belges au Congo avaient pour but la fondation d'un Etat Indépendant et que le gouvernement impérial était favorable à ce projet.

A Londres, on comprit ce que ce langage voulait dire ! Immédiatement on fit dénoncer le projet portugais. Le Congo était sauvé.

Pour éviter toute intrigue, le prince de Bismarck, après s'être assuré des bonnes dispositions de la France, et ayant rallié successivement les autres puissances, fit reconnaître officiellement, le 3 novembre 1884, par le gouvernement impérial, l'*Association Internationale du Congo* comme puissance souveraine et invita les Puissances à envoyer des représentants au Congrès de Berlin du 15 novembre 1884 qui déciderait du régime à établir en Afrique Centrale.

Le Congrès dura trois mois et proclama, par *L'Acte Général de Berlin*, du 26 février 1885, la liberté du commerce et des cultes, l'abolition de la traite et de l'esclavage, la neutralité en cas de guerre et la liberté de la navigation dans le bassin du Congo et son prolongement jusqu'aux deux océans.

C'était donc une espèce de colonie internationale, de porte ouverte, appelée le Bassin Conventionnel du Congo, que l'Acte de Berlin venait de fonder. Ce bassin comprend : 1° le Congo Belge ; 2° une partie du Congo Français ; 3° la Rhodésie du Nord, l'Ouganda et l'Est Africain Anglais ; 4° un territoire portugais de 129 millions d'hectares ; 5° l'Est Africain Allemand.

Cinq années donc après la première exploration de Stanley pour compte de Léopold II, la grande entreprise belge triomphait des intrigues et des obstacles et entrait dans le concert des Etats politiques du monde.

A l'exemple de l'Allemagne, les autres Puissances reconnurent successivement le nouvel Etat sous la dénomination de : *Etat Indépendant du Congo*, qui reprit tous les droits de l'*Association Internationale du Congo*. Les Etats-Unis de l'Amérique du Nord, qui avaient été bons premiers à reconnaître (22 avril 1884), le pavillon de l'A. I. C., comme celui d'un Etat souverain et qui avaient fait du zèle pour la convocation de la Conférence et pour la neutralisation de l'Afrique Centrale, firent tout à coup volte-face et refusèrent de ratifier la signature donnée par leur délégué à la Conférence, sous prétexte qu'ils n'avaient pas à intervenir dans une question européenne, fidèles en ceci aux principes de la doctrine de Monroe. (1)

Le Parlement belge accorda, fin avril 1885, au roi Léopold le titre de Souverain de l'Etat Indépendant. Par testament du 2 août 1889, celui-ci légua à la Belgique la propriété de tous ses droits dans le nouvel Etat et enfin, le 18 octobre 1908, fut sanctionnée la reprise du Congo par la Belgique.

1) « L'Allemagne avait par traité introduit le Congo dans le droit public de l'Europe. Reconnue par elle et par les Etats-Unis, la colonie restait cependant affaire privée pour les autres Etats. L'A. I. C. n'assista donc pas aux délibérations du Congrès de Berlin, mais elle était présente dans une salle voisine en la personne de son président M. Strauch et de son conseiller M. Emile Banning. Ses intérêts étaient défendus par le baron Lambert, qui comme représentant de la Belgique faisait partie de la Conférence et y défendit l'œuvre du Roi dans les négociations laborieuses et compliquées avec la France et le Portugal. » *Les Belges au Congo*, Janssens et Cateaux, p. 599.

II.

Situation avant la guerre.

Au moment où la guerre éclata, la situation générale du Congo Belge se présentait comme suit :

Superficie et population.

La superficie de notre colonie est évaluée à 2 millions 365,000 kilomètres carrés.

La population a 10,000,000 d'habitants, dont seulement 5,465 blancs.

Comme la Belgique a une superficie de 29,555 kilomètres carrés, celle du Congo est donc 80 fois plus étendue.

A titre de comparaison, nous donnons ici la superficie des autres colonies africaines avec leur population.

Pays	Kilomètres carrés	Population
Angleterre	5.524.470	37.990.222
France	10.836.500	25.581.234
Allemagne	2.412.248	11.430.000
Italie	1.428.695	} 3.000.000
Egypte	31.640	
Soudan (Anglo-Egypt.) . .	1.549.900	} 5.000.000
Maroc	567.200	
Portugal	2.090.000	8.233.655
Espagne	85.814	235.844

Finances

En 1913, les dépenses ordinaires s'élevaient à fr.	50,933,064.00
" " extraordinaires "	15,024,020.21
" recettes	40,418,100.00

Chemins de fer

	Km.
Matadi-Stanleypool (comm. avril 1893, achevé 1 ^{er} mai 1898 . . . (en exploit.)	400
Stanleyville-Ponthierville (Grands Lacs) " "	125
Kindu-Kongolo (Grands-Lacs). " "	355
Elisabethville-Bukama " " partielle	163
Frontière rhodésienne-Elisabethville. " "	275
Boma-Lukula " "	80
Lualaba-Tanganika (Gr.-Lacs) " " partielle	271
Lukula-Tshela (en construction)	56

Commerce 1912

Importations. Commerce spécial . . . Fr.	54.232.878.28
» » général.	62,228.885.96
Exportation. Commerce spécial	59.926.399.32
» » général	84,365,934.01

Dans ces chiffres la Belgique intervient comme suit :

Importation, commerce spécialfr.	35.866,354.29
» » général	54,183,192 63
Exportation, commerce spécial.	38.313,882.63
» » général	64,331,046.24

Les autres pays interviennent comme suit :

Angleterre	Importation . . Fr.	5,670,411	
	Exportation	583.998	
		<hr/>	6,254,409
Allemagne	Importation	4,078,711	
	Exportation	614.158	
		<hr/>	4,692,869
Hollande	Importation	1,113,488	
	Exportation	1.172,346	
		<hr/>	2,285,834
France	Importation	1,144,278	
	Exportation	22.552	
		<hr/>	1 166,830

En présence de semblables résultats, il est de notre devoir de rendre un légitime hommage à la mémoire de celui qui fut l'initiateur et le fondateur de la grande entreprise congolaise.

A Léopold II l'Afrique Centrale est redevable de ce que ces immenses territoires, si longtemps inexplorés et même inconnus, ont été enfin soustraits à la servitude et à la barbarie et livrés à la civilisation.

C'est Léopold le Congolais qui a amené successivement la France, l'Allemagne, l'Angleterre et le Portugal à prendre possession également de ces contrées délaissées, pour y répandre les bienfaits et les avantages de l'exploitation et de la mise en valeur.

Seul, peu soutenu, longtemps combattu même, il a fini à travers des obstacles formidables, par donner à la Belgique une seconde patrie, infiniment plus vaste que la métropole et par ouvrir au peuple belge les plus belles perspectives pour l'avenir. (1)

Son successeur, qui a eu l'avantage de visiter en personne les nouvelles possessions, a déjà prouvé par une attitude digne et ferme, comme nous le verrons plus loin, qu'il entend sauvegarder le patrimoine acquis contre toutes attaques d'où qu'elles puissent venir.

A tous ces titres, il leur revient à tous deux l'hommage respectueux du peuple belge reconnaissant.

(1) « Léopold II, en créant et en développant l'Etat Indépendant du Congo, a ouvert par le fait toute l'Afrique Centrale à la civilisation. Ce qu'il a accompli, il l'a fait tout seul, n'ayant nullement derrière lui un peuple résolu et uni. Il prit les risques de l'entreprise sur lui seul. A l'encontre des anciens explorateurs, tels que Cortez et Pizarro, ses fonctionnaires et ses officiers ne travaillèrent que sur les instructions de leur royal maître, qui seul portait toutes les responsabilités. » — Carl Peters, p. 22.

III.

Le Congo belge et la France.

Lorsque la guerre éclata en Europe, notre colonie était donc en bonne posture et tout le monde en Belgique doit être heureux d'apprendre que trois grandes puissances prétendent rester garantes de son inviolabilité et de son intégrité.

Mais en général il s'agit de se méfier des déclarations diplomatiques. Elles cachent souvent des pièges. Traités de neutralité, garanties internationales, déclarations de garantie, protection, ont souvent dans la politique internationale comme corollaires : alliance, dépendance, soumission.

Qui songerait, après ce que la Belgique a sacrifié dans cette guerre, à croire que les pays de l'Entente, la France, l'Angleterre ou la Russie seraient capables de lui faire un tort quelconque.

Alors pourquoi des déclarations qui font songer à la possibilité de pareille alternative? Car (1) ici nous

(1) La *Tribune Congolaise*, qui s'édite au Havre depuis la guerre, fait la même réserve dans son numéro du 5 novembre 1916 : « Sans méconnaître, dit-elle, l'importance politique de l'engagement pris de la sorte par les Puissances, qu'il nous soit permis de dire que rien n'autorise quelque sérieuse appréhension au sujet des destinées du Congo Belge. Le concours prêté par notre colonie en Afrique aux Français et aux Anglais lui a conquis une dernière fois le droit à l'existence. Elle était hors de commerce et au-dessus de toute tractation ou accord diplomatique, avant même que l'Angleterre se décide, en 1913, à reconnaître son annexion par la Belgique!

devons nous tenir strictement sur le terrain de la réalité, non seulement pour aujourd'hui mais également pour l'avenir. L'histoire nous a suffisamment édifiés sur la valeur de la parole donnée dans les conflits d'intérêts des peuples. La Turquie, le Luxembourg, le Maroc, la Serbie, la Grèce, la Chine, le Portugal et la Belgique ont été payés pour le savoir.

Qu'il nous soit donc permis de jeter un regard rétrospectif sur les Puissances de l'Entente, qui ont des intérêts parallèles aux nôtres en Afrique, pour voir dans quelle mesure ce passé répond à notre égard pour l'avenir.

Comme la Russie n'a pas de possessions en Afrique, nous n'avons à nous occuper que de la France et de l'Angleterre.

Que dans l'acquisition de leur immense empire colonial, l'arbitraire, l'oppression, l'extorsion ont eu leur part, personne n'est assez naïf pour en douter. Commençons par la France, vantée pour sa douceur, son esprit de justice, son caractère chevaleresque.

Nous nous bornerons à un seul exemple, se rapportant précisément à l'Afrique, pas trop ancien et qui a été même une des causes lointaines de la guerre actuelle. Nous voulons parler du Maroc.

Tenue par les traités de Madrid 1880-81 et d'Algeriras 1906, de respecter l'intégrité et l'inviolabilité même du Maroc, la France est parvenue par toutes sortes de moyens à rompre sa parole solennelle et à s'emparer purement et simplement de ce pays.

Et pour ne rien exagérer dans la narration des moyens employés par la France dans cette conquête, nous transcrivons ici littéralement les passages des lettres de nos diplomates belges en 1907 et 1908 signa-

lant certains faits ayant précédé et accompagné cette annexion :

10 août 1907.

Le Chargé d'Affaires, E. DE CARTIER.

La Tribune fait observer que l'escadre française a bombardé Casablanca au moment même où la conférence de la paix à la Haye prescrivait qu'il est défendu de bombarder des ports ouverts.

6 mai 1908.

Le Ministre, BARON GREINDL.

Après l'assassinat de ses trois ressortissants à Casablanca et sans avoir aucune raison de croire que le gouvernement marocain négligerait de rechercher et de punir les coupables, le gouvernement français a répondu par un procédé plus odieux encore que celui des assassins, bombardant une ville ouverte, massacrant des femmes et des enfants, ruinant des commerçants inoffensifs...

10 mai 1908.

Le Ministre, BARON GREINDL.

Je me demande si l'inquiétude constatée dans la diplomatie n'est pas causée par le cynisme avec lequel la France viole le traité d'Algéiras...

13 mai 1908.

Le Ministre, BARON GREINDL.

Le Sultan du Maroc veut être le sultan de la civilisation et du progrès. Il désire que l'Allemagne et les autres puissances l'aident à élever son peuple à la hauteur de la civilisation européenne ; mais pour ce, la France doit commencer par retirer ses troupes, autrement le peuple ne se tranquilisera pas.

L'expiation que la France a infligée au malheureux

Maroc pour l'assassinat de trois de ses ouvriers est absolument démesurée. Des milliers de Marocains, parmi lesquels des femmes et des enfants, ont été massacrés. Toute une ville a été bombardée et détruite. L'intérieur est ravagé. Des fermes sont réduites en cendres.

La France ne veut pas de droits égaux pour tous et redoute, au lieu de la souhaiter, une pacification du pays qui lui enlèverait le prétexte cherché pour la réalisation de ses projets de conquête.

Pour le Maroc, dira-t-on, soit! Mais la Belgique, cela change la question du tout au tout!

C'est ce que nous allons examiner rien que pour le Congo et uniquement dans ses relations avec ses voisins.

* * *

On consultera, au sujet de ces difficultés avec la France, surtout l'ouvrage déjà cité de Fr. MASOIN au chapitre : *Premières difficultés avec la France*, ainsi que les *Archives Coloniales Belges*. Celles-ci furent trouvées pendant la guerre au Ministère des Colonies de Belgique. Ces documents ont été publiés par le *Deutsches Kolonialblatt* de 1916. Nous y puisons fréquemment au cours du présent ouvrage. Il y a là surtout un rapport sur les relations entre la Belgique et la France de 1885 à 1892, au sujet du Congo Belge, qui relate au long et au large, comment les hommes d'Etat français faisaient fi des promesses faites, des accords les plus solennels, et comment la Belgique, malgré une attitude de bienveillance constante et de condescendance poussée à l'exagération, ne parvint pas à vaincre la mauvaise foi des Français et à leur imposer le respect de nos droits en Afrique.

* * *

Nous avons vu l'Angleterre se servir du Portugal et la France de M. de Brazza pour faire échec à l'œuvre congolaise dans ses débuts.

Après l'Acte sauveteur de Berlin, les intrigues recommencèrent. Même pendant que la Conférence de Berlin délibérait, la France ne cessa d'entraver la marche de celle-ci et ce ne fut que le 5 février 1885 qu'elle adhéra à la reconnaissance de l'Etat Indépendant, donc après l'Angleterre, l'Italie, l'Autriche, la Hollande et l'Espagne. (1)

Elle adhéra, mais en se faisant payer très chèrement son adhésion.

Immédiatement en effet après l'accord diplomatique du 23 avril 1884 dont elle retira son précieux droit de préemption, la France avait jeté son dévolu sur les territoires que les Belges avaient explorés dans la vallée du Kouilou-Niari et dont ils avaient pris possession en vue du second débouché sur l'Océan, au cas où le Portugal maintiendrait ses prétentions.

M. de Brazza s'était aperçu bientôt, que la route de Brazzaville à la mer par l'Ogôoué n'était pas la bonne. Elle était aussi difficile que celle du Congo, mais d'une longueur quadruple. Il conçut alors un projet nouveau, celui de la route par le Kouilou. Mais il s'agissait de déposséder les Belges. Or l'accord d'avril 1884 mentionnait expressément, comme nous l'avons vu, le Kouilou-Niari parmi les territoires sur lesquels l'Association avait reconnu un droit de préférence à

(1) « Pendant les années 1884 et 1885 le ton de la presse française avait gravi tous les sommets de la haine et de la mauvaise foi. » — Fr. Masoin.

Stanley, disait le « Journal des Débats », sème partout la haine et la vengeance et fait de la piraterie. — *Mouvement Géographique*, 1884, p. 66.

la France. Alors, pour la première fois, celle-ci fit valoir des prétentions sur la rive gauche du Stanley-Pool, déjà occupé effectivement par Stanley et ses troupes, afin d'amener les Belges à consentir à l'abandon du Kouilou-Niari. (1)

L'*Association Internationale* résista et produisit les textes précis, les actes, lettres et déclarations écrites et verbales, tant de M. de Brazza que du gouvernement français. Cependant, voulant faire preuve de bonne volonté, elle se déclara prête à accorder les territoires nécessaires pour relier les établissements français du Stanley-Pool à la côte, mais en échange d'une juste indemnité pour les frais et les sacrifices déjà exposés. Rien n'y fit. En vain proposa-t-on un arbitrage. La force prima le droit. Après avoir rompu les négociations, on reprit les pourparlers sur l'idée, que les ressources refusées par la France pourraient être fournies par une loterie à organiser à Paris.

On en vint à l'accord du 5 février 1885, qui : 1^o fixait les frontières entre l'*Association* et la France et étendait à celle-ci les avantages accordés à d'autres puissances ; 2^o consacrait officiellement le droit de préemption ; 3^o déterminait l'attitude du gouvernement français vis-à-vis du Portugal ; 4^o promettait l'autorisation d'une loterie de 20 millions en France, et 5^o donnait tout le Kouilon-Niari à la France.

C'est le cas de dire que les Belges, pour rien que des promesses, avaient accordé le droit de préemption et devaient évacuer maintenant tout le bassin de la vallée

(1) Le Ministre des Affaires étrangères d'alors, M. Declerc, avait écrit, lui-même, en 1883, que la France reconnaissait aux Belges les possessions de la rive gauche et qu'elle ne prétendrait jamais qu'aux territoires qui lui avaient été cédés sur la rive droite. Voir *Archives Coloniales Belges*.

du Kouilou-Nirai, où ils avaient déjà établi 15 stations (1). C'est le cas de dire qu'ils avaient « travaillé pour le Roi de Prusse ». A ce compte, la France reconnut le drapeau de l'Association et cessa son obstruction au Congrès de Berlin, qui put enfin terminer ses travaux le 26 février 1885.

Tout cela était à peine signé que la France souleva d'autres difficultés.

Le pasteur Grenfell, au service de missions anglaises, était arrivé, en juillet 1885, à Bruxelles, avec la nouvelle de la découverte, par Van Gele, Haussens et lui, de la grande rivière L'Oubanghi, embranchement principal du Congo. Ce cours d'eau est situé à l'Est du 17^e degré de longitude qui avait été indiqué comme limite Est du Congo Français par la convention ci-dessus.

M. de Brazza avait surpris cette nouvelle en mars 1885 au Congo et s'était empressé de remonter l'Oubanghi avec quelques hommes, d'y établir un poste et d'attribuer la nouvelle contrée à la France. C'est en vain que les Belges sommèrent M. de Brazza de quitter la région où il s'était établi avec à peine quelques hommes.

M. de Brazza se démena tant et si bien et tourmenta la géographie de telle façon que la nouvelle région, fut figurée en plein centre du Congo Français et que la découverte belge fut encore une fois réclamée comme propriété française.

L'Acte de Berlin avait prévu pour des cas pareils l'arbitrage. On stipula que le différend serait soumis

(1) La plupart de ces stations portaient des noms de famille royale : Philippeville (de Philippe, comte de Flandre, frère de Léopold II), Baudouinville (de Baudouin, fils du même). Stéphanieville (de Stéphanie, sa fille mariée alors au prince Rodolphe d'Autriche), Rudolfstadt, etc.

au Président du Conseil Fédéral Suisse. Il est certain qu'une simple inspection des lieux aurait donné raison aux Belges. (1)

Mais on n'en vint pas là. En France, on prétendit que l'opinion publique serait défavorablement impressionnée par cette solution... et l'on sait si à Bruxelles on ose mécontenter la grande nation amie.

En vain, on essaya de retenir cependant une partie de cette énorme nouvelle vallée. Rien n'y fit encore une fois et l'on dut se résigner, à Bruxelles, à passer un nouveau traité, le 29 avril 1887, celui de 1885 étant resté en souffrance.

Cette nouvelle convention promit que, au lieu d'organiser une loterie de 20 millions, l'Etat Indépendant pourrait coter pour 80 millions de francs de lots du Congo à la Bourse de Paris et la France s'engagea à ne jamais user de son droit de préemption à l'égard de la Belgique, si celle-ci procédait un jour à la reprise du Congo.

On ne s'occupa cependant jamais sérieusement à Paris du placement des lots du Congo. L'Etat Indépendant était à court d'argent et en France on espérait que les riches domaines du Congo Belge tomberaient bien un jour en mains françaises à un prix *raisonnable*,

(1) En effet, M. de Brazza prétendit que l'Oubanghi n'était autre que la Likona-Kundja, qui, située vers le 17^e degré, avait été fixée avec celui-ci comme limite du Congo français. Or, l'embouchure de l'Oubanghi se trouve vers le 19^e degré, se dirigeant vers le 22^e, où Van Gèle identifia l'Ouellé comme son cours supérieur et établit des postes dans les contrées avoisinantes. Il n'est donc pas douteux qu'un arbitrage eût attribué aux Belges, qui les avaient explorés et effectivement occupés, ces immenses territoires.

grâce au droit de préférence. Ce méchant procédé ne réussit cependant pas. (1)

Le traité de 1887, en interdisant aux Belges de franchir l'Oubanghi et d'entrer dans les territoires découverts par eux, indiquait, dans l'incertitude du cours de cette rivière, le 4^e parallèle comme ligne fixe éventuelle. Bientôt la France prétendit que cette ligne comptait aussi pour l'Ouellé, qui constitue le prolongement de l'Oubanghi. — « L'accroissement de territoires explorés par les Belges dans l'Oubanghi, disent les *Archives Coloniales Belges*, ne suffisait cependant pas à satisfaire les revendications françaises qui revenaient sans cesse. La France chercha à revendiquer également, au-delà de l'Oubanghi, les régions qui s'étendent jusqu'à l'Ouellé. La plupart des affluents de celui-ci et des importantes rivières en amont ont été reconnus et explorés par les Belges qui y ont fondé des stations. Qu'importe ! D'aucuns en France n'en tiennent nul compte et, spéculant sur les concessions qu'on a su obtenir en 1885 et 1887, ont médité d'en arracher de nouvelles au mépris de tous les droits. »

Et de nouveau nos pionniers durent évacuer les postes déjà établis dans ces vallées, que le traité de 1885 leur avait laissées ouvertes et qu'ils avaient été les premiers et les seuls à découvrir ou à explorer et à occuper. (2)

(1) « On s'ingéniait à Paris à représenter l'Etat Indépendant comme à bout de ressources et à la veille de devoir réaliser ses possessions. La France aurait été, de la sorte, appelée à exercer le droit de préférence. Dans ces conditions, n'y avait-il pas intérêt pour elle à refuser à l'Etat les moyens de prolonger son existence. » — *Archives Coloniales Belges*.

(2) L'immense Oubanghi n'a pas gagné à changer de propriétaire. Le premier établissement des Français dans ce bassin, en 1887, dit Dybrowski, se fit à la lueur des pillages et des incendies. — Fr. Masoin, I, p. 163.

IV

Vers le Nil.

Cependant, peiné mais non découragé, ils partirent, sur l'ordre de Léopold II, vers l'Est, par le Bomou, pour les contrées du Soudan, depuis 1840 totalement abandonnées par les Egyptiens.

Là ils entrèrent dans le pays des partisans du Madhi, qui, après la révolte d'Arabi-Pacha, en 1881-82, s'étaient répandus au nombre d'une centaine de mille dans la Haute-Egypte et le Soudan, faisaient gémir les populations sous leurs déprédations, avaient battu plusieurs armées anglaises envoyées à leur poursuite, notamment en 1883 celle du général Hicks, en 1884 celle de Baker, avaient attaqué ensuite et pris d'assaut la ville de Karthoum en assassinant Gordon-Pacha avec sa garnison, se rendirent maîtres en 1888 de Redjaf, battirent encore d'autres armées de secours et finirent par couper tout ce pays de toute communication avec l'Europe.

L'Angleterre, impuissante à maîtriser cet ouragan, se décida à abandonner cette région. Par une note aux Puissances, elle déclara « Nobody's country » tout le Soudan ainsi que les rivages de la Mer Rouge (CARL PETERS, p. 177). Il ne restait là que le savant Édouard Schnitzer qui, sous le nom d'Emin Pacha, se trouvait au service du gouvernement égyptien où l'avait engagé Gordon-Pacha lui-même. Sous la menace des Madhistes,

le savant allemand s'était retiré vers Wadelaï, où par sa fermeté, il en imposa aux hordes du nouveau prophète Mohammed Achmed et les força à le laisser en paix.

Le monde savant n'entendait cependant pas l'abandonner à son sort et deux expéditions, l'une anglaise, l'autre allemande, furent organisées pour venir à son secours. A la tête de l'expédition allemande fut mis l'explorateur Carl Peters. Nous nous occuperons seulement ici de l'expédition anglaise, organisée fin 1886, qui sous la conduite de Stanley prit la voie du Congo.

Le roi Léopold, dans le but de mettre fin au trafic des esclaves dans les régions des Grands Lacs, vers la côte orientale et au Soudan, par le Bahr-el-Ghazal, avait indiqué la voie de l'Ouellé, où certains postes devaient être créés dans ce but.

En Angleterre, on objecta bien que, par le traité de délimitation avec la France (1887), l'Etat du Congo s'était engagé à n'exercer aucune action politique sur la rive droite de l'Oubanghi, au Nord du 4^e parallèle ; mais le Roi fit valoir que cette limite ne concernait que l'Oubanghi, que l'Oubanghi et l'Ouellé étaient deux rivières absolument distinctes, qu'il était donc libre de passer par la dernière au-delà de cette parallèle et d'avancer vers le Bahr-el-Ghazal, au besoin jusqu'au-delà de la ligne de partage du bassin du Congo même. Rassuré de ce côté, le Roi se garda bien d'éveiller l'attention de la France ; mais il eut soin d'avertir l'Allemagne qui, peu au courant de ces questions, laissa faire.

Le Roi prit en même temps soin de maintenir dans son service le chef de l'expédition, Stanley, pour tâcher de s'attribuer, le cas échéant, le profit de l'action politique de l'explorateur. Dans cette qualité celui-ci, pen-

dant le cours du voyage (1), parvint à négocier avec la *Imperial British East Africa Company*, (2) directeur Sir William Mackinnon, un arrangement, terminé le 24 mai 1890, par lequel cette compagnie, qui était en possession d'une charte pour l'acquisition et l'administration des régions de l'Afrique Orientale, limitait son action à la droite d'une ligne partant du lac Tanganika, passant par le lac Albert-Edouard, la rivière Semliki et le lac Albert, pour joindre ainsi le Nil à Wadelaï vers Lado. Entre les lacs Tanganika et Albert-Edouard, la compagnie recevait une bande de terrain qui permettait aux Anglais de passer de leur Nyassaland à leur Ouganda, sans traverser de territoire étranger. C'était le raccordement rêvé de la route du Cap au Caire.

Le gouvernement anglais, par l'organe de Lord Salisbury, laissa faire, se bornant à faire remarquer, que la France pourrait faire, de par son droit de préemption, objection à l'abandon d'une bande de territoire. Le Roi fit valoir, que ce privilège n'avait pas pareille portée, et qu'il ne s'agissait pas d'abandon de

(1) Stanley, après sa fameuse marche à travers la forêt de l'Aruwimi, rencontra Emin-Pacha en 1888, au mois de mai, sur le lac Albert. Il avait plus besoin de secours que celui qu'il venait secourir. Ayant reçu d'Emin des vivres et des munitions, il alla chercher son arrière-garde qu'il trouva dispersée et son commandant, le major Barttelot, assassiné. Avec les débris de sa troupe, il retourna chez Emin et les deux explorateurs allèrent ensuite ensemble à Bagamoyo, où ils arrivèrent le 4 décembre 1889. Stanley rentra ensuite en Europe et il fut brillamment fêté à Bruxelles le 22 avril 1890. — Voir Carl Peters, p. 178.

(2) Cette compagnie, fondée en 1888, par charte royale, a été liquidée le 19 juin 1894, le gouvernement anglais ayant repris son avoir contre la somme de L. 50,000.

territoire, mais uniquement d'une concession non transmissible.

Les choses en restèrent là, lorsque l'Angleterre s'aperçut peu à peu que les Belges voulaient aller occuper les territoires qu'elle avait déclarés libres.

En effet, en septembre 1890, le Roi avait fait partir en grand secret le commandant Van Kerckhoven, avec un corps expéditionnaire, pour la vallée de l'Ouellé. De là, celui-ci avait poussé jusque Lehmin, à deux ou trois semaines de marche de Wadelai sur le Nil, où il tomba victime d'un accident de tir. Son remplaçant, M. Milz, atteignit cette dernière ville le 9 octobre 1892 et y hissa le pavillon congolais. Diverses stations furent établies ensuite par Delanghe à Kiri, Muggi, Laboré et Dufilé sur le Nil, tandis que les lieutenants de Van Kerckhoven se frayèrent un chemin vers le Nord, par le bassin du Shari et du Bahr-el-Ghazal dans la direction de Fashoda.

Quand les Belges en étaient là, Lord Salisbury protesta. Il fit valoir que la B. E. A. n'était qu'une compagnie commerciale et qu'elle n'avait pas le droit de traiter avec un gouvernement étranger pour des territoires dont elle n'avait que la concession et qui étaient dévolus à l'Angleterre par le traité anglo-allemand du 1^{er} juillet 1890. Il somma l'État Indépendant de rappeler l'expédition Van Kerckhoven.

Le Roi exposa que, lors de la conclusion du traité avec Mackinnon, Lord Salisbury avait été mis au courant de tout, que l'expédition Van Kerckhoven n'en était que l'exécution et qu'il n'était pas possible autrement de faire face au péril madhiste ; que cette expédition ainsi que celle de Stanley était en même temps œuvre de civilisation et que les sacrifices des Belges venaient également à point au gouvernement anglais

dans la campagne livrée contre les partisans du prophète.

En effet, ce que les Belges faisaient là était tout à l'avantage de l'Angleterre. D'un côté, les provinces abandonnées, mais maintenant occupées par les Belges, restèrent fermées à l'ambition de la France avec laquelle le décompte ultérieur aurait été beaucoup plus difficile, et de l'autre, par la création des postes belges dans l'Ouellé, les Madhistes du Nord avaient été empêchés de faire leur jonction avec les Arabes révoltés de l'Est, véritable catastrophe qui aurait rendu plus tard la tâche de Kitchener très difficile, sinon impossible.

La grande révolte des Arabes fut commencée par le massacre de l'expédition Hodister (mai 1892), marquée ensuite par l'assassinat d'Emin-Pacha (octobre 1892) et la mort héroïque des soldats belges Lippens et De Bruyne. Elle fut réprimée enfin en 1893 par Dhanis, par la prise de Kabambaré.

C'est à cette époque aussi que se place la croisade antiesclavagiste prêchée par Mgr. Lavigerie (1888) qui forme la page la plus glorieuse de l'Histoire Coloniale de Belgique et dont le capitaine Jacques fut le héros. Pour montrer où se trouvaient encore une fois les amis des Belges, signalons que c'est l'Angleterre qui à la Conférence de Bruxelles de 1890 refusa de laisser insérer dans l'Acte du 2 juillet l'abolition du commerce des armes et n'admit que sa restriction. Lorsqu'en 1893 l'expédition de secours Descamps arriva par l'Afrique Allemande sur le Tanganika pour dégager le capitaine Jacques, le mission-

naire anglais Swann refusa son steamer pour le passage disant qu'il ne fallait pas se mêler à ce qu'il appela les disputes des Belges avec le chef des esclavagistes Roumaliza, contre lequel surtout était menée la glorieuse campagne. — Pour favoriser l'expédition, qui avait dû prendre la route de l'Est, l'Empereur d'Allemagne avait télégraphié en personne à Bagamoyo, où elle trouva en conséquence toute facilité pour former la caravane, aux dépens des Allemands eux-mêmes qui avaient besoin des porteurs pour leur trafic. On réduisit également de $\frac{2}{3}$ les droits de douane qui étaient fort onéreux. (Voir FR. MASOIN.)

Après bien des pourparlers, le Roi obtint, sous la date du 12 mai 1894, le fameux traité par lequel les Belges furent admis au Nil, du lac Albert jusqu'au 10° degré, recevant en bail tout le Bahr-el-Ghazal, pendant le règne des Cobourg en Belgique, et l'enclave du Lado, pendant le règne de Léopold II. L'Angleterre par contre reçut de nous à bail la fameuse bande de 25 kilomètres de largeur entre les lacs Tanganyika et Albert-Edouard, côtoyant les possessions allemandes de l'Afrique Orientale. Contre ceci, l'Allemagne protesta ne voulant pas avoir à l'Ouest comme voisins les Anglais au lieu des Belges.

Entretiens, le 23 décembre 1894, nos troupes franchirent la Dunga, où elles dispersèrent les Madhistes. Dans le Sud, Chaltin, en août et octobre 1893 était remonté vers l'Aruwimi, où Stanley avait rencontré tant de difficultés. Ainsi, en trois ans, tout le bassin de l'Ouellé avait été occupé et la conquête du Bahr-el-Ghazal amorcée par des reconnaissances jusqu'au seuil du Darfour.

Mais en France la publication du nouveau traité provoqua un véritable orage. Le gouvernement adressa, le 27 mai 1894, une note à l'Etat du Congo, faisant les réserves les plus expresses. On fit valoir l'interdiction qui existait pour nous de ne pas dépasser le 4^e parallèle, ainsi que l'atteinte portée à l'intégrité du territoire égyptien du Soudan, dont le Bahr-el-Ghazal faisait partie, et que la France avait garantie avec les autres puissances. Dans ce but, la France fit même appel à la Turquie, dont l'Egypte continuait à dépendre.

Nullement appuyé par l'Angleterre, qui ne fit rien pour faire respecter le traité du 12 mai, notre Roi se vit forcé de signer déjà le 14 août suivant un traité avec la France fixant les frontières du Congo de façon à ce que celui-ci fut obligé de respecter les territoires revenant prétendument à l'Egypte. Par convention complémentaire du 5 février 1895, la France fit ensuite prévaloir l'avis, qu'aucune parcelle, aussi petite fut-elle, du territoire congolais ne pouvait être ni vendue, ni troquée, ni concédée, ni même donnée à bail, à un Etat ou à une société qui en tiendrait lieu, sans que son droit de préemption n'entrât en ligne de compte, et cela alors pour tout le domaine du Congo !...

Voilà où nous avait mené cette faveur si légèrement promise au début de l'œuvre congolaise.

L'Angleterre ne reçut pas sa bande de terrain et les Belges furent priés encore une fois d'abandonner le territoire si chèrement acquis et de se retirer sur la ligne du Bomou et du Bahr-el-Ghazal. (1)

(1) « La frontière du Nord fut reportée au Bomou, dont le bassin, occupé et mis en valeur par les Belges, passa incontinent aux mains des Français. » — Victor Collin : *La Question du Haut-Nil*, p. 38.

Il ne nous resta à bail que l'enclave du Lado, qui faisait cependant également partie du territoire égyptien.

De même le Bahr-el-Ghazal dépendait du Khédive ; mais maintenant que c'était la France qui allait l'occuper, on passa outre...

Ce que nous avons gagné comme résultat de nos efforts, c'était le bail de l'enclave du Lado jusqu'à la mort de Léopold et en outre une définition plus claire du droit de préférence de la France, qui en revenait à dire que nous ne pourrions pas disposer d'un mètre carré de terrain sans son consentement!...

* * *

Grisée par sa victoire facile sur les Belges, la France conçut de vastes projets. Comme pendant à la devise anglaise « du Cap au Caire », elle en créa une autre, celle de « de l'Atlantique à la Mer Rouge » (3,800 kilomètres), et prépara en secret la fameuse expédition sur Fashoda, à la tête de laquelle fut mise le commandant Marchand. Celui-ci déploya un effort gigantesque. Rien n'avait été préparé en Afrique. On employa 45,000 travailleurs qui, d'après Burrows, n'étant pas payés, furent recrutés de force. Les Français brûlèrent trente villages et firent sauter à la mélinite les cavernes où les chefs s'étaient réfugiés qui furent attachés ensuite. Dans les villages on ramassa les hommes et les femmes. Ceux qui s'échappaient furent fusillés ou pendus lorsqu'on les rattrapait. (Voir FR. MASOIN, II, p. 280 et A. J. WAUTERS, *Hist. Pol. du Congo belge*, p. 146.)

Marchand arriva à Fashoda le 10 juillet 1898, à l'improviste avec une poignée de soldats et fit hisser le drapeau français.

C'était la même manœuvre que celle de Brazza qui, en 1880 et 1885, avec quelques hommes, avait damé le pion aux Belges. (1)

Faschoda était d'ailleurs territoire ottoman ; mais ce prétexte, invoqué par la France contre les Belges, tomba comme nous l'avons vu, dès que la France entra elle-même en ligne. Mais cette fois on se trouva devant les Anglais, et il s'agissait de causer. Pour que la prise de possession fut valable, il fallait d'ailleurs qu'elle fut effective. Or le corps expéditionnaire de Bonchamps, qui était en route, n'arriva pas.

C'est alors que Kitchener, qui venait de battre les Madhistes à Ondurman et d'entrer le 3 septembre 1898 à Khartoum, arriva le 19 septembre en force à Fashoda et fit hisser le pavillon turco-égyptien à côté du pavillon français.

Devant la menace de guerre, la France céda et par le traité de Fashoda du 21 mars 1899 retira ses troupes du Bahr-el-Ghazal. (2)

* * *

(1) « L'occupation de Marchand était, comme celle de Brazza, une occupation « à bon marché ». — Victor Collin, p. 90.

Les deux explorateurs français en 1880, 1885 et 1898, contre les Belges et les Anglais employèrent des procédés peu corrects. Ils épièrent le moment des expéditions régulières et coûteuses des Belges et des Anglais pour les devancer facilement avec quelques hommes et prétendre ensuite au privilège du premier occupant. Pareille occupation n'est valable que si elle est appuyée par une force suffisante, pour la rendre immédiatement effective.

(2) C'est le traité de Fashoda qui marqua le début de l'Entente Cordiale. La France renonça à toute intervention en Egypte, où l'Angleterre avait des droits, mais nullement sans partage, puisqu'une commission internationale gérât les finances. Par contre, l'Angleterre céda à la France le Maroc, où les deux n'avaient pas plus de droits que l'Allemagne,

Alors les Belges, qui avaient toujours leur traité de 1894, maintenant que la France abandonnait la partie qu'elle leur avait enlevée, songèrent à reprendre leurs droits. Pendant tout ce temps d'ailleurs, de 1894 à 1898, leurs explorateurs n'étaient pas restés tranquilles. En 1896, le baron Dhanis était parti de Maniéma pour tendre la main aux troupes anglo-égyptiennes de Kitchener et poursuivre les bandes de Madhistes sur le Nil Blanc (1). Il est vrai que le 25 février 1897 son avant-garde se révolta à Dirfi et compromit cette expédition ; mais Chaltin, qui avait poussé plus au nord, parvint à disperser les Madhistes, le 17 février 1897, à Bedden sur le Nil. Il lança ensuite ses troupes jusqu'à Redjaf qu'il enleva aux Madhistes et poussa jusqu'à Lado, où il repoussa une contre-attaque des Madhistes qu'il mit en fuite. La victoire de Kitchener à Omdurman marqua la fin de cette longue révolte et le commencement de la pacification de ces malheureuses contrées.

Rentrés au Bahr-el-Ghazal immédiatement après l'évacuation par les Français, les Belges se remirent au travail. On établit des postes, institua des maisons de missionnaires, commença des exploitations et Léopold

l'Espagne et les autres Puissances. Dans tout cela, il n'était guère question des droits des Egyptiens et des Marocains eux-mêmes et de tout cela naquirent les divers conflits marocains de 1904 (Algéciras), 1907 (Casablanca) et 1911 (Agadir), précurseurs de la guerre actuelle.

(1) Au fond, cette expédition Dhanis devait marcher parallèlement avec l'expédition Marchand, que le Congo appuyait de toutes ses forces. Sans doute qu'à Paris des pourparlers ont été menés par le Roi dans le sens d'une action commune pour la conquête de la vallée du Nil mitoyen. C'est ce qui peut expliquer le recul subit du Roi vis-à-vis des protestations françaises contre le traité du 12 mai 1894, recul qui n'était nullement dans ses habitudes.

dépensa une somme annuelle de deux millions pour la mise en valeur de cette immense province.

L'Angleterre ne vit pas cette activité d'un bon œil, mais aussi longtemps qu'elle avait sur les bras la guerre des Boers, elle n'insista pas. Mais dès qu'elle sentit s'alléger les difficultés avec les Madhistes, les Français et les Boers, elle commença à nous payer d'ingratitude. (1)

Déjà le 15 mai 1899 l'Angleterre avait fait savoir que par la victoire d'Ondurman, l'Égypte était rentrée dans ses anciens droits. Le 8 février 1901 elle signifia au roi Léopold que « le contrat de bail de 1894 n'avait été ni terminé, ni complété et qu'elle ne reconnaissait pas les concessions qui avaient été accordées en vertu de celui-ci à certaines sociétés privées, qui n'offraient pas la moindre garantie d'un bon traitement des indigènes ! Que ces sociétés avaient reçu l'autorisation de prélever des taxes et des royautés, mais que seul le gouvernement égyptien avait ce droit et entendait toujours l'exercer » (2). Elle fit valoir de plus que,

(1) L'Angleterre n'était pas intervenue au traité du 14 août 1894, par lequel les Français expulsaient les Belges déjà établis au Bahr-el-Ghazal; elle était censée l'ignorer. Ceux-ci étaient donc en droit de considérer le traité du 12 mai 1894 comme existant toujours vis-à-vis de l'Angleterre. (Victor Collin, p. 38.) C'était l'avis de Lord Salisbury, qui le 4 octobre 1898 disait que, puisque ce traité n'avait pas été annulé, il restait en vigueur.

(2) On remarque ici l'éternel double jeu du gouvernement anglais. En laissant planer des doutes sur les droits de l'Égypte, il conclut avec les Belges, dont il avait besoin contre les Madhistes, un traité contre lequel il fait intervenir son vassal égyptien, dès que la situation est sauvée. En Afrique du Sud se prépare un jeu analogue. Déjà on prétend retenir, au nom du peuple sud-africain, les colonies allemandes que l'Angleterre a obligé celui-ci d'envahir bien contre son gré.

n'ayant pas reçu sa bande de terrain entre les deux lacs, elle n'avait pas eu de contre-valeur de ses sacrifices et que d'ailleurs l'accord du 14 août 1894 avec la France avait neutralisé la partie essentielle du traité anglais du 12 mai 1894. (1)

C'était, au fond, l'annulation pure et simple, mais par voie détournée, selon l'habitude anglaise, du bail du Bahr-el-Ghazal, consenti, non par l'Égypte, mais par l'Angleterre !

Comme compensation, celle-ci offrit une sorte de quadrilatère formé par la rivière Yei, jusqu'au parallèle 6°30' de latitude nord, avec des ajoutés et des emprises, d'après les territoires occupés par des tribus sans qu'on puisse nulle part se rapprocher à moins de 40 milles anglaises du Nil.

Le Roi envoya immédiatement le commandant Charles Lemaire se rendre compte de l'étendue et de la valeur de la compensation offerte, n'entendant pas laisser modifier le traité de 1894 de façon unilatérale. Il se trouva que les territoires offerts à bail ne représentait guère que la huitième partie de ceux qu'on voulait nous enlever et où l'existence de mines de cuivre avait été signalée.

Le Roi proposa un arbitrage, auquel il avait droit, puisqu'une partie du territoire contesté tombait dans le bassin conventionnel du Congo, pour lequel l'arbitrage était prévu par l'Acte de Berlin.

L'Angleterre déclara, le 22 octobre 1903, que cette demande d'arbitrage était absolument inacceptable et

(1) Que l'Angleterre n'ait pas reçu sa bande de terrain, n'est pas le fait des Belges. En y renonçant, elle a suspendu les effets, mais non l'existence du traité de 1894. — Voir Victor Collin, p. 102.

qu'en cas d'insistance, elle regardait les négociations comme rompues. (1)

Sur ce, le commandant Lemaire s'avança dans le territoire de la Yei, vers le Nord, jusqu'à Jalo, en fondant différents postes sur son passage. Là l'officier anglais Poole, à la tête de 400 soldats, s'opposa à sa marche. Le 25 février 1904 le gouvernement anglais le somma de sortir du Bahr-el-Ghazal. Léopold protesta, faisant valoir que l'ancien traité restait debout aussi longtemps qu'il ne serait pas remplacé par un autre.

Mais entretemps les Anglais avaient trouvé moyen d'affamer l'expédition ; les indigènes refusèrent de fournir des vivres et les porteurs désertèrent. Force fut de se retirer, ce que Lemaire fit jusqu'au méridien 30, parallèle 5, où il reçut l'ordre de se maintenir malgré tout. Là également on tâcha d'affamer sa troupe qui était composée de 12 soldats blancs et 450 noirs, les Anglais évitant ostensiblement de brusquer la situation. Mais bientôt Léopold donna des instructions énergiques (17 octobre 1905) pour l'occupation effective des territoires litigieux.

Alors les Anglais firent avancer des troupes soudanaises avec du canon. Le 18 décembre 1905, le gouvernement anglais fit décréter la fermeture de la navigation du Nil pour l'Etat du Congo.

Le Roi n'ayant pu obtenir un arbitrage, demanda une consultation aux savants : le professeur Nys, Belge ; le ministre hollandais Asser ; le professeur Pasquala,

(1) Les Belges n'eurent vraiment pas de chance avec la clause d'arbitrage inscrite à l'Acte de Berlin. L'Angleterre en 1903, dit Fr. Masoin, refuse l'arbitrage, comme la France en 1894. « Les petits, ajoute l'auteur, n'ont aucun recours contre les grands ». Il est vrai que ces grands offriront en 1914 l'arbitrage à Messieurs les Assassins de Sarajewo.

de Naples et le professeur Stoerck-Greiswald. Ceux-ci émirent l'avis que la fermeture du Nil constituait une atteinte au droit des gens. L'Angleterre n'y répondit même pas. Plus rien ne passa et la faim eut bientôt raison du bon droit. La garnison belge, qui avait été portée de 1,150 à 2,000 hommes et avait reçu canons et munitions, dut se retirer.

C'est alors que le baron Van Eetvelde se rendit à Londres où, le 9 mai 1906, fut élaboré un nouveau traité qui déchira celui de 1894. Les Belges durent se contenter du petit territoire de 25 hectares ! donnant accès au lac Albert avec le port de Mahaghi, pour la durée du règne de la dyastie des Cobourg en Belgique et de l'enclave du Lado jusqu'à la mort du Roi. L'Angleterre s'engagea de plus à garantir un emprunt de 20 millions de francs pour la construction d'un railway de la frontière congolaise au Nil en passant par le Lado. Mais, comme cette voie pourrait faire concurrence au railway de Matadi, il n'a pas été fait usage de cette clause.

Pendant les opérations de délimitation, le Roi parvint cependant à obtenir, au lieu du méridien 30, une frontière plus pratique et plus naturelle, qui nous procura la région aurifère du Kilo, la moitié du lac Albert-Edouard, une partie des monts Ruwenzori et tout le rivage du lac Albert.

L'abandon du Bahr-el-Ghazal équivalait à une perte de 30 millions, l'Etat y ayant mis 2 millions par an pendant 15 ans. Il y avait mis en outre une dépense de travail pénible. Tous les postes durent encore une fois être abandonnés devant la brutalité du plus fort dont la raison était la meilleure...

..

V.

La Presse anglaise contre la Belgique et son Roi.

En même temps l'Angleterre avait commencé contre le Congo et son Souverain sa campagne de presse qui, sous le manteau de protection des indigènes, n'avait pour but que la mise sous tutelle de la colonie pour la préparer à l'annexion anglaise.

Après la guerre du Transvaal, le Katanga, avec ses immenses richesses minérales, s'offrait en proie à la convoitise britannique. Il y avait là du cuivre en masse, du minerai de fer, du charbon, de l'or, du diamant même !

Déjà en 1891, disent les archives coloniales belges, les Anglais avaient essayé de se faufiler dans la riche région du Katanga. La *Chartered Co* s'était efforcée d'obtenir du chef indigène M'Siri (le même procédé donc que celui de Brazza avec Makoko !) des concessions alors que déjà le Katanga appartenait dans son entièreté à l'Etat Indépendant. Le roi Léopold écrivit à ce propos au baron Greindl, à Berlin, le 23 avril 1891, « que peut-être les Allemands voudraient bien dire un mot sérieux à Lord Salisbury »... C'est encore une fois l'Allemagne qui fut notre sauvegarde pour cette province qui à elle seule vaut plus que les Congo Belge et Français réunis. Le 19 mai, M. Hassfeldt écrivit qu'il avait vu le ministre anglais et qu'il

avait promis qu'on ne ferait pas de difficultés à Léopold II. — L'Entente n'existait pas encore à cette époque et seule contre l'Allemagne, l'Angleterre n'osait forcer sa pénétration dont on connaît le danger.

Empêchée par l'Allemagne de s'infiltrer politiquement, l'Angleterre le fit financièrement, ce qui évidemment n'est en soi pas un mal ; mais comment elle entend les choses sur ce terrain, nous allons l'apprendre par un passage du rapport de 1915-16 de la *Tanganika Concessions Co*, qui est le grand concessionnaire, comme on sait, des richesses minières de notre Katanga. « Aucune société, dit ce rapport, n'a fait, durant les dix dernières années, en faveur de l'Empire Britannique et du commerce anglais, autant que notre *Tanganika Co* ! » (Voire *Indépendance Belge*, 6-11-16.) Le même rapport dit que la société n'avait pas un sou en caisse avant la guerre et que ce n'est que grâce à la firme *Merton & Co*, où les capitaux allemands étaient prépondérants, qu'elle est parvenue à se tenir debout par l'écoulement de son stock de cuivre, dont personne ne voulait à cette époque.

Les Anglais, dit A. J. WAUTERS, (*Hist. Pol. du Congo belge*, p. 207), n'avaient jamais perdu de vue la région minière de Haut-Katanga. En 1889, les agents de Cecil Rhodes avaient essayé de s'y établir et d'acquérir des droits politiques. Il existe de cette époque une carte de Bartholomey, qui annexe purement et simplement la région à la colonie anglaise.

Le Dr. Morel, qui se mit à la tête de la campagne de presse, le dit un jour : « Des hommes résolus de sang britannique ou hollandais (anglo-boer) ne supporteront pas d'être écartés d'un des districts miniers les plus riches du monde. » (FR. MASOIX, I, p. 127.)

« The absolute and immediate necessities are the

diruption of the Congo Free State and his partition among the Powers, dit *La Congo Reform Association*, dans un de ses manifestes. » (CANNART D'HAMALE, p. 92.)

Déjà le capital anglais était devenu prépondérant là-bas, par l'intervention de sociétés comme la *Zambesia Exploring Co*, la *Tanganyika Concessions Co*, l'*Oceana Co* et d'autres, alors que de puissantes compagnies de chemins de fer, comme la *Benguella Railway Co* et la *Rhodesia-Katanga Railway Co* encerclaient les exploitations, en attendant qu'elles puissent devenir patri-moine anglais. (1)

* * *

Cette campagne anglaise fut particulièrement violente. Au Parlement (2), dans les meetings, dans les parcs publics, dans les églises, on stigmatisa les atrocités belges, on signala des cruautés affreuses, et Léopold et son peuple furent traités de « chien immonde de l'Europe et de peuple sauvage et barbare, qui se délectaient à trancher les mains et les pieds des pauvres nègres... »

Aux confins de l'Ouganda, on fit courir le bruit que les Belges s'amusaient à massacrer les indigènes pour les manger.

L'organe du Dr. Morel, le *West African Mail*, représentait Léopold II un couteau de boucher à la main juché sur une pyramide de crânes entourée de rangées de squelettes décapités. (*Vérité*, janvier 1906.)

(1) A noter qu'un des frères de M. Grey fut attaché aux concessions de la Tanganyka, un autre est administrateur de la Rhodesian Katanga Junction Rv. — Roger Brunet, p. 254.

(2) M. Grey attendit jusqu'en 1903 pour parler des rapports qu'il avait reçus depuis 1896 sur la situation du Congo Belge. — Ibid.

Marc Twain compara Léopold à Néron.

« Tous les Belges qui travaillent au Congo sous Léopold II, disait-il en 1906, ne sont que de vulgaires assassins, qui versent le sang des indigènes pour obtenir du caoutchouc. Chaque livre de cette marchandise a été payée de violences, de mutilations et de vies humaines. » (*An answer to Mark Twain*, Bulens frères, éditeurs, Bruxelles.)

Le nouvelliste *Stead* s'associa à cette campagne qui parvint à entraîner les socialistes belges Vandervelde et Lorand, que Fr. Masoin (Tome I, p. 184) accuse avoir aidé à la distribution de brochures où l'on faisait dire au Roi : « Vous récolterez du caoutchouc ou j'emprisonnerai vos femmes ; je brûlerai vos huttes ; je vous donnerai de la chicotte et mes soldats noirs rapporteront comme trophée à leur chef des centaines de mains coupées. »

Le Dr. Guinness promena des projections de gens affreusement mutilés, aux mains coupées, le tout à charge des Belges.

En Belgique, la réplique à ces odieuses accusations ne se fit pas attendre. On n'avait d'ailleurs qu'à feuilleter l'histoire des conquêtes anglaises pour répondre du tac au tac.

Dans la colonisation, dit Fr. Masoin, le plus haut exemple de cruauté continue en même temps que d'hypocrisie nous a été donné par l'Angleterre. — Le nom de l'Inde suffit à jeter l'opprobre sur l'Angleterre. Après la conquête de l'Inde par Clive, celui-ci revint gorgé d'or et laissant une population décimée par la famine. — Warren Hastings, qui avait converti l'Inde en un désert, fut poursuivi mais... acquitté. — L'amiral Napier disait, en 1850, de l'Inde : « Les atrocités qui se commettent ici sont impossible à décrire. » —

Un immense catafalque, dit Pierre Loti, a surgi dans la jungle formé des os et des squelettes affamés. On a vu périr des milliers d'affamés dans des districts, qui au même moment exportaient pour des millions de grains. — L'Hindou Dingra disait à ses juges : « Vous vous posez en champions de l'humanité au Congo et en Russie ! mais vous causez la mort de 2 millions d'Hindous par an. » — Le grand principe de la colonisation anglaise est l'extermination des races. L'Espagne, qu'on a tant critiquée, était parvenue à croiser et à maintenir les races (1). Partout où l'Angleterre domine, elles sont anéanties ou refoulées. — L'histoire de l'Australie doit être écrite avec du sang. — Au Transvaal, en Egypte, il en est de même. — L'histoire de l'Irlande est simplement horrible. — Partout où s'élève le drapeau anglais, il est arboré sur des décombres, sur des cadavres et sur toutes les détresses des conquêtes bestiales. (FR. MASOIN, I, p. 122 à 184.)

Cette campagne devait préparer évidemment la voie à quelque acte d'hostilité, qui aurait ouvert la question du partage, que Burrows, un des lieutenants de Morel, réclama avec force.

Le gouvernement anglais fit semblant de suivre malgré lui, mais au fond il était d'accord. Les notes diplomatiques se suivaient menaçantes, englobant, sans vouloir le paraître, les Belges, la Belgique et le Roi

(1) « L'Espagne s'assimila les 11 millions d'Indiens de l'Amérique du Sud. Elle acquit de ce chef l'admiration d'Elisée Reclus ». — Fritz Masoin, II, p. 9. — Lors de l'anniversaire, novembre 1916, de l'arrivée des Européens en Amérique, l'archevêque de Bogota fit ressortir, dans son allocution, que les colonisateurs de l'Amérique du Nord n'avaient eu en vue que la destruction de la race rouge, à l'encontre de la méthode espagnole qui, après la conquête, s'appliquait à éduquer les populations sauvages.

dans la même reproduction. (FR. MASOIN, I, p. 160.)

Cependant les Puissances ne suivaient pas. L'Allemagne parut un moment donner dans le panneau, mais se ressaisit bientôt : par expérience, elle ne se fia pas aux discours philanthropiques d'Albion. Elle resta bien disposée pour la Belgique. Le consul allemand Wallwitz, à Anvers, fit même publiquement l'éloge de notre colonie.

En France, il y eut des attaques violentes dans les journaux, mais le gouvernement s'abstint. Au Congo Français régnaient en effet les mêmes abus qu'au Congo Belge : manque de contact avec les administrations supérieures ; autoritarisme des employés subalternes ; arbitraire, cruautés, extorsions. Nous avons déjà dit un mot des excès commis dans l'Oubanghi. On connaît l'horrible forfait de cet agent français qui, à Brazzaville, fit éclater une cartouche de dynamite sur le corps d'un nègre. Les Anglais avaient appelé le Congo Français *l'Enfer des indigènes*. M. de Brazza, envoyé là-bas à la tête d'une commission d'enquête était revenu éccœuré et on n'osa pas publier son rapport. (1)

Le gouvernement français se tint donc à l'écart de la campagne anglaise. Si la question du partage du Congo Belge, préconisée par les propagandistes anglais, se posait, il était toujours temps d'intervenir et de faire valoir le droit de préemption, qui pesait sur ces domaines. Il fit de son mieux pour mettre fin chez lui aux abus.

(1) Dans l'Oubanghi-Shari, c'a été un massacre général pour faire marcher le service. Dans un camp d'otages gisaient 20 cadavres de femmes et 150 autres femmes et enfants agonisaient n'ayant rien mangé pendant quatre jours. Voir Fr. Masoin, I, p. 113.

Ceux-ci existaient également aux colonies allemandes et aux colonies anglaises. Aussi le gouvernement belge était-il fort à l'aise lorsque l'Angleterre, le 8 août 1903, parlait de soumettre la question commerciale du Congo à la Cour de La Haye, certain qu'il était que ni la France, ni l'Allemagne ne se prêteraient à des débats où leurs propres tares, inhérentes à toute colonisation nouvelle, seraient mises à jour. Il insinua qu'on pourrait discuter ou arbitrer en même temps la question du Bahr-el-Ghazal, que l'Angleterre, comme nous l'avons vu, trancha d'autorité sans se soucier des prescriptions de l'Acte de Berlin, qui prévoyait l'arbitrage.

Le gouvernement belge fit de son mieux pour introduire des réformes et faire cesser les abus, que d'ailleurs son inexpérience en matière coloniale avait rendus inévitables au début (1). Il fit faire des enquêtes, envoya des commissions, réforma de fond en comble le régime administratif et territorial et, pour donner des gages de contrôle et de bonne exécution, il fit décider la reprise du Congo par la Belgique.

Le 20 août 1908, les Chambres votèrent la reprise par 83 voix contre 54 et 9 abstentions ; le Sénat fit de même, le 9 septembre, par 63 contre 24 et 11 abstentions, et, le 18 octobre 1908, la reprise fut sanctionnée.

(1) Les abus provenaient surtout de ce que, par suite des énormes distances, les officiers ne pouvaient généralement surveiller en personne les troupes nègres. Celles-ci commirent des atrocités révoltantes, qui furent imputées aux Belges. Parfois, dit A. J. Wauters, des expéditions punitives vont infliger aux habitants un châtiment exemplaire. Des villages sont incendiés. Les instincts sauvages des traoueries se réveillent. C'est au cours de ces chasses que des mains ont été coupées par des soldats noirs sur des calvaires d'indiens tués. Les réformes ultérieures parvinrent, petit à petit, à porter remède à ce triste état de choses.

Rien n'y fit. La campagne continua. L'Allemagne reconnut la reprise ; de même la Russie et la France. Les Etats-Unis, influencés par l'Angleterre, tardèrent jusqu'en août 1911. Celle-ci seule maintint son attitude équivoque.

Dans l'intervalle, Léopold II vint à mourir, le 16 décembre 1909, et Albert I^{er} monta sur le trône de Belgique.

Le jeune Roi, qui venait de rentrer d'un voyage au Congo, fit bientôt comprendre que la Belgique en avait assez de cette politique, appelée plus tard la politique « de la main libre ». La Belgique, dit-il, à l'Assemblée Nationale, le jour de son couronnement, se gouverne soi-même sur la base d'institutions dont d'autres Etats ont adopté les principes. Toujours elle a été fidèle à la parole donnée, et, si elle prend sur elle d'appliquer au Congo un programme digne d'elle, personne n'a le droit de douter de sa parole. »

L'Angleterre se le tint pour dit. La campagne de presse perdit bientôt de sa vigueur et l'on commença de part et d'autre à négocier.

Cette volte-face a-t-elle une double signification ? Il est à remarquer que dans ces négociations on ne traita pas du sort des indigènes, mais bien des intérêts anglais surtout au Katanga et du grand chemin de fer de la Lobito-bay aux mines de cuivre ! (Voir *Wordings-geschiedenis van den Oorlog*, M. P. C. VALTER, p. 65.)

Y a-t-il lieu de croire que certains pourparlers — tenus entre hauts fonctionnaires de Belgique aussi bien que d'Angleterre, qui avaient trait à un débarquement de troupes anglaises en Flandre, même si la Belgique ne les avait pas appelées, même avant que la Belgique fût attaquée, pourparlers, menés à l'insu du Roi et de la Nation, et que les documents, trouvés pendant la

guerre dans les bureaux de la rue de la Loi, ont mis à jour — ont joué un rôle ou ont contribué à faire cesser la campagne de presse anglaise contre le Congo Belge ?

Et pouvons-nous soulever la question de savoir s'il y a corrélation entre les trois événements suivants de l'histoire de Belgique :

1^o 13 février 1913. — Renseignements confidentiels fournis par le Ministre de Broqueville aux députés belges ;

2^o 28 mars 1913. — Vote du service général en Belgique ;

3^o 4 juillet 1913. — L'Angleterre reconnaît enfin la reprise du Congo par la Belgique ?

Ce n'est ni le lieu, ni l'occasion d'examiner tout cela.

Nous ne nous arrêterons non plus à la question de savoir jusqu'à quel point la neutralité de la Belgique existait encore lorsqu'elle s'agrandit d'un territoire colonial, 80 fois plus étendu que le sien propre, et sur lequel pèse la servitude du droit de préférence de la France, droit qui peut peser dans la balance de décisions éventuelles à prendre tant en Europe qu'en Afrique ! (1)

Nous ne voulons nous occuper dans le présent travail que du Congo lui-même et surtout du rôle qu'il a joué dans la présente guerre.

(1) « Il est évident qu'en annexant le Congo, la Belgique modifia la modalité de la neutralité belge telle qu'elle était conçue en 1839. Désormais elle entra dans la politique mondiale et ses intérêts en Afrique constituaient un moyen de pression contre elle, tant en temps de paix qu'en temps de guerre. » — *Belgiens Vergangenheit und Gegenwart*, K. Hampe, 1916, p. 74. — Voir aussi Roger Brunet, p. 143 et suiv.

VI.

Le Congo Belge et l'Allemagne.

Cependant avant d'aller plus loin, nous voulons dire également un mot des relations de notre colonie avec son voisin de l'Est en Afrique. Dans les nombreux documents et publications tant anglais que français et belges, nous n'avons guère trouvé de trace de récriminations que nous aurions eu à faire valoir contre celui-ci. Bien au contraire, dans certaines revues spéciales allemandes, par exemple *Deutsches Kolonialblatt*, 1916, p. 59 et *Die Kolonialreiche der Grossmächte*, A. ZIMMERMAN, p. 202, on impute à l'Etat du Congo « certaines difficultés qu'il mettait sans discontinuer dans le chemin du voisin de l'Est, auquel il était redevable cependant de son existence » et qui étaient incompatibles avec une juste compréhension des devoirs de la neutralité. Pour qui connaît la mentalité de nos milieux dirigeants franco-belges d'avant la guerre, où le chauvinisme anti-allemand était aussi violent qu'en France, le fait ne doit guère causer de surprise. (1)

(1) « En contradiction formelle avec l'Acte de Berlin, l'administration du Congo Belge ne manqua pas une occasion de fermer hermétiquement la frontière orientale allemande pour l'exportation d'ivoire et de caoutchouc, dans le but de favoriser le chemin de fer de Maladi, et elle se livra souvent à des voies de fait répréhensibles sur les indigènes allemands de l'Afrique Orientale. » — *Deutsches Kolonialblatt*, avril 1916, p. 59.

La constitution de l'empire colonial allemand date également de la Conférence de Berlin. Bismarck, qui jusque-là s'était opposé aux acquisitions coloniales, par crainte des complications internationales qu'elles pouvaient engendrer, fit brusquement volte-face, lorsque la thèse de la neutralisation des nouvelles possessions africaines commença à être émise par les spécialistes en matières coloniales. Il débuta par la mise sous protection de l'empire, des entreprises coloniales privées, fondées tant à l'Est qu'au Sud et à l'Ouest de l'Afrique et arriva ainsi à fonder les colonies allemandes du Camérout, de Togo, du Sud-Ouest et de l'Est Africain, voisine cette dernière de notre Congo.

C'est en juin 1884 que Léopold II fit élaborer un projet de convention entre l'Allemagne et l'A. I. C., ou l'Etat qui succéderait à celle-ci, pour fixer les droits respectifs des possessions voisines en Afrique. Ce projet fut remis le 8 août à Berlin et converti en traité le 8 novembre 1884. (1)

Il est évident que, dans des contrées à peine explorées, les frontières devaient être mal définies. C'est de cette époque que date le seul conflit de quelque importance que nous avons eu avec notre voisin de l'Est. Nous allons nous apercevoir du contraste de sa façon d'agir avec celle de nos deux autres voisins.

Nous suivons ici dans ses grandes lignes l'exposé

(1) Une convention anglo-allemande de novembre 1886 délimita les concessions du Sultan en Afrique Orientale et le 1^{er} juillet 1890 une nouvelle convention traça les frontières des zones d'influence des deux Puissances. L'Angleterre eut l'Ouganda, qui fut acquise par les soins de la B. E. A.; et l'Allemagne, les territoires situés entre celle-ci, le Congo Belge, l'Afrique Orientale portugaise et l'Afrique Centrale anglaise. L'Angleterre reçut le Zanzibar en cédant à l'Allemagne l'île de Heligoland.

du *Deutsches Kolonialblatt* de 1916 en corrélation avec les *Archives Coloniales Belges* publiées par lui.

A la Conférence de Berlin, il fut stipulé que les frontières des nouveaux Etats concorderaient avec les traités et les cartes qui formaient les pièces justificatives de l'Acte de la Conférence. Dans cet acte fut proclamée également, comme nous l'avons vu, la neutralisation du bassin du Congo Belge et du Niger, et de l'Afrique Orientale Allemande, que le roi Léopold s'empressa de notifier le 1^{er} août aux Puissances. Dans cette notification était naturellement répétée la description du nouvel Etat et de ses frontières.

Or cette description ne concordait nullement pour l'Allemagne avec le tracé des frontières du traité du 8 novembre 1884. Il se fit qu'elle reportait plus à l'Est la frontière commune et que le lac Kiwou, exploré par le baron von Götzen, avec ses rivages jusque Kiseké, tombait dans les possessions belges, alors que l'Allemagne avait déjà mis ce district sous son protectorat.

A Berlin personne ne s'aperçut de cette modification et il fut donné acte à Bruxelles de la notification sans observation aucune. Pour le reste, les relations continuèrent à être normales. L'Allemagne continua sa politique de bienveillance à l'égard de l'Etat Indépendant, n'ayant d'ailleurs aucun intérêt de favoriser le système colonial français ou anglais. Léopold profita de ces dispositions pour agrandir autant que possible ses domaines. Il comprit bientôt toute l'Afrique Centrale, de l'Atlantique à l'Océan Indien jusqu'à Zanzibar, dans ses projets, sous lesquels Bismarck, un jour, ne put s'empêcher de mettre les mots « nicht blöde ». (D.-K.-Bl., 1916.)

Lorsque le 18 décembre 1894 l'Etat Indépendant, à

la suite de diverses modifications de territoires convenues avec le Portugal, la France et l'Angleterre, fit une nouvelle notification de neutralité, le gouvernement allemand demanda (11 janvier 1895), que la frontière astronomique, qui seule avait servi jusqu'alors, fut enfin délimitée sur le terrain même. En 1894, une mission allemande, sous le comte von Götzen, avait pénétré jusqu'au lac de Kiwou et avait rencontré des difficultés par suite de l'absence de délimitation effective.

A Bruxelles on traîna la chose en longueur sous prétexte que la reprise du Congo par la Belgique allait passer aux Chambres et on s'empessa d'envoyer des troupes dans le territoire signalé pour en prendre possession effectivement. Mais déjà en 1897, lors de la révolte des Batétélas, l'Etat Indépendant se vit forcé d'évacuer la contrée.

A Berlin, on commença à s'apercevoir alors de l'erreur commise en 1885. En octobre 1897 le gouvernement allemand fit avancer à son tour des troupes, sous le hauptmann Bethe, dans la région de Kiwou et, lorsque le 18 novembre 1899 le capitaine belge Hecq reparut là-bas, à la tête d'un fort contingent armé, les Allemands refusèrent de partir. Les deux chefs firent alors sur place un compromis, qui permettait aux deux forces armées de tenir leurs positions en attendant que les gouvernements respectifs eussent réglé le différend.

En Europe on tomba d'accord de nommer, le 10 avril 1900, une commission de géomètres et celle-ci se prononça en faveur du point de vue allemand. Mais le roi Léopold ne voulut consentir à reconnaître cet avis que moyennant une indemnité de 100 millions !

Il ne fut pas donné suite à cette exigence et les

choses traînèrent en longueur jusqu'en 1909, lorsque l'Angleterre, par traité du 19 mai de cette année, avec l'Allemagne, mit fin au conflit de la délimitation du Mfumbiro qu'elle avait avec le même pays. Les deux Puissances s'entretenirent à cette occasion du conflit du Kiwou, et, comme l'Angleterre avait également un conflit avec la Belgique, au sujet du penchant Nord de la chaîne des volcans Virunga, on se proposa de mettre fin en même temps à toutes ces contestations.

Cela n'alla pas facilement. Notre Roi fit toujours valoir que les traités de neutralité de 1885 et 1894 avaient été acceptés par l'Allemagne sans observation. Celle-ci fit ressortir de son côté, que seul le traité du 8 novembre 1884, qui avait servi de base à l'Acte de Berlin, avait force de loi, pour ce qui regarde les frontières, que la description dans la note de neutralité ne pouvait modifier sans nouvel accord spécial.

Fine finale, l'Angleterre proposa de rassembler tous les documents épars, qui avaient servi aux divers traités et de se prononcer alors. C'est ce qui fut fait. L'erreur de 1885 apparut de suite. Les cartes, qui avaient servi au traité de 1884 donnèrent raison à l'Allemagne. Les cartes pour la notification de la neutralité avaient subi une altération ! Par qui ou sur l'ordre de qui ? Nous ne le discuterons pas.

En rédigeant l'Acte de neutralité, on avait habilement, dit A. J. WAUTERS (*Hist. Pol. du Congo belge*, p. 103), et sans autre forme de procès, reculé les frontières... La superficie des territoires délimités par la carte de Friedriksen jointe à la convention de 1884, s'en était trouvée subitement accrue de près d'un tiers !...

L'Allemagne déclara donc s'en tenir au traité de 1884, mais se montra disposée à faire acte de condes-

cendance et à tenir compte de certains faits accomplis « convaincue de donner ainsi au gouvernement belge une preuve de prévenance et d'amitié désintéressée, dont elle espérait qu'elle serait appréciée à sa juste valeur ». Elle proposa donc de continuer les négociations bienveillantes avec la Belgique.

Malgré cela, le roi Léopold se montra peu disposé à entrer dans cette voie, alors que cependant un arbitrage lui aurait donné évidemment tort. Lorsque tout à coup il fit table rase de toutes espèces d'arguties et de casuistique, pour se rallier sans plus au point de vue allemand ! Qu'était-il advenu ?

La France s'était tenue au courant du différend du Kiwou. Voyant que l'Angleterre s'empressait de plus en plus à intervenir dans le débat, elle commença à craindre que son alliée de nouvelle date ne se rencontrât trop avec l'Allemagne et qu'il n'en sortit un rapprochement entre les deux puissances qu'elle avait intérêt à brouiller entre elles (1). Elle insista à Bruxelles pour qu'on terminât le différend sans retard directement avec l'Allemagne. Celui-ci fut réglé en conséquence le 14 mai 1910 et ainsi furent évitées également les révélations qui auraient inévitablement éclairci le mystère de la modification des cartes géographiques...

L'accord donna à l'Allemagne la partie du Sultanat de Ruanda déjà occupée par elle et laissa à la Belgique la grande île du lac de Kiwou, ainsi que la rive occidentale de la Rusici. On promit ensuite aux Allemands

(1) C'est ce qui ressort d'une lettre du diplomate belge le comte de Lalaing, du 16 novembre 1909, où il est dit que, « un rapprochement entre l'Allemagne et l'Angleterre, pour quelque motif que ce soit, peut nuire à l'Entente Cordiale ». — L'incident jette un nouveau jour sur les prétendues dispositions pacifiques de la France avant la guerre.

des concessions au Katanga, pour contrebalancer l'influence anglaise déjà prépondérante dans ce district. — Voir ROGER BRUNET, p. 164. (1)

Le même jour l'Angleterre se fit abandonner par la Belgique le penchant septentrional de la chaîne des volcans Virounga, comme étant celui du Mfumbiro, compris dans le traité anglo-allemand du 1^{er} juillet 1890. Il est certain que, si la Belgique avait eu recours ici à l'arbitrage, elle aurait eu gain de cause, puisque la chaîne en question se trouvait à l'Ouest du 30^e méridien dont parlait ce traité. Mais la France était pressée et à Bruxelles on était sans doute du même avis « que le maintien de l'Entente Cordiale primait tous les autres intérêts ».

* * *

L'année suivante eut lieu l'incident d'Agadir, où l'Allemagne défendit le système de la porte ouverte, donc aussi les intérêts de la Belgique qui avait assisté à la Conférence d'Algéciras. Dans le traité marocain du 5 novembre 1911, qui en fut la suite, l'Allemagne fit insérer, sous l'article 16, la clause suivante :

(1) La relation de cet incident par Roger Brunet concorde dans ses grandes lignes avec celle du *Deutsches Kolonialblatt*, sauf la mention de la petite intrigue française, dont l'écrivain français ne parle pas. « En mai 1908, dit-il, un accord fut conclu entre l'Angleterre et l'Allemagne pour l'échange de territoires répondant aux intérêts réciproques. La Belgique protesta, prétendant que certains de ces territoires étaient ou litigieux ou appartenaient au Congo. Les deux Puissances engagèrent alors, à Bruxelles, des pourparlers en vue d'une entente. La Belgique essaya de s'entendre avec l'Allemagne séparément, qui s'y refusa par loyauté envers l'Angleterre. Enfin, le 14 mai 1910, fut fait un accord conservant à l'Allemagne la partie du Sultanat de Rouanda déjà occupée par elle contre la perte de ses espérances sur l'île du lac de Kiwou, qui restait à la Belgique. »

« Dans le cas où le statut territorial du bassin conventionnel du Congo, tel qu'il est défini par l'Acte de Berlin du 26 février 1885, viendrait à être modifié du fait de l'une ou de l'autre des parties contractantes, celles-ci devraient en conférer entre elles, comme aussi avec les puissances signataires du dit Acte de Berlin. »

Cette clause met au fond à néant le droit de préemption (1) de la France sur le Congo Belge, pour autant que les co-signataires de l'Acte de Berlin usent de leur prérogative au moment voulu. Nous verrons ci-après comment elles entendent parfois leur mission à propos de la neutralité de l'Afrique Centrale dans la guerre actuelle, où elles avaient non seulement le droit mais l'obligation d'intervenir pour empêcher que le conflit ne s'étendit également en Afrique.

Ici donc encore c'est l'Allemagne qui s'est préoccupée des hauts intérêts de la Belgique, alors que la France avait offert ce même droit de préemption à l'Allemagne pour aplanir le conflit marocain.

Il est de la dernière évidence que c'est encore une fois ici la France qui en voulait à notre colonie et non l'Allemagne. L'offre du droit de préférence à l'Allemagne ne pouvait signifier qu'une invitation à prendre dans le Congo Belge ce qu'elle allait perdre dans le Maroc. L'Allemagne choisit, comme on sait, sa compensation dans le Congo Français et resta ainsi dans la justice et l'équité.

Après tout cela, on a accusé l'Allemagne de viser au partage du Congo Belge entre les grandes Puis-

(1) La France ne permit point que le droit de préférence fut mentionné au dit article 16 du traité marocain. (Voir : *Avant la Guerre*, baron Beyens.) Il n'est pas moins vrai que c'est ce droit qui y est visé.

sances. Il n'existe aucune preuve palpable, aucun fait tangible pour étayer cette accusation. Un peu partout on avait émis des réflexions au sujet de la charge énorme que la petite Belgique avait à supporter du fait de sa colonie et on suggéra diverses propositions pour y porter remède.

Lors du premier projet de reprise du Congo par la Belgique, en 1894, on avait déjà calmé les appréhensions de la population à cet égard. Dans le *Mouvement Géographique*, le publiciste A. WALTERS faisait valoir à cette époque, que « le peuple belge restait toujours maître de ses destinées et qu'une colonie, étant une propriété extérieure, ne faisait pas partie du territoire national et pouvait donc faire l'objet d'une affaire ». (Voir *Koloniale Rundschau*, 1913.)

C'est en Angleterre, lors de la campagne contre le Congo Belge, que fut agitée la première fois la question du partage du Congo en vue de ramener la bonne entente entre les puissances. Dans son rapport à l'*Anti-Slavery & Aborigine Protection Society*, JOHN H. HARRIS disait que « la Belgique n'est pas en état d'administrer son immense colonie et que la France a mené en Afrique une si détestable politique coloniale, que ces deux pays ne verraient pas d'inconvénient à céder leurs colonies à l'Allemagne qui, par contre, rendrait l'Alsace-Lorraine à la France ».

En 1911, la question revint sur le tapis. « Après Agadir, dit PAUL HERRE (*Weltpolitik und Weltkatas-trophe*, p. 103), le peuple anglais se rendit compte que l'attitude provocante de l'Angleterre avait causé une agitation dangereuse en Allemagne. On s'aperçut que l'Angleterre avait été plus francophile que la France même. On s'en inquiéta dans divers milieux et le *Spectator* proposa, à cette occasion, l'abandon d'une

partie des colonies portugaises et du Congo-Belge à l'Allemagne, pour mettre fin à sa périlleuse isolation, qui attelait l'Angleterre à la politique de revanche de la France. » (1)

Un peu avant la guerre, l'ingénieur belge Jules Geernaert (*Congophilie* et *Le Congo Belge*, 1914), menait dans la presse une campagne pour la vente d'une partie du Congo à la France et à l'Allemagne, afin de les réconcilier et d'amortir la dette de plus en plus considérable de la Belgique.

C'était surtout le parti socialiste belge qui était hostile à la politique coloniale belge. Camille Huysmans disait un jour dans un meeting : « La Belgique n'a pas annexé le Congo, c'est le Congo qui a annexé la Belgique. Celle-ci a été entraînée de la sorte dans le conflit anglo-allemand au dépens de notre heureuse neutralité. » (Voir V. H. HAMPE, p. 76.) D'après *l'Indépendance Belge* du 19 mars 1916, M. Vandervelde aurait dit, encore pendant la guerre, que si l'Allemagne annexait le Congo, ce ne serait peut-être pas un mal pour la Belgique !

Même pendant que nous écrivons ces lignes, le *XX^e Siècle* (15-12-16), sous le titre de « Trahison devant l'ennemi », rapporte une proposition faite par M. Lambert, ancien maître de verrerie et M. Lupton,

(1) C'est vers cette époque que parut l'article de M. Aug. Terrier, secrétaire du « Comité de l'Afrique française » où il était dit que l'indépendance de la Belgique étant garantie par les Puissances, il était inadmissible que celle-ci possédât des colonies. Il proposa de partager le Congo en trois parties, dont l'une, le Kassaï irait à la France, le Katanga à l'Angleterre et le nord à l'Allemagne. Alors parut également dans les journaux bruxellois le nouvelle sensationnelle qu'on négociait le rachat du Congo pour deux milliards de francs ! Voir *Frankrijk, de eeuwenoude vijand*, M. Jossou, p. 796.

professeur à l'Université de Leeds, dans une revue de Paris, de conclure avec l'Allemagne un arrangement satisfaisant dans lequel le Congo pourrait fournir matière à compensation aux Allemands pour la perte du Sud-Ouest Africain. « Les Belges, disent-ils, feraient bien de vendre une partie du Congo, qui ne leur rapporte aucun avantage, alors que l'Allemagne a des moyens beaucoup plus grands pour développer les ressources de la colonie. » — Il est vrai que le XX^e Siècle demande là-dessus l'arrestation immédiate pour haute trahison de ces deux messieurs se trouvant actuellement cependant à Paris!...

Le nouveau *Livre Gris Belge* parle d'un prétendu projet du Secrétaire d'Etat allemand von Jagow pour le partage du Congo Belge entre l'Angleterre, la France et l'Allemagne. La *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* fait observer à ce sujet, dans son numéro du 5 août 1915, qu'il est fait allusion ici à un entretien avec M. Cambon, au cours duquel M. von Jagow se demanda jusqu'à quel point des petits Etats comme la Belgique pourraient encore prétendre à des possessions coloniales dont l'entretien dépasse leur force. Il n'a été émis là que des appréciations personnelles n'ayant aucun caractère officiel et il n'est entré dans l'idée des Puissances de porter atteinte aux droits de la Belgique, qui a été même tenue au courant de cet entretien.

Le fait d'ailleurs, que les trois grandes chancelleries auraient agité la question du statut territorial de l'Afrique, égalise les responsabilités et exclut en même temps l'idée d'un remaniement arbitraire au dépens de la Belgique, puisque la France possède un droit de préférence sur les colonies de celle-ci.

Le trafic et la modification de ce privilège prouvent combien peu étaient fondés, et le prétexte qui a servi

à l'accorder, et la crainte de la France que nos colonies passent en d'autres mains que les siennes... En dehors de cette modification, aucune pièce ne prouve que les Puissances se soient occupées officiellement du Congo à l'insu des Belges. Tout le reste constitue des propos en l'air, des idées personnelles, auxquelles il n'y a pas lieu d'attacher de l'importance et qui sont monnaie courante dans la vie des chancelleries.

Il en est de même d'un autre rapport, à tendance beaucoup plus grave, donné par PAUL HERRE (p. 103), d'après lequel des pourparlers auraient eu lieu en août 1912, entre Londres et Berlin, au sujet d'une partie du Congo Belge, « dont la propriété est contestée par l'Angleterre ».

Personne en Belgique n'a jamais entendu parler d'un droit quelconque de l'Angleterre sur n'importe quelle partie de nos colonies. Le cas échéant, les Belges sauront quelle attitude prendre en se disant, au souvenir des avanies et des passe-droits subis de la part de la France dans les questions du Kouilou, de l'Oubanghi et de l'Ouellé; qu'une fermeté fière et résolue est seule de nature à faire respecter nos biens en Afrique.

Notons dans cet ordre d'idées une protestation de la *Gazette de Cologne* en 1913, rapportée par le *Journal des Tribunaux* du 31 mai 1913, où il est dit, à propos d'un projet d'échange du Golfe Persique à donner à l'Angleterre contre le Congo Belge à donner à l'Allemagne, que « l'Allemagne ne se laisse pas payer par un bien qui n'appartient pas au payeur ». Ce qui prouve assez, nous semble-t-il, que c'est de l'autre côté de la barre qu'on rêvait de mainmise sur notre domaine colonial.

Quant à la colonisation allemande en Afrique, nous en dirons également un mot ici. Elle a eu, comme celle de la Belgique, ses hauts et ses bas, ses crises, ses déboires et finalement son magnifique épanouissement (1). Les deux pays ont dépassé là, et de loin, la France, plus vieille et plus experte ès-matière d'au moins deux cents ans. On est d'accord pour dire que la colonisation allemande était plus solide que celle de l'Angleterre, qui souvent en fait un objet de spéculation au détriment du public.

Pour en donner une idée, nous nous bornerons à citer un seul ouvrage, celui du Français Pierre Alype, sous le titre *Provocation Allemande en Afrique*, écrit pendant la guerre, pour tâcher de démolir le système colonial allemand.

Sans s'en rendre compte, l'auteur rend un long hommage au travail intense, aux sacrifices énormes, aux résultats admirables obtenus par les Allemands, en comparaison avec la politique stagnante de la France aux colonies, signalée par tous les ouvrages spéciaux avant la guerre (2). En 1873, on décida à Paris d'abandonner le Gabon (porte d'entrée du Congo); la mesure fut ajournée. — « Jusqu'en 1909 rien ou presque rien ne fut fait pour l'Afrique française. On fit de beaux projets. Qu'en reste-t-il aujourd'hui? » — Baron JEHAN DE WITTE, *Les Deux Congo*, 1913, p. 72.

(1) Le 12 mars 1914, M. de Béthune disait à la Chambre Belge : « On ne peut s'empêcher d'admirer les résultats brillants obtenus par l'Allemagne dans ses colonies africaines. Ces résultats doivent nous frapper d'autant plus qu'elle n'est entrée dans le mouvement colonisateur qu'à peu près en même temps que la Belgique. »

(2) La brochure anonyme *l'Accuse*, parue en février 1915 et qui a fait sensation dans les pays de l'Entente, prouve que le progrès économique de la France a été nul, malgré un domaine colonial quatre fois plus vaste que celui de

Après les déboires du début et une politique plutôt timide (1), un système de réformes fut introduit. On vota de plus larges subventions et bientôt la situation s'améliora tant et si bien qu'en 1914 fut obtenu partout l'équilibre entre les recettes et les dépenses. C'est ce que l'auteur appelle une politique farouche et provocatrice, sans, bien entendu, en fournir un seul exemple.

« Au Togo et au Kameroun, dit le *Times*, tout le monde est admis d'après la devise : Liberté, Egalité, Fraternité ! Deux fois par an, le gouverneur appelle en conseil les fonctionnaires, les missionnaires et les commerçants de toute nationalité. (Voit-on un gouverneur anglais inviter les Allemands à délibérer avec lui ?) Les règlements sont sévères. Le commerce est l'objet d'une grande surveillance. Il s'agit en outre d'être propre de peur des moustiques et des fièvres. Aussi peut-on se promener sans danger dans tout quartier de Lomé. » (Ce qui n'est pas le cas à Londres,

l'Allemagne. Le tonnage total de la *flotte de commerce* de la France a baissé de 1,492,600 tonnes en 1885 à 1,462,000 en 1911, alors que celui de l'Allemagne passait de 1,275,500 à 3,023,700 tonnes. Il lui aurait été plus profitable, dit l'auteur, d'abandonner à eux-mêmes les habitants jaunes, noirs et bruns de son domaine colonial... Il est vrai que les Français ont poursuivi leur expansion coloniale sans susciter de lutte en Europe ! On songe involontairement à Fashoda et à Agadir sans parler de conquêtes en Tunisie, Algérie, Tonkin, qui ont coûté des flots de sang. *Réd.*)

(1) D'après Bismarck, dit l'auteur, il fallait le commerce d'abord, le soldat ensuite, à l'encontre du système français, qui fait avancer d'abord le soldat, le commerçant ensuite (et du système anglais, qui commence par dévaster le tout pour arriver plus tard à l'autonomie des siens. En effet, comme nous l'avons déjà dit, la colonisation anglaise, c'est la destruction des races; les colonies anglaises sont peuplées d'anglais, les anglois colons ont disparu; il est facile après cela de proclamer l'autonomie et de prôner la liberté. *Réd.*)

par exemple. *Réd.*) Voir *Journal des Tribunaux*, 15-2-13.

Grâce à l'intervention pacifique et absolument libre des capitaux allemands dans les exploitations où les Anglais allaient à la dérive, par suite de leur système d'exploitation du public par l'octroi d'avantages et privilèges énormes aux fondateurs et apporteurs (Tanganika, Benguella, Chartered, Mines d'Or, etc.), on était parvenu à l'établissement d'un vaste réseau de chemins de fer.

En 1908, il y avait en Afrique 6,185 kilomètres de chemins de fer français et 1,988 kilomètres allemands.

En 1913, la situation était devenue :

Français	7,600 kilomètres :	accroissement	21 %
Allemands	4,177	»	» 109 %

En outre, les Allemands avaient pris un intérêt de 60 millions de francs dans le Benguella Railway Company (2,000 kilomètres), qui sans cela allait à la déroute. C'était la voie de l'Atlantique au Katanga, tandis que par l'Afrique Orientale Allemande on y arrivait par le chemin de fer de Daressalam-Oujiji (1). Le tout a l'avantage des entreprises belges dans ces parages.

Tout cela constitue, selon l'auteur, la provocation !

(1) Cette ligne de 1,250 kilomètres aura plus tard son prolongement au-delà de la Tanganika dans la ligne belge de la vallée de la Lukuga, par où ensuite on accède au Kalanga. Elle aura un embranchement se détachant à Kilossa vers Bismarckburg également vers la Tanganika. Un autre embranchement encore ira dans le pays de Ruanda et de l'Urundi. (*Quinzaine Coloniale*, 1914, p. 125.) L'importance de ces lignes ressort du fait que 1 tonne de tissus paie 1,830 francs pour Albertville, via Boma et seulement 690 francs, via Daressalam ; et 1 tonne de ciment, respectivement 510 francs et 310 francs. (*Le Congo Belge*, Jules Geernaert, p. 30.)

C'est l'occupation par le rail, dit-il ; c'est un filet d'acier jeté sur les pays où l'Allemagne exerce son influence !...

Heureusement que tout le monde n'est pas du même avis.

Lors des polémiques au sujet des chemins de fer allemands en Afrique, le député anversois Franck disait, au Parlement belge, en mars 1914 : « Le port d'Anvers a comme hinterland la moitié de l'Allemagne ; pourquoi un chemin de fer allemand ne pourrait-il avoir comme hinterland une partie du Katakaga. »

« L'arrivée du chemin de fer allemand Central Bahn au Tanganika, disait à la même séance le ministre Renkin, est un fait dont il y a lieu de se féliciter. »

Quant aux relations de l'Allemagne avec ses voisins en Afrique, elles tendaient, continue l'auteur, à un rapprochement colonial franco-allemand (p. 70). « Jamais, il est vrai, il n'y avait eu entre eux en Afrique les difficultés sans issue (1). Mais les tentatives échouèrent : la France ne se décida pas à subir la lourde séduction des avances prussiennes ! — C'est alors qu'on montra les dents et qu'éclata le coup de tonnerre d'Agadir ! » (2)

L'auteur en arrive enfin au mois de juillet 1914, où le 29 l'Allemagne offrait de respecter l'intégrité de la France, sans pouvoir garantir la même chose

(1) Bismarck, dit l'auteur, favorisa toutes les entreprises entérieures de la France, pour lui faire oublier l'Alsace-Lorraine. (Elle parvint ainsi à s'emparer de la Tunisie, du Tonkin et de son vaste empire colonial central africain. *Réd.*.)

(2) C'est le dernier conflit marocain. La France avait déchiré le traité d'Algéciras. L'Allemagne, pour ne pas pousser son bon droit à bout et déchaîner la guerre, se contenta de la compensation bien maigre d'une petite partie du Congo Français, vers le Caméroun.

pour ses colonies — en échange de la neutralité de l'Angleterre. L'auteur en conclut naturellement que l'Allemagne cherchait à s'emparer des colonies françaises. Mais il trouve bon de ne relater ni la seconde proposition du 31 juillet, où l'Allemagne s'offrait de garantir également l'intégrité des colonies françaises, ni celle du 1^{er} août, où l'Allemagne s'engage même à ne pas attaquer la France, si celle-ci, de son côté, n'attaque pas l'Allemagne.

Voilà la tendance générale du livre en question, très intéressant pour le reste, mais dont le titre, devant servir sans doute à écouler la marchandise, par ce temps d'hystérie guerrière, n'est nullement en concordance avec la généralité des faits, des chiffres et des résultats y mentionnés et qui sont tous à l'avantage de l'entreprise coloniale allemande en Afrique et de ses relations avec ses voisins, ce que le manque d'objectivité de la part de l'auteur empêche de reconnaître.

* * *

Pour compléter ce petit aperçu, ajoutons qu'un peu avant la guerre l'Angleterre et l'Allemagne s'étaient mises d'accord au sujet de la sphère d'activité et d'influence respective en Afrique. L'Allemagne avait toute liberté d'action dans l'Angola portugaise, pouvant même s'y intéresser dans le chemin de fer de Benguela, tandis qu'elle abandonnait à l'Angleterre les droits qu'elle pouvait avoir au Mosambique. Les Belges étaient d'accord sur ce point et avaient réservé de l'influence et des participations dans le riche district du Katanga aux Français, Anglais et Allemands. La *Deutsche Bank* recevait droit de prospection jusqu'en 1916 sur 500.000 hectares de terrain minier. Le *Comptoir*

d'Escompte et la *Société Générale de Paris* recevaient une même option, tandis qu'un groupe anglais refusa, trouvant trop dures les conditions offertes. (Voir *Tribune Congolaise*, 8-11-13, et *Journal des Tribunaux*, 1912, n° 714.)

VII.

La catastrophe congolaise.

Depuis le 4 août 1914, la Belgique est en guerre avec l'Allemagne. Le gouvernement belge a cru de son devoir de conclure une alliance avec l'Angleterre, la France et la Russie en guerre contre l'Allemagne et l'Autriche.

Quelle était l'attitude à prendre par notre colonie, ou par la Belgique par rapport à sa colonie, lors d'une déclaration de guerre en Europe ?

L'éventualité a sans doute été prévue par l'Acte de Berlin. En effet, voici ce qu'en disent quatre articles de cette convention :

ART. 10. — Les signataires s'obligent à respecter la neutralité des territoires en cause aussi longtemps que les Puissances, auxquelles ils appartiennent, useront de la faculté de se proclamer neutres et observent les devoirs de cette neutralité.

ART. 11. — Au cas où une puissance, qui exerce en Afrique les droits de souveraineté ou de protecteur, entrera en guerre, les signataires de l'Acte s'engagent à intervenir à l'amiable afin que le territoire, qui appartient à cette Puissance en Afrique Centrale, soit placé, pendant la guerre, sous le régime de la neutralité et soit considéré comme n'appartenant pas à un belligérant, pour autant que cette Puissance et ses co-belligérants y consentent. Les belligérants s'abstiendraient en ce cas d'étendre les opérations militaires sur le terri-

toire neutralisé ainsi, ou de le faire servir pour base de leurs opérations.

ART. 12. — Si les signataires entrent eux-mêmes en guerre en Afrique Centrale, les Puissances sont tenues, avant de recourir aux armes, de demander la médiation d'une ou plusieurs Puissances non intéressées. Elles peuvent elles-mêmes recourir à l'arbitrage.

ART. 25. — Même en temps de guerre la navigation du Congo demeurera libre pour le pavillon de toutes les nations, sans exception. Il en sera de même du trafic et des transports par chemins de fer, sur les canaux et par tous chemins entre l'Atlantique et l'Océan Indien.

Les prescriptions de ces articles sont très claires. Lorsqu'une guerre éclate :

1^o Les belligérants ont le droit de déclarer neutres leurs possessions en Afrique Centrale et les Puissances sont tenues de les considérer comme telles ;

2^o Les Puissances, non entraînées dans la guerre, sont tenues d'élever la voix pour le maintien de la neutralité en Afrique ;

3^o Lorsque la guerre éclate en Afrique Centrale même, les Puissances sont tenues à la médiation ou à l'arbitrage ;

4^o Le commerce et le trafic restent libres sur les voies de communication entre les deux Océans.

Toutes les précautions sont donc prises pour éviter à la race noire le spectacle de luttes fratricides entre les représentants de la civilisation.

La Belgique a renforcé encore cette note en portant, le 1^{er} août 1885, à la connaissance des Puissances, que « l'État du Congo se déclarait perpétuellement neutre et réclamait les avantages garantis par l'Acte général, en même temps qu'il assumait les devoirs que la neutralité comportait ».

Donc, quoi qu'il arrive en Europe, avec ou sans, pour ou contre la Belgique, le Congo restera en dehors de la guerre.

« Même si la Belgique perdait sa neutralité en Europe, dit Cannart d'Hamale, le spectacle affligeant d'une lutte fratricide entre blancs sera épargné à cette partie du continent noir. »

C'est l'axiome de la politique coloniale de Bismarck : « Les canons de Metz seuls doivent défendre les colonies. »

En effet, c'est sur les champs de bataille d'Europe et rien que là que doivent se vider les querelles entre les Puissances et que peut se décider le sort des colonies.

Voyons maintenant si les signataires de l'Acte de Berlin ont tenu compte de la parole donnée à l'égard de la race noire !

Nulle part nous n'avons vu ni la Hollande, ni le Danemark, ni la Suède, ni la Turquie, ni l'Italie, ni le Portugal, ni la Norvège, lorsque la guerre fut déclarée entre l'Allemagne et la Russie, élever la voix pour l'observation du beau pacte de 1885 ! L'Espagne et les Etats-Unis ont seuls, des neutres, joué un rôle dans l'occurrence, mais nullement le beau rôle, comme nous allons le voir !

Propositions de neutralité belges.

Consultons d'abord les documents officiels qui ont été publiés au début de la guerre pour voir ce qui a été mis en œuvre pour assurer l'exécution des clauses du traité de Berlin de 1885. Le *Livre Gris Belge*, publié en septembre 1914, reproduit à ce sujet sept documents que nous donnons ici dans leur libellé même :

Numéro 57 (du Livre Gris Belge)

Bruxelles, le 7 août 1914.

Télégramme adressé aux ministres
du Roi à Paris, et à Londres.

La Belgique souhaite que la guerre ne soit pas étendue en Afrique Centrale. Le gouvernement du Congo-Belge a reçu pour instructions d'observer une attitude strictement défensive. Priez le gouvernement français (anglais) de faire savoir si son intention est de proclamer la neutralité au Bassin conventionnel du Congo, conformément à l'article onze de l'Acte général de Berlin. Un télégramme de Boma annonce que les hostilités sont probables entre Français et Allemands dans l'Oubangi.

DAVIGNON.

Numéro 58

Bruxelles, le 7 août 1914.

Lettre adressée aux ministres
du Roi à Paris, et à Londres.

Comme suite à mon télégramme de ce matin, j'ai l'honneur de vous prier de porter à la connaissance du gouvernement français (anglais) l'information suivante :

Tout en prescrivant au gouverneur général du Congo de prendre des mesures de défense sur les frontières communes de la colonie belge et des colonies allemandes de l'Est africain et du Caméroun, le gouvernement du Roi a invité ce haut fonctionnaire à s'abstenir de toute action offensive contre ces colonies.

Vu la mission civilisatrice commune aux nations colonisatrices, le gouvernement belge désire, en effet, par un souci d'humanité, ne pas étendre le champ des hostilités en Afrique Centrale. Il ne prendra donc point l'initiative d'infliger une pareille épreuve à la civilisation dans cette région et les

forces militaires qu'il y possède n'entreront en action que dans le cas où elles devraient repousser une attaque directe contre ses possessions africaines.

J'attacherais du prix à savoir si le gouvernement français (anglais) partage cette manière de voir et, le cas échéant, s'il entre dans ses intentions, à l'occasion du conflit actuel, de se prévaloir de la disposition de l'article deux de l'Acte général de Berlin pour placer sous le régime de la neutralité celles de ses colonies qui sont comprises dans le Bassin conventionnel du Congo.

J'adresse une communication identique à votre collègue à Londres (Paris).

DAVIGNON.

Numéro 59

Paris, le 8 août 1914.

Lettre du Ministre de la Belgique
à Paris, à M. Davignon.

J'ai eu l'honneur de parler au Président de la République de votre télégramme d'hier. Je l'avais reçu dans la soirée et l'avais immédiatement communiqué au ministère des affaires étrangères. On avait demandé à réfléchir avant de me répondre.

M. Poincaré m'a promis de parler de cette question aujourd'hui au ministre des colonies. A première vue, il ne verrait guère d'inconvénient à proclamer la neutralité du Congo français, mais il réserve cependant sa réponse. Il croit que des faits de guerre ont déjà éclaté dans l'Oubanghi. Il a profité de cette circonstance pour me rappeler que la protection que nous accorde la France s'étend aussi à nos colonies et que nous n'avons rien à craindre.

BARON GUILLAUME.

Numéro 61

Paris, le 9 août 1914.

Télégramme du ministre de la Belgique
à Paris, à M. Davignon.

Le gouvernement français est très disposé à proclamer la neutralité des possessions du Bassin conventionnel du Congo et prie l'Espagne de le proposer à Berlin.

BARON GUILLAUME.

Numéro 74

Paris, le 16 août 1914.

Lettre du ministre de Belgique
à Paris, à M. Davignon

Dans un entretien que j'ai eu ce matin avec M. de Margerie, j'ai porté la conversation sur la démarche que votre dépêche du 7 août m'avait prié de faire.

Il m'a rappelé que le gouvernement de la République s'est adressé à l'Espagne, qui n'a pas répondu avant d'avoir reçu la réponse de l'Angleterre. Celle-ci semble persister à ne pas donner de réponse pour le moment.

M. de Margerie est d'avis, que, vu la situation actuelle, il est nécessaire de battre l'Allemagne partout où elle est vulnérable; il croit que tel est également l'avis de l'Angleterre, qui sans doute aura à faire valoir certaines prétentions. Quant à la France elle désire reprendre cette partie du Congo qu'elle a dû céder à la suite de l'incident d'Agadir. Il ne sera pas bien difficile, a-t-il ajouté, de remporter des succès.

BARON GUILLAUME.

Numéro 75

Londres, le 17 août 1914.

Lettre du **ministre du Roi**
à Londres, à M. Davignon.

En réponse à votre dépêche du 7 août, j'ai l'honneur de vous communiquer, que le gouvernement anglais ne peut se rallier à a proposition belge, qui a pour but de respecter la neutralité des possessions des belligérants dans le Bassin conventionnel du Congo.

Les troupes allemandes de l'Afrique Orientale ont déjà pris l'offensive contre les possessions anglaises en Afrique Centrale. D'un autre côté les troupes anglaises ont déjà attaqué le port allemand de Dar-es-Salam en y détruisant la station de télégraphie sans fil.

Dans ces conditions, le gouvernement anglais, même s'il était convaincu de l'utilité politique et stratégique de la proposition belge, ne pourrait accepter celle-ci.

Le gouvernement de Londres croit que les troupes qu'il envoie en Afrique suffiront pour briser toute résistance. Il prendra les mesures nécessaires pour prévenir des révoltes parmi la population indigène.

Vu l'activité allemande, qu'on remarque dans le voisinage de Bonar et de Skododo, la France est du même avis que l'Angleterre.

COMTE DE LALAING.

Numéro 76

Elisabethville, le 26 août 1914.

Télégramme du **Vice-Gouverneur**
au Katanga, à M. Renkin.

Les Allemands continuent leurs escarmouches au Tanganika, et ont attaqué le 22 août le port à Lukuga. Ils ont eu deux noirs tués et deux blessés. On s'attend à de nouvelles attaques.

TOMBEUR.

Comme on le voit, c'est la Belgique seule qui se remua pour rappeler aux co-signataires de l'Acte la parole donnée et de plus pour exécuter elle-même les clauses de celui-ci. Mais au lieu de s'adresser également et surtout aux neutres, elle écrivit exclusivement à la France et à l'Angleterre, c'est-à-dire qu'elle alla se confesser au diable.

La France répondit qu'elle croyait que des faits de guerre avaient déjà éclaté dans l'Oubanghi, mais déclara qu'elle voulait bien consentir à la neutralité et demanda à l'Espagne de le proposer à Berlin.

On se demande maintenant pourquoi l'Espagne, qui avait signé l'Acte de Berlin et devait par conséquent intervenir d'office pour la neutralisation du Congo, prétendait attendre la réponse de l'Angleterre avant de s'adresser à l'Allemagne ! et de nous apprendre les intentions de celle-ci !

On perdit ainsi dix jours précieux pendant lesquels personne ne bougea. Ce qu'on mijota entretemps, on ne le saura probablement jamais au juste. Mais la veille de la réponse anglaise, la France vint nous raconter subitement « qu'elle croit que l'Angleterre aura à faire valoir certaines prétentions ». Et voilà que se réveillent également les convoitises de la France et elle déclare « qu'elle désire rentrer en possession des parties du Congo Français qu'elle a dû céder en 1911 à l'Allemagne lors de l'incident d'Agadir ».

Comme si toutes ces revendications et prétentions — quoi qu'il arrive en Afrique, quelque soit le sort des armes — ne recevront pas leur solution sur les champs de bataille de l'Europe ! La preuve en est dans la cession de cette même partie du Congo Français à l'Allemagne qui se fit, en 1911, sans lutte ni guerre,

en échange de la part légitime de l'Allemagne au Maroc !

Enfin le 17 août arrive *par lettre* la réponse anglaise au *télégramme* belge du 7 août : « La neutralité est impossible, car 1° les troupes allemandes ont déjà pris l'offensive. » (Où, quand et comment, la réponse ne le dit pas.) « 2° Les troupes *anglaises* ont déjà *attaqué*, à Dar-es-Salam, notamment le poste de télégraphie sans fil. »

Et de même que la lettre de Paris du 16 août prend fait et cause pour les Anglais, la lettre de Londres du 17 plaide pour la France : « Comme on remarque de l'activité allemande dans le voisinage de Bonar et Skododo, la France est de l'avis de l'Angleterre »...

Qui a commencé en Afrique ?

Cette question est donc déjà singulièrement élucidée par les seuls documents belges et autres que nous venons de consulter. L'Angleterre est en aveu. La politique dilatoire dont le gouvernement anglais a l'habitude se révèle ici au grand jour : « Je ne puis observer le pacte de 1885, parce qu'il a déjà été violé par... mes propres troupes à Daressalam ! »

Mais il y a naturellement encore d'autres sources d'information. Ce sont les journaux. Ils vont contribuer à nous édifier au sujet des responsabilités d'un chacun dans les événements congolais.

Le 13 août 1914, nous trouvons dans les journaux belges le communiqué suivant :

« Des bruits divers ont couru sur la situation de notre colonie. L'Allemagne allait envahir le Katanga par son chemin de fer de Dar-es-Salam, etc., etc.

Coupons les ailes à ces canards. Nous n'avons pas cessé d'être en relations directes et continues avec notre colonie. Tous les ordres ont été transmis et exécutés. — Les Allemands, s'ils en ont la témérité, peuvent venir. Nos admirables troupes coloniales sauront bien les recevoir ! — Nous n'en pouvons dire plus, mais qu'on soit bien rassuré pour notre Congo. » (*Le Soir*, 13-8-14.)

Immédiatement après, les mêmes journaux donnent une nouvelle note, précisant la situation des Allemands en Afrique Centrale. La voici :

« L'heure serait évidemment mal choisie pour l'Allemagne d'envahir le Congo Belge, mais elle est propice pour chasser les Allemands de toutes leurs possessions dans l'Afrique. L'Angleterre n'y faillira pas. Déjà elle a pris le Togo.

» Le Sud-Ouest Africain Allemand, colonie située à côté de la Colonie du Cap et où l'on exploite de riches mines de diamant qui font la concurrence aux mines de Kimberley, ne peut la laisser indifférente. (Evidemment, *Réd.*)

» Les possessions allemandes de l'Afrique Orientale barrent la route du chemin de fer « du Cap au Caire ». Pour déposséder les Allemands, l'Angleterre n'a même pas besoin d'envoyer des troupes. La Colonie du Cap vient de se solidariser avec la métropole.

» S'il y a des troupes allemandes en Afrique, elles sont en nombre infime. A la révolte des indigènes des possessions Sud-Ouest, l'Allemagne n'a opposé que 5,000 hommes tout au plus, lesquels ont été rapatriés depuis longtemps.

» L'occasion n'a jamais été aussi belle pour l'Angleterre. Elle en profitera, c'est certain. » (*Le Soir*, 14-8-14 ; la *Métropole* et le *Bien Public*, 2-9-14.)

Le cri du cœur ! C'est la note que nous trouvons dans la dépêche n° 74 donnée ci-dessus : « Il faut battre l'Allemagne partout où elle est vulnérable, etc. » Si l'Angleterre n'attaque pas, les invitations ne lui ont certes pas fait défaut.

Et maintenant les faits eux-mêmes. Ce que les journaux en donnent n'est pas bien considérable, mais le matériel suffit cependant pour donner une idée précise de ce qui s'est passé réellement. Ce sont bien la France et surtout l'Angleterre qui ont commencé l'attaque.

Le *Peuple* du 11 et le *Patriote* du 12 août 1914 disent que de Paris on mande, en date du 9 août, que Togo a déjà été pris par les Anglais. Dans cette petite colonie allemande, ouverte de tous côtés, il y avait pour toute troupe, un corps de police de noirs, qui furent promptement désarmés.

Ailleurs et plus tard, on nous apprendra les rencontres tant désirées des Anglais, des Français et aussi des Belges en Afrique du Sud-Ouest et au Kameroun.

Mais nous avons un témoin oculaire qui nous dira ce qui s'est passé. Le 2 septembre 1914, l'*Etoile Belge*, le *Bien Public* et la *Métropole* nous donnent la relation du voyage d'un Belge, M. Delporte, qui est revenu du Congo Français. Voici ce qu'il dit en substance :

« Dès le 4 août, des troupes françaises, remarquablement équipées, ont quitté le Congo Français pour pénétrer par le Sud dans le Kameroun allemand. D'autres troupes partirent de la Nigérie pour l'envahir par le Nord.

» Les Allemands n'ont pas résisté. Ils se sont retirés vers le lac Tchad à l'intérieur.

» Je suis parti le 5 août du Congo Français pour la Côte d'Or, où je suis arrivé le 10. On y préparait l'expédition qui devait s'emparer du Togo, qui fut

pris le 12. Les Allemands ont tenté de lutter, mais ils avaient contre eux toute la population nègre. Les Anglais avaient avec eux 250 Ashautis. Les Français avaient pénétré par le Dahomey.

» Les autres colonies allemandes ne tarderont pas à être prises. Avant d'atteindre Plymouth, notre steamer a enregistré un télégramme expédié par le général Botha annonçant que deux armées boers se dirigeaient, l'une vers le Sud-Ouest Africain et l'autre vers l'Est Africain Allemand. »

Il résulte de tous ces documents, que ce sont bien la France et l'Angleterre qui ont ouvert les hostilités en Afrique. Lorsque dans la lettre du 8 août 1914 (*Livre Gris Belge*, n° 59), le Président de la République Française parle de « faits de guerre qu'il croit avoir éclaté déjà dans l'Oubanghi », les troupes françaises, remarquablement équipées, dit M. Delporte, avaient déjà quitté le Congo Français pour pénétrer au Kame-roun. A Paris on devait le savoir.

Mais à côté de ce matériel de démonstration accusateur fourni par l'Entente elle-même, il y a lieu de consulter également celui de l'Allemagne, pour voir si les deux versions concordent entre elles et tirer la conclusion finale.

Version allemande.

Nous donnons ici, en résumé, les divers rapports qui ont été publiés par l'officieux *Deutsches Kolonialblatt* de janvier 1915.

Est Africain Allemand. — Le 5 août 1914, la station de télégraphie sans fil de Daressalam communiqua la nouvelle de la guerre européenne. Le même jour le

navire *König*, qui voulut sortir de la rade de Daresalam fut attaqué par un croiseur anglais et dut retourner au port. Celui-ci fut évacué et le 8 les croiseurs anglais *Astroea* et *Pegasus* entrèrent dans la rade et la station radiotélégraphique, après avoir été détruite par les Allemands, hissa le drapeau blanc. Les Anglais s'emparèrent des navires allemands *Tabora*, *Feldmarschal* et *König* et des bateaux armés. Le 13 août, le navire *Hermann von Wissmann*, échoué au lac Nyassa, fut pris par les Anglais. — Le 15 août les Allemands s'emparèrent de la place de Taveta (Uganda anglais). — Le 22 août, le navire belge du lac Tanganika fut endommagé à l'embouchure de la Loukouga par le *Hedwig von Wissman* et il y eut des escarmouches avec des soldats belges sur la rive. — Le 23 août, le navire anglais *Pegasus* bombardâ la ville ouverte de Bagamoyo.

Kameroun. — Dans la région extrême, celle qui forme les pointes des deux antennes cédées en 1911 à la France, la nouvelle de la guerre n'était pas encore parvenue, lorsque entre les 6 et 8 août, les postes Bonga et Singa, établis à chacune des extrémités, furent successivement surpris par les Français. — Le *Courrier Colonial de Paris*, du 15 août 1914, dit qu'une colonne de 300 soldats, partie de Bangui vers l'Oubanghi, arriva le 7 au poste allemand de Singa, douane de Mbaïki, du district du Sanga. Ils surprirent le poste, où ils trouvèrent les officiers dans leur lit. (*Deutsche Kol.-Zt.*, 1914, p. 558.)

L'attaque du poste Bonga fut particulièrement dramatique. La publication allemande en donne la narration d'après un témoin oculaire :

Le 6 août 1914, je fus éveillé à 5 heures du matin par mon boy qui m'annonçait qu'un navire descendait la Sangha vers Bonga, je me levais, heureux

d'aller prendre réception du courrier et des paquets. A un kilomètre de distance nous (M. Mellenthin, préposé aux douanes et moi), nous entendîmes une série de coups de canon. Nous croyions à des coups de salut, lorsqu'un boulet traversa notre toit et que les balles de fusils commencèrent à pleuvoir autour de nous. C'était donc grave. Notre poste sonna l'alarme. M. Deuschel et 12 soldats noirs se joignirent bientôt à nous et tous nous fûmes d'avis qu'il s'agissait d'un soulèvement de soldats noirs ou même de nègres. Pour éviter le feu, nous nous retirâmes vers notre factorie. De là, nous pûmes voir qu'il y avait bien cent tirailleurs sénégalais avec du canon. Nous fuîmes alors vers la grande forêt où nous perdîmes de vue M. Mellenthin et ses soldats. Je descendis ensuite avec mon boy vers la Sangha où nous nous retirâmes derrière un coude du fleuve, lorsque les noirs vinrent nous dire que des officiers blancs commandaient la troupe. Alors j'allai au-devant de ceux-ci et, quoique je fusse attaché à une entreprise anglaise, on me fit prisonnier et plus tard on me conduisit à Brazzaville où je restais pendant deux mois.

Le jour suivant un bateau portant 60 travailleurs noirs descendit le fleuve. Le capitaine allemand H. Höpfer fut blessé et les 60 malheureux, qui sans doute croyaient aussi à des coups de salut, furent massacrés sur place jusqu'au dernier homme... M. Mellenthin était allé avec ses hommes avec le steamer *Bonga* jusque Pinkunda où apparut le steamer *Djah*, conduit par M. Quadlech. A ce moment, personne ne put dire encore s'il s'agissait de guerre ou d'un incident de frontière, lorsque le steamer *Victor Largent* arriva avec du canon et fit tout le monde prisonnier. Le 24 septembre, les prisonniers furent relâchés sur parole.

L'attaque sur Singa se fit la nuit à trois heures avec deux bateaux qui débarquèrent des troupes. Le douanier Kröckel fut fait prisonnier. Un des soldats-policiers s'échappa et donna l'alarme à Mbaïki d'où une patrouille fut envoyée qui repoussa

les Français et les fit reculer jusque sur leurs bateaux. Mais comme on annonça des mouvements de troupes de Jaka et de Loko, les chefs allemands donnèrent le signal de la retraite vers l'intérieur, où la guerre fut continuée jusque janvier 1916, après que toutes propositions de neutralité faites par le gouverneur allemand eussent été repoussées.

Togo. — Ici on avait des communications avec l'Europe par la station radiographique de Kamina qui, le 2 août 1914, donna la nouvelle : « Heer und Flotte mobil ». Le gouverneur allemand Doering proposa la neutralité au gouvernement anglais de la Côte d'Or ; mais elle fut repoussée. (V. *Kol.-Zt.*, 1914, p. 857.) Le 8 et le 12 août, des troupes françaises et anglaises franchirent successivement la frontière. Le 24, le poste se rendit, après avoir détruit la station de télégraphie sans fil.

Sud-Ouest Africain. — La nouvelle de la guerre fut communiquée par le poste de Togo. Le 8 août 1914, on reçut des avis de mobilisations au Cap et les troupes du Protectorat furent mobilisées. Ce ne fut que le 10 septembre cependant que la Colonie du Cap fit promulguer ouvertement la guerre contre le voisin allemand et la première attaque régulière eut lieu le 18 septembre par la Luderitzbaai, par les troupes anglo-boers de l'Union Sud Africaine.

En *Afrique Orientale* les Allemands se trouvèrent bientôt en présence non plus de troupes anglaises, mais également de contingents australiens, indiens, belges, auxquels vinrent se joindre plus tard les Portugais, sans que cette armée, que d'aucuns évaluent à 50,000 hommes (1) et d'autres à 70,000 voire 80,000

(1) Les Belges y ont seuls 15 à 20,000 hommes.

hommes, ne soit parvenue jusqu'ici à réduire les forces relativement faibles des troupes coloniales allemandes.

Voilà ce que nous apprend de tout cela le *Deutsches Kolonialblatt*.

* * *

Cependant, il était évident qu'avec les seules forces coloniales dont l'Angleterre disposait en Afrique, il ne serait guère possible d'entreprendre une campagne territoriale à l'effet de déposséder les Allemands de leurs deux grandes colonies du Sud-Ouest et de l'Est Africain. Bien loin de pouvoir envoyer là-bas des troupes européennes, l'Entente se vit forcée de faire appel sur le continent aux hordes des Sénégalais, des Hindous, des Gourka et des Siks, en attendant que les nationaux anglais voulussent bien finir par offrir leur propre sang sur l'autel de la patrie.

Faire la paix en Afrique, comme la Belgique d'abord, l'Allemagne ensuite le proposèrent au début, l'Angleterre n'y songeait pas. L'occasion était trop belle en effet pour s'emparer des régions diamantifères du Sud-Ouest et des exploitations florissantes et des chemins de fer de l'Est.

Il y avait en Afrique les contingents boers. La guerre du Transvaal avait prouvé leur valeur. Mais arriverait-on à les amener à se battre, dans une guerre de conquête, contre leurs frères de race, qui précisément au Transvaal les avaient secourus de leurs deniers, de leurs ambulances et de leurs volontaires ? Quand les journaux français et belges annonçaient déjà mi-août 1914 que la Colonie du Cap s'était solidarisée avec la métropole, la nouvelle était prématurée au point de vue officiel. Mais le ministre-président Botha connaissait son monde et quand il lança la dépêche, interceptée

par le navire de M. Delporte vers mi-août, que deux armées boers partaient contre les deux colonies allemandes, c'est qu'il était sûr de son fait.

D'abord, il ne s'agissait nullement de faire la guerre aux Allemands (1) ; il fallait simplement détruire les postes télégraphiques qui pouvaient être utiles aux navires ennemis ! On répandit ensuite le bruit que les troupes coloniales allemandes avaient pris l'offensive contre l'Union Sud-Africaine et l'avaient attaquée.

On indiqua même officiellement l'endroit, notamment la place de Nakob, qui aurait été attaquée par elles. Mais les Anglais ne sont vraiment pas forts en géographie ; car peu après on leur fit voir que Nakob se trouve sur territoire allemand. On produisit à cet effet une carte sur laquelle Nakob était figurée comme ville anglaise. Mais serré de tous côtés, dit le périodique *Hollandsch Zuid-Africa*, le gouvernement dut avouer que plus d'une semaine avant cette prétendue attaque il avait décidé la guerre. Et au général Smuts qui avait lancé la nouvelle de l'attaque allemande sur Nakob, on opposa, dit *De Transvaler*, du 16 juillet 1915, deux cartes, dont l'une, la fausse, portait Nakob sur territoire anglais, et l'autre, la véritable, l'indiqua sur territoire allemand. (Voir : *D.-Kol.-Bl.*, 1916.)

On fit valoir, en outre, qu'il ne pouvait être question de faire la conquête du Sud-Ouest ou d'annexer ce pays à la Couronne, mais qu'il serait décidé de son sort après la guerre en Europe.

Toutes ces manœuvres ne parvinrent pas à entraîner la masse de la population. Devant l'insistance de Botha on ne pouvait cependant plus cacher, que c'était bien

(1) Ici nous suivons surtout la belle brochure du pasteur Schowalter, *Buren, Engländer und Deutsche*.

le Cabinet de Londres qui avait ordonné la guerre en Afrique. On en vint peu à peu aux menaces et à la violence. Les généraux Delarey, Kemp, Herzog, De Wet, Maritz, Fourie se déclarèrent alors ouvertement contre Botha, qui, parmi les anciens combattants de la guerre du Transvaal, qui avaient juré solennellement à Vereeniging de rester fidèles à la cause de la liberté, ne trouva que le général Smuts pour le soutenir.

La résistance ne fit pas long feu. Delarey fut tué soi-disant par accident ; le 15 septembre Beyers se noya en voulant fuir ; l'illustre De Wet fut fait prisonnier et le mouvement pacifiste totalement dispersé.

Tout cela n'était guère sorti du cadre de la légalité et de la loyauté, lorsque le 9 octobre Maritz s'avisa de lever ouvertement l'étendard de la révolte et s'aboucha avec les Allemands par-delà la frontière. Botha en profita pour déclarer tout le pays en état de siège et étouffer toute tentative ultérieure de résistance. Maritz signifia un ultimatum ; mais personne ne s'avisa de le suivre. La loyauté des Boers l'emporta sur leur véritable patriotisme.

Cependant, si la résistance cessa, on ne parvint pas à rallier la masse à la cause de la guerre. Les violences que Botha commença à employer alors fit naître un nouveau mouvement légal à la tête duquel se mit l'ancien président Steyn et quand le ministre-président en vint jusqu'à faire fusiller le brave Jopie Fourie, l'opposition montante, inais strictement parlementaire, allait tout emporter, — lorsque des délégués belges, des Flamands ! arrivèrent dans le pays et parvinrent à faire dévier le mouvement et à exciter les esprits contre les « Barbares ». — Dès lors fut décidée, dans les formes, la guerre en faveur de ceux-là mêmes qui à peine treize ans auparavant avaient failli exterminer

la race boer, non en des combats d'homme à homme, mais en faisant mourir de faim, dans des camps de concentration les femmes et les enfants boers et en exposant aux instincts bestiaux des noirs celles et ceux qui restaient encore dans le pays.

Et maintenant encore une fois :

Qui a commencé en Afrique ?

Nous croyons que le lecteur ne pourra que conclure du matériel de conviction tant celui de l'Entente que celui des Allemands, que c'est bien la France et surtout l'Angleterre qui ont commencé la guerre en Afrique et qui y ont poussé de toutes leurs forces. D'ailleurs les colonies allemandes, coupées dès le début de toute communication et de tout espoir de secours, étaient bien trop faibles pour vouloir une guerre qu'elles ont essayé d'éviter. (1)

Pour ce qui concerne la Belgique, nous avons vu qu'au début de la guerre elle s'en est tenue au traité de 1885. Cependant le *Deutsches Kolonialblatt* du 1^{er} avril 1915 prétend qu'à l'attaque du poste de Singa, un Belge, M. Tummers, commanda les troupes et livra ensuite le poste aux Français. Les rapports belges disent que les Français ont, en effet, fait appel aux forces belges, mais que leur concours a été refusé. Interrogé télégraphiquement par le gouvernement au

(1) Dans *African World*, M. K. C. Hawkins avoue que la guerre en Afrique ne fut pas commencée par l'Allemagne. Comme preuve du contraire, le ministre belge Renkin donne l'attaque sur le Tanganika par les Allemands; mais il oublie le bombardement de Daressalam du 8 août par les Anglais. Le 28 avril 1915, M. Grey avoua, à la Chambre des Communes, qu'avant ce bombardement les Allemands n'avaient pas attaqué en Afrique. — Voir *Koloniale Rundschau*, p. 258, 1916.

sujet de la version allemande, M. Tummers a répondu : « Singa n'a jamais été occupé par les troupes belges. » Ce qui n'est que partiellement péremptoire surtout pour le rôle de M. Tummers. Nous espérons, pour son honneur, pour l'honneur de la Belgique, que ni lui, ni aucun de nos compatriotes, n'ont eu rien de commun, ni avant, ni après, avec les massacreurs de Bonga.

* * *

La campagne belge.

La mentalité fortement francophile, qui était la caractéristique des milieux belges et surtout des milieux bruxellois avant la guerre, devait inmanquablement sortir ses effets en Afrique à côté de l'attitude correcte des préposés du gouvernement. Ce qu'elle était les premiers jours de la guerre, *La Dépêche Coloniale* du 13 avril 1916 nous l'apprend :

En août 1914, le gouverneur général du Congo, M. Fuchs, selon les instructions venues de Bruxelles, maintint strictement la neutralité de la colonie. Autour de lui les Européens (pas seulement les Belges) protestèrent contre la longanimité qu'ils jugèrent excessive, alors que la Belgique était violée et incendiée par l'envahisseur. Nous reconnaissons volontiers aujourd'hui qu'il a fait preuve d'un coup d'œil d'homme politique en même temps que d'une volonté d'honnête homme : il a en effet obligé les Allemands de jeter le masque. « Le premier acte de cette guerre entre Belges et Allemands, dit M. Renkin, s'est produit le 22 août 1914, quand le vapeur *Hedwig von Wissmann*, a bombardé le port de Loukonga, sur la rive belge du lac Tanganika; la responsabilité des hostilités en Afrique Centrale reste tout entièrement à l'Allemagne. — Depuis lors le Congo Belge en légitime défense a protégé son ter-

ritoire, puis a envahi à son tour celui de l'ennemi... En janvier 1916 les drapeaux des trois nations alliées étaient hissés sur la citadelle de Yaoundé, réduit suprême de la défense allemande au Caméroun ! »

Mais laissons la parole à un de nos propres journaux et non le moins important, le *XX^e Siècle*, organe officieux du gouvernement belge au Havre. Dans ses numéros, du 1^{er} au 7 avril 1916, il donne, sous le titre : « Avec nos soldats en Afrique », le récit détaillé des hostilités en Afrique Orientale, qui jette également une certaine lumière sur les débuts des événements et les responsabilités éventuelles. Le voici en raccourci :

Vers mi-août 1914, les Belges dans le district de Ruzizi-Kiwou, apprirent par les Anglais de l'Ouganda, la nouvelle de la guerre et de l'entrée des Allemands en Belgique. Le 16 août nous en parvint de Boma la nouvelle officielle à Rutshuru; mais dès le 14 août, la compagnie qui occupait le fort allemand de Kissegnies, avait mobilisé et avait tiré des coups de fusil sur le poste belge installé dans l'île Kwidjwi, du lac Kiwou. Le 17 août les Allemands détruisirent une trentaine de pirogues au Nord d'Ouvira sur le Tanganika et coupèrent la ligne télégraphique entre Ouvira et Kasongo. Ils tirèrent sur le village de Mogolobou, gîte d'étape. Un bateau allemand, qu'on croit être le *Wissmann*, croisait devant le poste de Bakara, installé au fond de la baie de Burton sur le Tanganika. — Les allemands ouvrirent donc les hostilités en Afrique comme en Europe.

Avant de continuer, notons la contradiction du récit du *XX^e Siècle* qui place l'ouverture des hostilités au 14 août avec celui de *La Dépêche Coloniale* qui parle du 22. Le *Livre Gris Belge* n° 76 fixe également cette

dernière date ; mais comme il dit que l'attaque du 22 est la continuation d'escarmouches de la part des Allemands au Tanganika, il nous semble qu'il doit y avoir confusion entre les événements du Kiwou et ceux de Loukouga. Dans la réponse à la proposition allemande de neutralité, la Belgique ne parle non plus que de l'attaque de Loukouga.

Le 25 août, continue le *XX^e Siècle*, le commandant allemand Lang envoya comme parlementaire un officier, M. von Gerhardt, qui vint dire au sous-lieutenant Terlinden, à Goma, sur le lac Kiwou, que son chef avait reçu d'Ouvira indirectement la nouvelle que la Belgique désirait que la guerre ne fut pas étendue en Afrique et que le Congo restât hors de la tourmente. M. Terlinden répondit, qu'il n'avait pas reçu d'instructions à ce sujet, et que d'ailleurs les Allemands avaient attaqué à l'improviste un voisin confiant dans les traités internationaux et respectueux de sa signature...

M. Terlinden avait quitté Routshourou le 22 août avec le commandant Pauwels, qui se dirigeait sur Bodandana à la tête d'une colonne de 220 soldats de la force publique, et 200 auxiliaires indigènes. A l'étape Rourouga, on avait appris que la région de Goma était menacée par les Allemands. M. Terlinden avait pris 75 hommes et était arrivé à marche forcée sur les lieux.

A Goma se trouvaient les Français Jacques et Charles de l'Épine, qui, installés comme commerçants, étaient menacés d'expulsion avant la guerre. Ils se mirent à la disposition des Belges. Jacques organisa à ses frais un service de renseignements. C'est lui qui nous communiqua le mouvement des troupes ennemies. Il nous apprit le 27 août, que la compagnie de Kissegnies avait quitté le fortin à cause des événements qui se déroulaient sur la côte de l'Est-Africain allemand et parce que Dares-salam avait été incendié par les navires anglais. Le

5 septembre il nous informa que cette compagnie rentrait à marches forcées du Sud. Elle arriva en effet le lendemain à Kissignies. — Les Belges se postèrent à Bodandana et à Goma.

Sur le lac Kiwou, les Allemands ont un canot automobile qui fut armé d'une mitrailleuse. Les hostilités déclarées, ce canot se mit à l'œuvre le 18 septembre et il y eut un combat entre lui et la baleinière belge, qui finit par la capture de la baleinière. M. Charles de l'Épine blessé fut fait prisonnier ainsi que M. Meyvis et deux soldats.

Le 25 septembre, les Allemands attaquèrent l'île de Kwidjwi, qui fut prise. Le 30 septembre arriva de Sake l'ordre du commandant général de le rejoindre à Kibati. On y arriva le 2 octobre et on se prépara au combat sous les ordres du lieutenant Henry, qui disposa de 350 hommes de troupe. Conduits par le commandant Pauwels, les lieutenants Berns, Van de Ginst, le suédois Arrhénius (prix Nobel), Terlinden et Jacques de l'Épine, ceux-ci se portèrent dans la plaine de lave entre Kibati, Goma et le mont Loubafou et la lutte s'engagea. L'action fut chaude, mais le soir, les Allemands étaient matés et les Watuzis refoulés. Ils avaient 5 européens et 60 soldats indigènes tués. Chez nous, nous avons à déplorer la mort de Terlinden et de Jacques de l'Épine. Le lieutenant Arrhénius était blessé à mort et succomba. Nous avons 40 soldats tués et le quart de l'effectif hors de combat.

Tout ce que nous venons de reprendre de ce récit, aux allures officielles, nous semble assez vague comme indication pour ce qui regarde la question de l'initiative et également la continuation des hostilités au Congo Belge.

Il y a cependant quelques points de repère. Il nous semble acquis qu'en Afrique les instructions reçues de Bruxelles pour le maintien de la neutralité n'ont pas été communiquées aux divers postes, et nous pouvons

affirmer que, si elles avaient été portées à la connaissance des Allemands, en temps utile, la guerre eût été évitée au Congo Belge. Le récit du *XX^e Siècle* semble même dire, qu'on a tout fait pour leur cacher cette disposition du gouvernement belge, puisqu'ils n'ont pu la connaître qu'indirectement.

On ne connaissait là-bas que les événements de Darressalam, c'est-à-dire l'ouverture des hostilités par les Anglais.

Il n'est que naturel que les Allemands, attaqués par les Anglais, songeassent à prévenir, en les attaquant, les alliés de ceux-ci, les Belges. Le seul moyen d'éviter cette attaque eut été, de la part des Belges, de mettre les Allemands, coupés de toute communication avec l'Europe, au courant des propositions belges.

Quelles furent ensuite les instructions qui empêchèrent le sous-lieutenant Terlinden d'accepter le 25 août la proposition du commandant allemand de cesser ou tout au moins de suspendre les hostilités? — Nous ne le saurons probablement jamais, M. Terlinden étant tombé victime de son devoir.

Mais nous ne pouvons nous défendre de penser qu'à Boma, en la personne des Européens (!), à Kiwou, en la personne des frères de l'Épine, les Alliés ont opéré comme en Europe, au plus grand avantage de leur patrie respective, mais au grand dam de la Belgique, pour entraîner les Belges dans cette guerre néfaste et pour les y maintenir, par conseils, informations, déclarations, déclamations et promesses, dont il faudra attendre la résultante...

L'envoi du parlementaire allemand Lang indique en outre que, si les Allemands en Afrique n'ont été mis au courant que le 25 août, et encore indirectement, des propositions belges de neutralité du 7 août, ils

pouvaient encore moins être au courant des propositions allemandes de neutralité faites par Berlin le 23 août. Leurs attaques sur Kiwou et Loukouga se justifient donc parfaitement par l'incendie de Daressalam et l'attaque de Bonga et de Singa.

Propositions de neutralité allemandes

Les propositions allemandes de neutralité ont été faites, comme nous venons de le dire, le 23 août 1914. L'Allemagne s'adressa ce jour aux Etats-Unis d'Amérique, leur demandant de proposer aux Puissances en guerre la neutralité des colonies en Afrique.

Il est à prévoir que les Etats-Unis, qui en 1885 avaient fait du zèle pour la neutralisation de l'Afrique, vont s'empressez de s'acquitter de la mission qui leur est confiée.

Il n'en fut rien. A cette demande officielle, qui fut précédée sans doute, comme d'habitude, de pourparlers officieux, l'Amérique répondit, après une attente de huit jours, que n'ayant pas signé le traité de 1885 elle ne pouvait pas se mêler de cette question. Après de nouveaux pourparlers et de nouvelles pertes de temps (1), New-York fit savoir le 26 septembre (1)

(1) A la réponse négative du 31 août, l'Allemagne fit observer, à l'Amérique, qu'il ne s'agissait pas ici d'une question politique, mais bien d'une mesure humanitaire, pour empêcher une lutte fratricide aux regards de la population noire, lutte parfaitement inutile.

En Europe nous avons vu également les Etats-Unis, au début de la guerre, favoriser plutôt celle-ci que la cause de la paix. Après la chute de Liège, lorsqu'ils furent priés de transmettre au gouvernement belge des propositions de paix faites par l'Allemagne, leur ambassadeur refusa sous prétexte « qu'il n'avait pas reçu d'ordre spéciaux pour intervenir *dans l'intérêt* (sic) de l'Allemagne » 1 (*Livre Gris Belge*, n° 62.)

que la proposition allemande avait été passée sans commentaire !

La réponse de l'Entente ne fut guère douteuse. Le 7 octobre on fit savoir de Washington que le gouvernement français avait mandé le 28 septembre, de Bordeaux, que « puisque l'Allemagne avait commencé les hostilités contre les colonies françaises et belges, la République avait prié l'Espagne de ne pas donner suite à la demande de neutralisation faite par la Belgique ».

Quant à la Belgique, le 8 novembre elle exprima sa surprise que la proposition allemande du 23 août ne lui fut parvenue que le 25 septembre. Elle déclara pour le surplus, que « l'Angleterre ni la France ne pouvait l'accepter, puisque l'Allemagne a pris l'offensive aussi bien à l'Est qu'au centre de l'Afrique. Elle a attaqué à Loukouga et s'est opposée ainsi à la neutralisation ».

Comme on le voit encore ici, c'est la France qui répond pour l'Angleterre ; l'Angleterre pour la France ; la France pour l'Espagne et la Belgique pour l'Angleterre et la France.

C'est l'Entente qui, depuis le début de la guerre, décide du sort de notre patrie. C'est elle que nous consultons après la défense héroïque de Liège (voir le même *Livre Gris*, nos 65, 68, 69, 72), pour répondre aux propositions de paix de l'Allemagne. C'est elle aussi qui dicte la loi en Afrique et cette loi c'est la guerre à outrance quoi qu'il advienne.

L'histoire de la guerre nous apprendra sans doute encore bien des choses et si les ambassades de l'Espagne ou des Etats-Unis ou ces mêmes pays sont en faute, elle en établira la responsabilité devant la civilisation en Afrique.

Avec un peu de bonne volonté de la part de tout le monde, aussi bien des intermédiaires que des intéressés, la catastrophe congolaise eût pu être évitée; même après l'attaque de Loukouga, où l'on pouvait ne rien savoir des propositions de Bruxelles et de Berlin; même après le 25 septembre 1914.

Ce qui s'était passé jusque-là, d'abord à Daressalam, à Bonga, à Singa, au Cameroun, à Loukouga et plus tard à Kiwou et au Tanganika n'étaient en effet que des escarmouches, nullement une campagne organisée plus difficile à décommander, et, où que se trouvassent les torts, d'un mot on pouvait tout arranger en attendant les événements en Europe.

Au Togo, comme au Cameroun, comme à Kiwou, comme à Berlin, l'Allemagne a offert de tenir l'Afrique en dehors de la guerre. Son intérêt à la paix y était évident, tout aussi évident que l'intérêt de la France et de l'Angleterre surtout à exproprier celle-ci par une conquête facile du peu de colonies qu'elle s'y était acquises. Ces deux intérêts dominant le débat et contribuent également, en dehors des faits que nous avons suffisamment signalés, à déterminer les stimulants qui ont fait agir, d'après l'adage : *Fecit cui prodest* !

Le partage de l'Afrique.

Pour ce qui en est de la guerre elle-même, les résultats en étaient faciles à prévoir. Privés de ravitaillement en hommes et en munitions, cernés de toutes parts, les Allemands ne pouvaient guère espérer venir à bout de leurs nombreux adversaires.

Après le Togo, le Sud-Ouest Allemand fut conquis

en quelques mois et immédiatement partagé, c'est-à-dire que l'Angleterre a compris tout le morceau dans sa part, en se disant que charité bien ordonnée commence par soi-même ! Il ne peut venir à l'idée d'aucun Anglo-Saxon que la fortune de la guerre peut changer encore et on s'est mis là-bas en conséquence à vendre à l'encan toutes les propriétés, firmes, mines, exploitations et entreprises quelconques ayant appartenu à des Allemands. On a même rebaptisé la colonie en lui donnant le nom de Botha-Land, après avoir songé à lui donner le nom de Kitchener-Land !

Immédiatement après l'échaffourée de Loukouga, les Belges firent savoir aux Français que leur concours leur était désormais acquis. Délaissant provisoirement la frontière orientale, ils allèrent renforcer les troupes alliées au Camérout, où ils entrèrent en ligne vers la fin de septembre 1915.

Les Allemands, après une longue résistance aux troupes anglo-franco-belges, durent cesser une lutte inégale et leurs troupes parvinrent à se retirer, en janvier 1916, dans la Guinée Espagnole. Le territoire du Camérout a été partagé également. L'Angleterre en prit une partie tandis que dans la Nigéria on vendit de même, comme si la guerre était définitivement terminée, toutes les propriétés allemandes au plus offrant, à l'exclusion des étrangers, en vertu sans doute du principe de la porte-ouverte en Afrique !

Le restant du Camérout, environ les $\frac{4}{5}$, échut à la France.

Celle-ci s'empressa d'en chasser les missionnaires catholiques allemands sans égard pour les besoins spirituels de la population locale. Il y avait là deux missions florissantes, celle des Pères Pallotins et celle des Pères du Sacré-Cœur, qui avaient converti

30,000 indigènes accourus autour de leurs communautés. En vain, dit le journal *La Croix*, du 26 juillet 1916, des démarches furent-elles faites pour pouvoir conserver quelques Pères. On fit appel en France aux bonnes volontés. Deux ou trois prêtres se présentèrent!

En France, en effet, les missionnaires ont été envoyés au front avec les nôtres pour apprendre sans doute aux noirs, dont il y a là de forts contingents, comment les blancs pratiquent la doctrine de charité et de paix!

Le troupeau du Caméroutn reste ainsi livré à toutes les haines d'une population sauvage dont il a renié les anciennes croyances. Atrocité spirituelle, méchamment perpétrée, aussi horrible, si pas plus, que celles dont les belligérants se renvoient les reproches dans les campagnes de presse, qui caractérisent la guerre actuelle.

Reste l'Est-Africain Allemand où la guerre sévit encore.

C'est la perle des possessions allemandes en Afrique. Il n'y a pas là de riches mines de diamant, d'or, de cuivre ou d'autres minerais, mais de l'agriculture, du bétail en masse, des exploitations forestières, le tout avec les industries connexes. Un terrain idéal pour le travail allemand. Quoiqu'il ne représente en étendue qu'un peu plus du tiers du Congo Belge, son commerce se monte presque au chiffre de celui-ci. Le chiffre de sa population est même plus élevé que celui de notre colonie. Dans la province d'Ourooundi sa densité est de 51 habitants par kilomètre carré. Dans la Rouanda, la plus riche des provinces, il y a deux millions d'habitants, soit 72 par kilomètre carré! Le port de Daressalam, où peu avant la guerre fut tenue une exposition industrielle générale, compte 140,000 habitants. Deux

lignes de chemins de fer d'ensemble 1,550 kilomètres assurent les communications.

La campagne belge (suite)

Comme le Congo Belge contribue pour une très large part dans la campagne qui se poursuit actuellement encore dans cette dernière colonie allemande, nous résumons brièvement ce qui se passa là-bas depuis les premiers événements sur les lacs Kiwou et Tanganika relatés ci-devant. (1)

De fin 1914 jusqu'au début de 1916 la région resta relativement tranquille. Tandis que les Belges concouraient à la conquête du Caméroun et secondèrent même, fin 1915, les Anglais en Rhodésie à dégager Abercorn et Zaisi, il ne se passa rien d'important.

Après les attaques de Loukouga et de Kwidjwi, les Allemands étaient maîtres des deux grands lacs de Kiwou et de Tanganika qui, avec le Rouzizi, délimitent à peu près toute la frontière entre les deux colonies.

Pénétrer dans le Congo Belge par un point quelconque de cette longue ligne de 800 kilomètres, eut été pour les Allemands un jeu d'enfant, mais de leur part une suprême folie. La guerre battait en effet son plein à l'intérieur de leur colonie. Les Alliés les pressaient de toutes parts, tant du côté de l'Ouganda au Nord, et de la Rhodésie au Sud que de l'Océan Indien. Il ne pouvait s'agir contre les Belges que de leur barrer la route à eux et à leurs alliés. Les attaques sur le

(1) Voir *La conquête de l'Est-Africain allemand* racontée par M. Renkin dans *La Belgique*, de Rotterdam, 1^{er} novembre 1916.

Tanganika, le Kiwu et le Rouzizi ne peuvent avoir eu que ce but préventif.

Mais à peine le Camérroun fut-il conquis, en janvier 1916, que les Belges et les Français se tournèrent vers l'Est, vers les lacs. Des renforts importants en hommes et en matériel étaient parvenus pendant ces longs mois : fusils, canons, munitions, matériel sanitaire, appareils de télégraphie et de téléphonie, avions, voitures, bateaux-automobiles, etc.

La campagne débuta, avec environ 12,000 indigènes, encadrés de 1,500 blancs (*Le Figaro*, 21-9-16) par la prise, le 18 avril 1916, de l'île de Kwidjwi, depuis le 24 septembre 1914 au pouvoir des Allemands. Le 6 mai Kigali fut pris et le 19 mai Nyanza, dans la Rouanda. Une colonne marcha ensuite vers le Sud, où le 29 juillet Oudjiji-Kigoma, terminus du chemin de fer de Darressalam, fut occupé, tandis qu'une autre colonne marcha vers le lac Victoria, où elle arriva le 24 juin à Biamoulo. (1)

Une flotille anglo-belge assura la maîtrise du lac Tanganika où les motor-boats anglais s'emparèrent du *Kingani* et coulèrent le *von Wissmann*, tandis qu'aïdés par les avions belges ils forcèrent le *von Götzen* à se faire sauter.

(1) D'après une correspondance du journaliste belge Gerard Harry au *Petit Journal* de Paris, relatée par le *XX^e Siècle* du 7 octobre 1916, nos troupes défilèrent dans la ville de Monanza, port de ce lac, devant le monument de celui que la correspondance appelle l'exécré *Bismarck*. Nous avons vu à qui, après Léopold II, nous sommes redevables de notre colonie, qui sans Bismarck, aurait été étouffée dans son berceau. La Belgique lui doit également une petite chandelle. Elle n'a qu'à se rappeler en effet le rôle que Bismarck a joué dans l'affaire Benedetti... Quant à la France, si après la guerre de 1870 déchaînée par Napoléon III, elle peut porter rancune pour la perte de l'Alsace-Lorraine, qui au fond n'était qu'une restitution, elle doit à Bismarck son nouvel immense empire colonial. (Voir ci-devant, p. 75.)

Ainsi les autres troupes purent franchir le lac pour aller occuper Karema.

L'entrée des Belges dans l'Afrique Orientale marqua le début des succès des Alliés. En effet, jusqu'en février 1916 les Anglais n'avaient guère enregistré que des insuccès. Le 9 février 1916, le général Smuts vint enfin se mettre à leur tête. Celui-ci évalua à ce moment les forces allemandes, sous le général von Lettow-Vorbeck, à 6,000 hommes.

La grande offensive se fit de quatre côtés différents.

De Karema, les troupes belges qui avaient franchi le Tanganika, marchèrent sur Tabora avec les troupes qui s'étaient avancées sur le lac Victoria.

Les Allemands qui jusque-là avaient empêché leurs adversaires de pénétrer dans leur colonie et étaient parvenus même à occuper un millier de kilomètres carrés de territoire ennemi, se virent forcés de se concentrer sur le Central Bahn en deux colonnes dont l'une devait défendre Tabora, et l'autre Kissali sur la rivière Mgeta, au Nord du Roufidji, en détachant des renforts contre des attaques venant des Anglais de l'Ouest et des Portugais du Sud.

Le 5 septembre Daressalam fut pris par les Anglais. Devant Tabora fut livrée une grande bataille qui dura dix jours où les Belges, soutenus par des batteries françaises et renforcés de troupes anglaises, remportèrent la victoire et forcèrent les Allemands d'évacuer la ville le 19 septembre et de se retirer à l'intérieur. Depuis lors, il n'y a plus d'événements importants à signaler. Sans doute que la saison chaude là-bas entrave les opérations en attendant des événements décisifs pour le printemps.

Ce que les vainqueurs ont rencontré et trouvé en Afrique Orientale Allemande ?

Le *Figaro*, du 25 septembre 1916, nous en dit un mot : « De fait les Allemands avaient fort bien réussi dans leur Afrique Orientale. »

Et le *XX^e Siècle* : « Dans la Rouanda, l'Ououndi et la Bouloka, les Allemands s'étaient contentés d'établir des résidants en maintenant l'organisation locale. Ils s'efforcèrent même d'assurer et d'étendre l'autorité des Rois indigènes. Ils étaient les policiers du chef et ne demandaient en retour que des corvées qu'ils payaient d'ailleurs. »

Où sommes-nous ?

Ne sont-ce pas les anciennes institutions germaniques qu'on a transplantées ainsi sur le sol africain ! Nos pères les ont connues ! A l'ombre de ces antiques libertés, de cette antique autonomie locale, l'antipode de la centralisation tyrannissante et de ses entraves, ont germé et fleuri nos glorieuses corporations, nos glorieuses et libres communes !

L'autonomie locale protégée et assurée par une collectivité forte et éclairée ! Et cela en Afrique !

Et à côté du régime de la liberté, la lumière ! — « Pas un village, dit *L'Heure Belge* du 3 décembre 1916, où l'on n'y trouve une bibliothèque ! Les officiers belges de l'armée victorieuse du général Tombeur ont trouvé généralement dans les postes allemands bon gîte. Dans toutes les villas abandonnées maintenant par les Allemands, nous avons trouvés des livres en quantité importante ! »

Pour les sauvages donc la plus grande somme de liberté. Chez les Blancs la plus haute somme de culture au service de la civilisation et de l'émancipation de ces sauvages par la liberté !

Ce sont les premières impressions des envahisseurs. Elles sont à retenir. Quand un Pierre Alype et d'autres viendront parler de *politique farouche et provocatrice*, on leur montrera ces régions — parcourues et saccagées il y a à peine vingt ans, par les esclavagistes, qui furent refoulés et vaincus finalement par les Belges et les Allemands, alors qu'un dominé anglais entrava le ravitaillement de nos troupes sous prétexte de ne pas pouvoir favoriser *une dispute!* entre les rois nègres et les Belges — heureuses et prospères maintenant, pourvues de bétail en abondance ; l'Ouroundi égalant en population celle du Luxembourg belge et la Rouanda la dépassant de 40 p. c.!, et la réalité mettra à néant ces éternelles légendes.

* * *

Nous croyons que nous voilà suffisamment éclairés sur les responsabilités de ce que nous avons appelé : « La Catastrophe Congolaise ».

C'est une catastrophe, en effet, d'avoir fait servir cette œuvre de paix et de civilisation qu'était le Bassin Conventionnel du Congo, à transférer cette effroyable guerre également en Afrique.

Une catastrophe d'avoir appelé les populations nègres à nous aider à vider nos querelles entre nations civilisées.

Une catastrophe d'avoir anéanti pour une longue série d'années en Afrique l'œuvre d'émancipation et de progrès entamé, au prix de tant de sacrifices, par nos explorateurs, nos pionniers, nos missionnaires.

On songe avec effroi aux misères morales et physiques que cette lutte, inutile et parfaitement évitable, doit avoir déchainées et occasionnées parmi ces immenses populations, déjà si difficiles à mener en temps de paix.

Les auxiliaires indigènes qui aidèrent Dhanis dans la campagne, nécessaire et glorieuse celle-là, contre les esclavagistes (1892), apportaient dans la bataille, dit FR. MASOIN (II, p. 143), des rages de bête féroce, et, dans les nuits qui suivaient les batailles ou les assauts, ces farouches ramassaient les morts pour leurs festins et ne laissaient rien aux chacals...

N'avons-nous pas entendu parler des nègres, employés sur l'Yser, qui portaient des colliers d'oreilles coupées aux morts ou aux blessés, et s'étaient livrés à d'autres atrocités que notre plume se refuse à décrire ?

Que sera-ce sur place même, dans ou après les combats contre leurs frères de race et contre les blancs, la nuit ? à distance des postes organisés pour les conduire et les surveiller ?

Ces responsabilités sont effroyables devant Dieu et devant les générations actuelles et futures.

Nous ne saurions mieux déterminer celles qui incombent à l'Entente et à ses deux principaux meneurs, l'Angleterre et la France, qu'en faisant nôtres ces paroles de CHARLES STIÉNON, dans la *Revue des Deux Mondes* d'octobre 1915 :

« Par égard pour les Puissances garantes dont les armées combattaient aux côtés de son armée en Europe, la Belgique ne fit aucune proposition à l'Allemagne. Elle voulut d'abord s'assurer que cette neutralité, à supposer qu'elle fut admise par l'ennemi, ne nuirait pas aux intérêts de la France et de l'Angleterre en Afrique et ne contrecarrerait pas leurs projets. Au Livre Gris Belge on lira les motifs qui ne permirent pas à la France et à l'Angleterre d'accueillir la suggestion de la Belgique.

Tandis qu'un organe de non moindre importance, le

Figaro, de Paris, du 25 septembre 1916, résume la situation par ces deux phrases par lesquelles nous clôturons le débat :

Lorsque la guerre éclata, les Allemands émirent la prétention qu'aucune action militaire ne serait engagée dans les pays d'outre-mer.

On sait comment les Alliés ont répondu à cette ridicule proposition!

* * *

Ce que les Belges ont à attendre de cette lutte inutile contre ceux qui en 1885 sauvèrent l'œuvre de Léopold II et en restèrent les champions !? Les dépêches officielles du *Livre Gris* nous le disent :

N° 59. — La protection de la France se comprend aussi pour les colonies et la Belgique n'a rien à craindre !

N° 74. — Le succès n'offre aucun doute !

N° 75. — L'Angleterre a envoyé en Afrique assez de troupes pour briser toute résistance !

Rien à craindre ! — Les Belges ont appris, en Belgique, à leurs dépens, ce que cela veut dire...

Assez de troupes ! — Comme en Belgique ! Comme à Anvers ! Comme au début sur l'Yser !

Lorsque tout le monde est venu à la rescousse en Afrique Orientale, l'Angleterre n'est pas encore venue à bout de son adversaire et la guerre y bat son plein avec toutes ses horreurs.

VIII.

Pour la Paix !

Arrivons-en maintenant à la note par laquelle, d'après les journaux, les puissances de l'Entente auraient déclaré garantir l'intégrité et l'indépendance des possessions coloniales de la Belgique.

Nous la trouvons dans le *Nieuwe Courant* du 2 mai 1916 et en donnons ici la traduction :

« Le Gouvernement de la République Française — vu les conventions Franco-Belges des 23 avril 1884, 5 février 1895 et 22 décembre 1908, ainsi que son adhésion à la note remise le 19 septembre 1914 par l'ambassadeur anglais au gouvernement belge, et de même les déclarations en date du 14 février 1916 des puissances garantes de l'indépendance et de la neutralité de la Belgique — tient à déclarer que, lors des négociations pour la paix, elle prêtera son concours au gouvernement belge afin que le Congo Belge soit maintenu dans son état territorial actuel et qu'il soit accordé à cette colonie une indemnité spéciale pour dommages causés par la guerre.

Les représentants de l'Angleterre, de la Russie, de l'Italie et du Japon ont donné leur adhésion à cette déclaration ».

Lorsqu'on rumine les termes de cette note, on s'aperçoit qu'elle est vide de données précises et d'engagements déterminés. C'est la répétition du verbiage du début de la guerre, de l'octroi de promesses, de la

remise de décorations, et de la perspective de compensations possibles et impossibles.

Et par qui ces promesses sont-elles faites, par qui ces assurances sont-elles données ?

Par ceux-là même qui ont parsemé la voie de l'entreprise congolaise d'obstacles de toutes sortes.

C'est l'Angleterre qui, comme nous l'avons vu, a voulu étrangler l'œuvre congolaise à son éclosion ! C'est elle qui, malgré des traités solennels, nous a privé du fruit de nos peines et de nos sacrifices au Bahr-el-Ghazal, sur le Nil ; malgré l'aide que nous lui avons prêtée contre les Madhistes.

C'est la France qui systématiquement a contrecarré nos projets au Congo et pareillement nous a dérobé à différentes reprises les domaines qui nous revenaient en droit. (1)

Les archives trouvées pendant la guerre au Ministère des Colonies Belge ne disent pas autre chose. Elles constituent une longue plainte de la Belgique, au sujet des faits et gestes de notre voisine du Sud, depuis la naissance du Congo Belge.

Voici quelques passages qui permettent de juger de l'ensemble de ces documents :

L'Etat Indépendant s'applique constamment à ne blesser en rien les susceptibilités de sa puissante voisine et il apporte dans les négociations, auxquelles il se livra, un esprit de concorde, de modération et de bonne ami-

(1) *L'Etoile Belge* du 9 janvier 1903 prête les paroles suivantes à Sir Hugh Gilzean : « Dès l'origine, il a existé en France des syndicats et en Angleterre des agents serviles dont le but précis a été de dégoûter Léopold II de sa tâche et de l'amener à s'en décharger sur la France. » — Fr. Masoin, p. 153.

tié, dont il n'a pas recueilli le prix... Ses sacrifices méconnus sont resté pour lui sans compensation... Les efforts constants, pour s'attirer et garder l'appui et le concours de la France, sont restés stériles... Spéculant sur les concessions qu'elle a obtenues en 1885 et 1887, elle médite d'en arracher de nouvelles, au mépris de tous les droits... L'Etat Indépendant a déployé, dès le début, les plus louables efforts pour établir avec le gouvernement français des relations d'harmonie cordiale, d'entente intime, d'appui mutuel, sans jamais rencontrer auprès de lui l'accueil bienveillant auquel ses bons procédés donnaient le droit de prétendre... Il ne s'est pas découragé cependant, mais il n'a pas été plus heureux que dans le passé... Ses instances furent laissées sans suite ; on s'abstint de lui répondre ; les promesses ne furent jamais tenues... Pour les relations commerciales, les négociations ne furent qu'un pénible marchandage. La France augmenta sans cesse ses prétentions et le Congo Belge se trouva obligé de céder devant l'intransigeance que rien n'apaisait... Ainsi systématiquement, toutes les ouvertures amicales qui étaient faites par la Belgique à la France étaient repoussées sans ménagements, sans égards pour les sentiments qui les avaient dictées... Et malgré tout, au Congo comme en Belgique, les agents de l'Etat ne cessaient de multiplier les bons procédés à l'égard des autorités locales françaises... Aucun de ses services journaliers, aucuns de ses bons offices, ni les dispositions

loyales, amicales et conciliantes de la Belgique, ni les tentatives répétées qu'elle a faites pour rétablir avec la France un accord nécessaire à l'œuvre commune de civilisation et de progrès, qu'ils poursuivaient en Afrique, n'ont triomphé de l'attitude contrainte, réservée et malveillante du gouvernement français, de l'hostilité persistante de la presse parisienne... Celle-ci s'attacha à représenter les moindres actes des Belges sous les couleurs les plus défavorables, les plus fausses et s'ingénua, à défaut de griefs sérieux, à en forger d'imaginaires, afin d'exciter contre l'œuvre belge des défiances et des haines... Nous espérons que la France n'oubliera pas que, grâce aux Belges, les possessions françaises ont pu être mises à l'abri des incursions des chasseurs d'hommes noirs, et qu'ils ont droit à quelque reconnaissance et quelque appui...

Quelles platitudes ! serait-on tenté de s'écrier. Quelles bassesses, de la part de ceux qui, à cette époque, commandaient à notre fierté nationale, à l'honneur, tant vanté depuis, de la nation belge !

Questions de sympathies !

Avions-nous raison de parler dans notre préface des sympathies qui dominent l'histoire de Belgique ?

Lors du conflit allemand au sujet de Kiwou, où nos torts étaient évidents, nous allons jusqu'à la mise en présence de la force armée sur les lieux. Dans le conflit anglais, pour la vallée du Nil, nous faisons

avancer des troupes et du canon alors que nos droits, incontestables vis-à-vis de l'Angleterre, étaient cependant discutables vis-à-vis de l'Égypte.

Rien de tout cela quand il s'agit de la France. L'on peut dire que les cercles, dirigeant la politique internationale à Bruxelles, épiaient ses moindres mouvements pour se jeter à terre devant elle à la première alerte. Lorsqu'elle nous força d'évacuer le Bahr-el-Ghazal, sous prétexte de faire respecter les droits de la Turquie d'Égypte, pour y pénétrer ensuite elle-même, on n'avait, devant cette nouvelle humiliation de sa part, rien de plus pressé que de la seconder dans ses efforts pour la conquête de toute la région et dans sa marche sur Fashoda. Le gouverneur général alla jusqu'à prêter le steamer *Ville de Bruges* pour le transport des troupes françaises, de Léopoldville jusqu'au pied des rapides de l'Oubanghi, en violation flagrante de notre neutralité, violation d'autant plus blâmable que l'expédition Marchand était une expédition de conquête et allait risquer de déchaîner la guerre entre la France et l'Angleterre.

Cette fois pourtant les Français montrèrent de la reconnaissance. L'officier belge, qui avait prêté le steamer, fut décoré de la Légion d'Honneur ! (Voir A. J. WAUTERS, *ibid*, p. 142.)

Qu'on ne nous reproche pas d'avoir consulté des documents que le pouvoir occupant a mis à jour durant la guerre. Tout ce qui s'y relate, on peut le trouver chez nos écrivains, mais cela y est plus ou moins caché et altéré, rendu méconnaissable, avec le souci évident de ne jamais froisser le voisin du Midi. Les meilleurs ouvrages ne disent rien de la portée de ces événements. A.-J. Wauters, Victor Collin, Edmond Denys, Roger Brunet, Janssens et Cateaux et d'autres ne nous les

donnent que par bribes et morceaux, de peur, dirait-on, que la vérité ne se fasse jour ! Seul Fr. Masoin donne une relation plus ou moins complète des intrigues françaises et anglaises à l'égard des Belges, dans le bel ouvrage déjà cité, où l'auteur se plaint des procédés de la critique (à cause sans doute de son franc-parler, *Réd.*). Voici ce qu'il dit de l'attitude de la France :

Ne faisant rien par elle-même, la France aurait dû au moins prêter au Congo Belge un concours actif, car elle pouvait, avec quelque habileté, tirer un grand profit des progrès réalisés par ce dernier. Sa conduite a été toute autre. Il n'y a pas de difficultés que le gouvernement français et ses représentants en Afrique n'aient créées aux entreprises du Congo Belge. Le Roi leur a demandé de mettre à sa disposition des soldats sénégalais, on les lui a refusés ! (La France a réparé ce tort : actuellement notre Roi peut avoir, même en Europe, autant de Sénégalais qu'il veut ! *Réd.*) Le chemin de fer du Congo a voulu recruter des ouvriers sur ses territoires africains, on l'en a empêché ! Tout cela est indigne d'une grande nation... La France a fait preuve vis-à-vis de l'œuvre congolaise belge d'une petitesse d'esprit qu'on ne devait pas attendre d'elle, si l'on ne savait que l'égoïsme et l'intérêt président à la politique des nations ! Pour fixer la limite entre les deux colonies, il n'a pas fallu moins de cinq traités et puisque Léopold ne disposait ni de flotte ni d'armée, il a dû céder trois fois, la France refusant de se soumettre à l'arbitrage, qui était cependant prévu par le traité de Berlin.

Les résultats de toutes ces amabilités, nous les avons décrits. Ils se résument, à côté d'autres faits de moindre importance, en cinq grandes spoliations, dont nous répétons ici la nomenclature :

1^o *Les procédés peu loyaux employés par les agents français, pour supplanter les Belges, au moyen même partiellement de ressources fournies par eux : a) en 1880, sur la rive droite du Stanley-Pool, et b) en 1885, dans le bassin de l'Oubanghi, — en les devançant dans les territoires inconnus, que les Belges avaient, ou découverts, ou choisis, ou même déjà explorés et occupés ;*

2^o *L'expulsion des Belges du Kouilou-Niari, où ils avaient déjà fondé des postes et fait des sacrifices en hommes et en argent ;*

3^o *Le droit de préemption sur tout le Congo Belge, que la France s'est fait octroyer ;*

4^o *L'expulsion des Belges des vallées de l'Ouellé et du Bomou, explorées et occupées déjà par eux ;*

5^o *L'expulsion des Belges du Bahr-el-Ghazal, au profit de la France.*

Tout cela en usant toujours du droit du plus fort, en refusant l'arbitrage prévu par les traités et en nous payant de promesses jamais tenues.

Quant à l'Angleterre, à côté de la :

1^o *Spoliation du Bahr-el-Ghazal, suffisamment relatée ci-devant ;*

nous rappelons :

2^o *Les intrigues de 1884 tendant à étouffer dans sa naissance l'œuvre de Léopold II, par le traité anglo-portugais, tentative déjouée par l'entrée en scène de l'Allemagne ;*

3^o Les diverses tentatives d'intervention, notamment celle de 1891 dans notre district du Katanga, déjouée également par l'Allemagne ;

4^o Son ingratitude pour les sacrifices faits par les Belges dans les campagnes contre les Madhistes ; (1)

5^o L'odieuse campagne de presse de 1901 à 1910 contre la Belgique et son Roi, à propos du régime congolais.

Vis-à-vis d'autécédents pareils, il y a lieu, pour la Belgique, de se méfier. Jamais, au grand jamais, son intérêt ne peut être de se trouver un jour en Afrique en face de deux voisins, au lieu de trois ; surtout quand ces deux n'en font qu'un et que ce sont précisément ces deux qui ont convoité constamment nos plus belles possessions, alors que le troisième, celui qu'on voudrait y faire disparaître, s'est trouvé toujours être notre sauvegarde...

Certes les événements en Europe sont graves au point de vue de notre patrie, quoique, *mutatis mutandis*, les mêmes événements se sont déroulés en Grèce et que ce pays a su cependant éviter jusqu'ici de se faire écraser entre les colosses qui ne demandaient depuis longtemps qu'à se prendre au corps dans une lutte dont surtout la flotte allemande et les Dardanelles, mais nullement la Belgique, constituaient l'enjeu !

Mais pour tous les cas, même les plus graves, les précautions les plus minutieuses avaient été prises à la Conférence de Berlin de 1885, afin d'éviter à l'Afrique les horreurs de la guerre entre blancs, qui peut

(1) L'Enclave du Lado que l'Angleterre nous a laissé comme fiche de consolation pour nos concours et nos immenses sacrifices a dû lui être rendue à la mort de Léopold II.

compromettre pour longtemps l'œuvre de civilisation et d'émancipation des races noires.

C'est un crime d'avoir fait passer en Afrique et surtout au Congo Belge la fièvre des combats, l'exemple néfaste des luttes fratricides.

L'Angleterre, qui « devait trouver l'occasion belle de s'emparer des riches mines de diamants, de l'Afrique Orientale Allemande, du riche Cameroun », et d'arrondir encore son immense domaine colonial, et la France, qui a tenu à reconquérir la partie du Congo français, qu'elle avait dû céder en 1911 en échange de la magnifique acquisition du Maroc — ont commis là, devant l'histoire, surtout en poussant la Belgique dans la mêlée, un forfait dont elles parviendront difficilement à se laver.

De quel côté que se trouvent les torts en Europe — et l'histoire en déterminera la part des uns aussi bien que des autres — quelque soit leur gravité, il n'y avait pas lieu de briser et de piétiner les accords solennels de 1885 et de mettre également l'Afrique à feu et à sang.

Actuellement on vient encore prendre les dernières forces morales disponibles pour l'œuvre de civilisation et d'émancipation des masses profondes qui peuplent notre colonies. Nos missionnaires de Scheut et de Louvain, qui s'étaient retirés en Hollande pour y poursuivre en paix le noviciat et les études préalables à leur sainte mission en Afrique, ont été appelés, au début de 1916, au front en France. Déjà des Frères sont tombés sous des balles fratricides...

C'est la lignée de nos héros africains brisée pour longtemps. C'est la destruction de nos réserves intellectuelles et spirituelles les plus précieuses, au plus grand profit de l'Angleterre qui ménage les siennes

et n'envoie pas au front ceux qui ont des scrupules religieux à faire valoir.

Le tort matériel, moral et spirituel fait ainsi à notre colonie sera, à n'en pas douter, profond et considérable et pèsera longtemps sur son développement ultérieur.

BELGES !

qui vous êtes jetés dans la mêlée jusqu'à votre propre destruction, alors que dans la querelle, qui au fond ne vous regardait pas, vous auriez pu, à l'exemple de la Grèce, continuer à rester neutres tout en ouvrant, comme elle, toutes larges, les routes et les vallées où vos puissants voisins s'acharnaient à vouloir se battre — il est temps d'ouvrir les yeux !

Il est temps de dépouiller les événements de leur atmosphère de mensonges, d'illusions, de promesses, d'assurances et de rêves d'avenir. Il est temps de les regarder en face, sous l'aspect de leur véritable réalité.

Ceux qui, dans le passé, se sont mis en travers de notre œuvre coloniale en Afrique, s'y trouveront encore demain. Ne comptez pas sur la reconnaissance de peuples ou d'Etats ? Elle n'a pas cours dans les combinaisons de la diplomatie, ni dans les péripéties de l'histoire ? Cela peut servir tout au plus pendant une dizaine d'années, aussi longtemps que ceux qui ont créé les motifs de cette reconnaissance, restent au pouvoir et se croient tenus par elle !

La politique coloniale belge, pour être pratique et vraiment nationale, doit rester imprégnée du souvenir de l'injustice et de l'arbitraire avec lesquels la France et l'Angleterre nous ont extorqué des parties importantes de notre domaine colonial et ont mis des servitudes sur tout le reste. C'est la seule façon logique

pour nous de ne pas nous laisser dominer par un système de verbiage destiné à nous égarer sur la poursuite de nos véritables intérêts.

Plus tard, en politique internationale, signifie souvent « trop tard ». Actuellement, en effet, l'Entente n'est pas même parvenue nous remettre en possession de la patrie que nous avons sacrifiée pour elle et il est donc d'autant plus risible de sa part de vouloir aveugler l'opinion publique en lui jetant de la poudre aux yeux sur la situation militaire désastreuse de la France et de l'Angleterre.

Mais même si elle parvient enfin à faire tourner le sort des armes et à refouler les Allemands de la Belgique, ce qui paraît de plus en plus improbable, la note de tout cela sera excessivement élevée. Notre Congo, sur lequel nos deux alliés ont toujours jeté des regards envieux, pourrait servir alors à gager le payement des dépenses épouvantables que cette triste guerre a entraînées. — Comme le coucou jette la couvée hors de son propre nid, le droit de préemption de la France pourrait devenir ainsi l'amorce d'une opération de grande envergure en faveur, soit de l'Amérique, soit du Japon, alliés à l'Angleterre, pour déposséder finalement les Belges de la terre acquise par tant de labeur et tant de sang. (1)

Si ceux qui déclarent *urbi et orbi* répondre pour nous d'un avenir, que personne ne connaît, sont vraiment sincères et sérieux, qu'ils commencent d'abord par nous rendre justice en ce qui concerne le passé ! Qu'ils nous rendent ce qu'ils se sont appropriés jadis

(1) « La Belgique a fait plus que de donner l'argent. Elle a donné son nom et son prestige. Elle a donné ses officiers, sa jeunesse, son activité généreuse. Quand il l'a fallu, elle a donné son sang. » Baron Jehan De Witte, *Les Deux Congo*, 1913, p. 312.

à notre détriment et à l'encontre de toute équité et de toute justice !

Le droit de préemption sur nos colonies, que la France a imposé, au début de l'entreprise coloniale belge, à la société privée *L'Association Internationale du Congo*, constitue pour le Congo et pour la Belgique une servitude qu'un Etat vraiment libre et indépendant ne peut admettre. (1)

Cette servitude, en même temps qu'elle constitue une humiliante tutelle, peut gêner à tout moment le libre essor et le développement normal de notre grande entreprise africaine. Elle peut devenir le point de départ de difficultés et de complications, qui pourraient éventuellement mettre en danger l'indépendance de la Belgique même.

Que la France commence donc par nous laisser la

(1) C'est un phénomène étrange que ce laisser-aller des Belges, vis-à-vis de la France, dans une question qui nous nous semble capitale. Que dire, par exemple, de cette appréciation du Père Vermeersch (*La Question du Congo*, p. 340) : « Léopold II était maître absolu du Congo. Il pouvait en disposer à son gré, même le liquider...? » Et d'une appréciation semblable de Cannart d'Hamale : « Jamais souverain n'a pu dire avec autant de droit : *l'Etat c'est moi*, et ce souverain pouvait disposer comme il l'entendait d'un bien dont il était le seul et légitime propriétaire? » Nous avons vu ce qui en est. Sans l'autorisation de la France, Léopold ne pouvait disposer d'un mètre carré de terrain au Congo, pas même en faveur de la Belgique. En 1895, la question de la reprise étant posée, il a fallu une longue négociation préalable avec la France. Le retard aurait été cause que l'opposition parvint à faire retirer à cette époque le projet de reprise. (Voir C. Vanderstraeten-Ponthoz, *La Question Congolaise*.) D'aucuns, comme *La Handelsblad*, ont même émis l'opinion, que la France avait la main dans la manœuvre, pour pouvoir intervenir sans doute plus tard, lorsque la colonie serait à bout de ressources. Le gouvernement belge y para en faisant voter des mesures provisionnelles.

libre disposition du patrimoine que nous nous sommes constitué en Afrique sans son appui comme sans son aide et cela au prix d'un dur labeur et de sacrifices de toutes sortes, au prix de notre sang même !

Qu'elle cesse ce système, commencé avec la guerre, de nous faire miroiter des perspectives, qui jusqu'ici a tourné tristement à notre ruine. Qu'elle nous donne au moins ce qu'elle tient en mains !

Qu'elle déclare dès maintenant donner mainlevée de cette servitude injuste et humiliante pour la Belgique et qu'elle déclare donc d'ores et déjà, pour le présent et pour l'avenir :

L'annulation de son droit de préemption sur le Congo Belge !

Cela sonnera mieux que toutes les belles promesses de compensations, de conquêtes et d'agrandissements dont les événements seuls peuvent décider.

Que la France s'entende ensuite avec l'Angleterre pour réintégrer la Belgique, dans la mesure du possible, dans les domaines qu'à eux deux ils lui ont successivement extorqués.

Pour ce qui regarde spécialement l'Angleterre, elle a déjà marqué sur ses cartes géographiques, comme lui revenant, les colonies qu'elle a acquises en Afrique sans beaucoup de peine sur l'Allemagne.

Il ne nous appartient pas de lui réclamer notre part sur des domaines sur lesquels nous n'avions aucune prétention à faire valoir avant la guerre. Il n'est certes pas de l'intérêt bien entendu des petites nations que l'équilibre en Afrique, penche encore davantage que dans le passé en faveur des deux grandes puissances

coloniales, la France et l'Angleterre (1). Cette spoliation, perpétrée éventuellement contre le voisin auquel nous sommes redevables, comme nous l'avons vu, de posséder un domaine colonial viable et qui lui du moins ne nous a jamais contrecarré dans notre travail d'expansion en Afrique, ne peut être désirée par nous, malgré tous les griefs que nous puissions faire valoir contre lui en Europe.

Nous n'avons à demander à l'Angleterre autre chose que de nous rendre ce qui nous revenait en équité : la disposition de la province du Bahr-el-Ghazal, qui constitue pour les Belges un débouché rationnel de leurs possessions sur le Nil.

Que l'Angleterre en revienne à la convention du 12 Mai 1894 si arbitrairement violée par elle !

Point n'est besoin d'attendre la fin de la guerre pour donner satisfaction à ces justes revendications de la Belgique. Tout cela peut être fait, en principe du moins, dès aujourd'hui, sans autre formalité qu'une simple déclaration, tant de la part de la France pour

(1) Un de nos principaux hommes d'affaires congolais, M. V. Lacourt, dit à ce sujet dans sa brochure *A propos du Congo* : « Nous devons trouver dans les rivalités des Puissances la meilleure sauvegarde de nos droits et de nos intérêts. Le Congo est le seul obstacle à la jonction de Cap au Caire sans compter que cette région est précisément la plus riche du Congo. Or, on sait combien celle qu'on a appelée « une nation de proie » est patiente, tenace, riche et puissante ».

L'Acte de Berlin, dit Roger Brunet, a pour but d'établir un Etat-tampon pour mettre un frein aux ambitions territoriales de l'Angleterre en Afrique Centrale, comme le traité de neutralité belge de 1839 a pour but d'établir une barrière contre les empiètements de la France. — Voir : *L'Annexion du Congo*, p. 155.

le droit de préemption, que de la part de l'Angleterre pour la Convention de 1894.

Cela seul vaudra déjà infiniment mieux que les rêves d'agrandissement, de conquêtes, de grande puissance, de compensations impossibles, au détriment de la justice, de l'équité et de la paix dans l'avenir!

BELGES!

coupés de votre Roi, de votre armée, vous n'avez cependant cessé d'exister en tant que peuple! Il ne vous est pas interdit de faire entendre votre voix, de faire connaître vos désirs, en attendant que vous puissiez les faire valoir.

Que la Belgique ensuite fasse cesser enfin le spectacle ignoble de cette lutte fratricide en Afrique, où les noirs sont appelés à la rescousse pour la destruction de l'œuvre des blancs!

Qu'elle reste fidèle à sa mission civilisatrice et impose le bon exemple en faisant la paix au Congo, paix troublée par la France et l'Angleterre à l'encontre de traités solennels, à l'encontre de nos devoirs les plus saints vis-à-vis de la race noire!

Bas les armes en Afrique!

C'est en Europe et en Europe seul que se décidera du sort des diverses colonies. Il ne sied pas à la Belgique, et elle ne peut que mal s'en trouver — surtout si c'est l'Entente qui devait perdre la partie en Europe, ce qui est toujours possible. — de se trouver, lors du règlement final, les armes à la main dans une guerre inutile et cela précisément contre la puissance qui,

comme nous l'avons vu, a mis en 1884 son épée dans la balance pour nous sauver notre colonie lors de sa naissance !

Que notre Congo cesse de porter, à l'encontre de toute conception de neutralité, les armes chez un voisin qui, en tout cas en Afrique, ne lui a voulu et fait que du bien — alors que ceux qui, par des phrases et des promesses, nous mènent au combat, la France et l'Angleterre, nous ont extorqué et arraché, par la force et la violence, en nous refusant itérativement l'arbitrage prescrit par les traités, les domaines du Stanley-Pool droit, du Kouilou-Niari, de l'Oubanghi, du Bomou et du Bahr-el-Ghazal, domaines immenses, plus grands dix fois que la Belgique entière, en nous enlevant en même temps le droit de disposer librement de la moindre parcelle des territoires qui nous restent.

N'oublions pas que celui que nous croyons vainqueur aujourd'hui peut être le vaincu de demain et vice-versà.

N'oublions pas que ceux qui sont nos voisins aujourd'hui seront encore nos voisins dans l'avenir et que toujours le voisin, même celui qui sera vaincu maintenant, sera plus fort que nous. N'oublions pas que ce sont toujours les petits et les faibles qui paient pour les grands et les puissants, où que puissent se trouver les torts !

Bas les armes donc en Afrique !

où nous n'avons qu'à le vouloir !

Pour l'avenir du Congo ! Pour l'avenir de la Belgique !

Pour le salut bien-entendu de la Patrie !



